

Portrait socio-économique du canton de Villemur-sur-Tarn

Mai 2016

Direction Générale Adjointe des Solidarités | Mission Cohésion Sociale | Observatoire Social et Immobilier



LA HAUTE-GARONNE C'EST VOUS !

Sommaire

Sommaire	2
Préambule.....	4
Thème 1 : Démographie	7
Un dynamisme démographique qui ne faiblit pas.....	8
Une sur représentation des 0-14 ans.....	9
... conjuguée à une sous représentation des 15-29 ans.....	10
Principaux constats.....	11
Thème 2 : Activité économique du canton de Villemur-sur-Tarn	13
Un déséquilibre socio-économique entre les deux communautés de communes.....	14
Les activités économiques dans le canton de Villemur-sur-Tarn	15
Une sur représentation des ouvriers parmi les actifs.....	17
Les employés et ouvriers plus impactés par le chômage	18
Plus de salariées que d'emplois	19
Plus d'emplois non-salariés dans le canton qu'en Haute-Garonne	20
Les femmes plus concernées par le temps partiel	21
Principaux constats.....	22
Thème 3 : Lutte contre les exclusions	23
Des inégalités de revenus au sein d'un canton globalement peu « favorisé »	24
Des taux de chômage plus élevés dans les communes de Villemur-sur-Tarn et Bessières.....	26
Une part importante de bénéficiaires du RSA à Villemur-sur-Tarn et Bessières, ainsi qu'en zone rurale	27
Une proportion plus importante de bénéficiaires du RSA Activité dans le canton de Villemur	28
Une part d'allocataires CAF à bas revenus dans la moyenne départementale	29
Une part d'allocataires dépendants en deçà de celle du département	30
Une part plus importante de ménages suivis par le service social de polyvalence à Villemur et Bessières.....	31
Une centaine d'allocations mensuelles accordées dans le canton de Villemur-sur-Tarn.....	32
Offre et demande de logements HLM sur le canton de Villemur-sur-Tarn.....	33
<i>1,3 % des logements HLM de la Haute-Garonne situés sur le canton de Villemur-sur-Tarn.....</i>	<i>33</i>
<i>Des logements HLM plutôt grands.....</i>	<i>34</i>
<i>Un parc très social développé</i>	<i>35</i>
<i>Un parc HLM plutôt récent mais plus énergivore qu'en Haute-Garonne</i>	<i>36</i>
<i>Un manque de petits logements</i>	<i>37</i>
<i>La demande de logements par commune sur le canton de Villemur-sur-Tarn.....</i>	<i>38</i>
Principaux constats.....	39
Thème 4 : Enfance, famille, jeunesse	41
Plus de familles avec enfants et moins de mono parents	42

Une baisse du nombre de naissances	43
Un taux de couverture des enfants de moins de 6 ans par les services de la PMI dans la moyenne départementale	44
Une faible couverture de la capacité d'accueil des enfants de moins de 3 ans.....	45
Les infrastructures scolaires du canton	46
Un absentéisme scolaire faible.....	47
Un tiers des collégiens aidés financièrement pour la restauration scolaire	47
Près de 300 enfants de moins de 5 ans couverts par le RSA Socle.....	47
Une prépondérance de mesures de placement judiciaire.....	48
Informations préoccupantes, aides financières et accompagnement éducatif de l'Aide Sociale à l'Enfance.....	49
Un quart des jeunes de moins de 25 ans au chômage	50
Un taux de couverture des jeunes par la Mission Locale supérieur à la moyenne départementale	51
Le Fonds d'Aide aux Jeunes peu mobilisé sur le canton	52
Principaux constats.....	53
Thème 4 : Autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap	55
Une hausse des bénéficiaires de l'APA inférieure à la tendance départementale	56
<i>Les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie</i>	<i>56</i>
<i>Peu de personnes âgées bénéficiaires de l'Aide sociale</i>	<i>57</i>
2 645 personnes concernées par un accord de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).....	58
<i>Bénéficiaires d'au moins 1 accord de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées en 2014</i>	<i>58</i>
<i>Bénéficiaires d'une Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) en 2014</i>	<i>59</i>
<i>Bénéficiaires d'une allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) ou de la prestation de compensation du Handicap (PCH) en 2015.....</i>	<i>60</i>
<i>Bénéficiaires d'une Allocation d'Education Enfant Handicapé (AEEH) 2014</i>	<i>61</i>
Principaux constats.....	62
Thème 5 : Santé	63
La santé : une offre concentrée dans quelques communes.....	64
Les établissements d'accueil de personnes âgées	65
Principaux constats.....	66
Synthèse	67
Des indicateurs de précarité sociale sur le canton de Villemur mais des disparités territoriales	68
Pistes de réflexion.....	69
Lexique.....	71
Références et définitions.....	72

Préambule

Demande et objectif de la démarche:

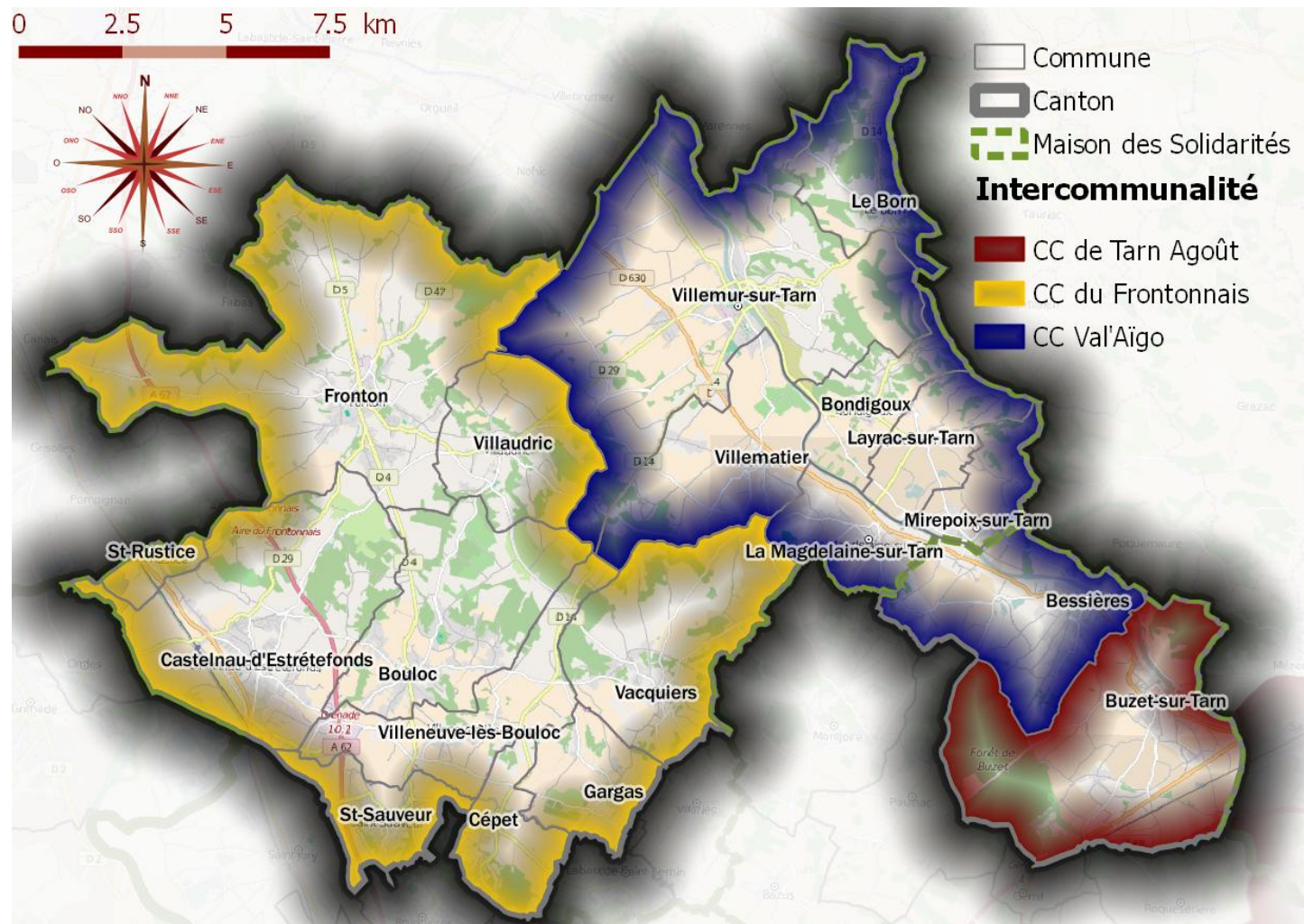
L'Observatoire social a été sollicité pour la réalisation d'un état des lieux, dans le domaine social, du territoire du canton de Villemur-sur-Tarn. Cette étude a été demandée par le binôme de conseillers départementaux Mme Cabessut et M. Raysseguier qui souhaitent disposer d'une base d'éléments leur permettant de définir des axes de travail. Cet état des lieux pourra être partagé avec les partenaires. Il pourra permettre également de faire émerger des propositions d'actions répondant aux besoins du territoire.

Repères/Chiffres clés :

Pour chaque indicateur, les données seront présentées à différentes échelles territoriales afin de pouvoir situer le canton et ses communes au sein du Département.

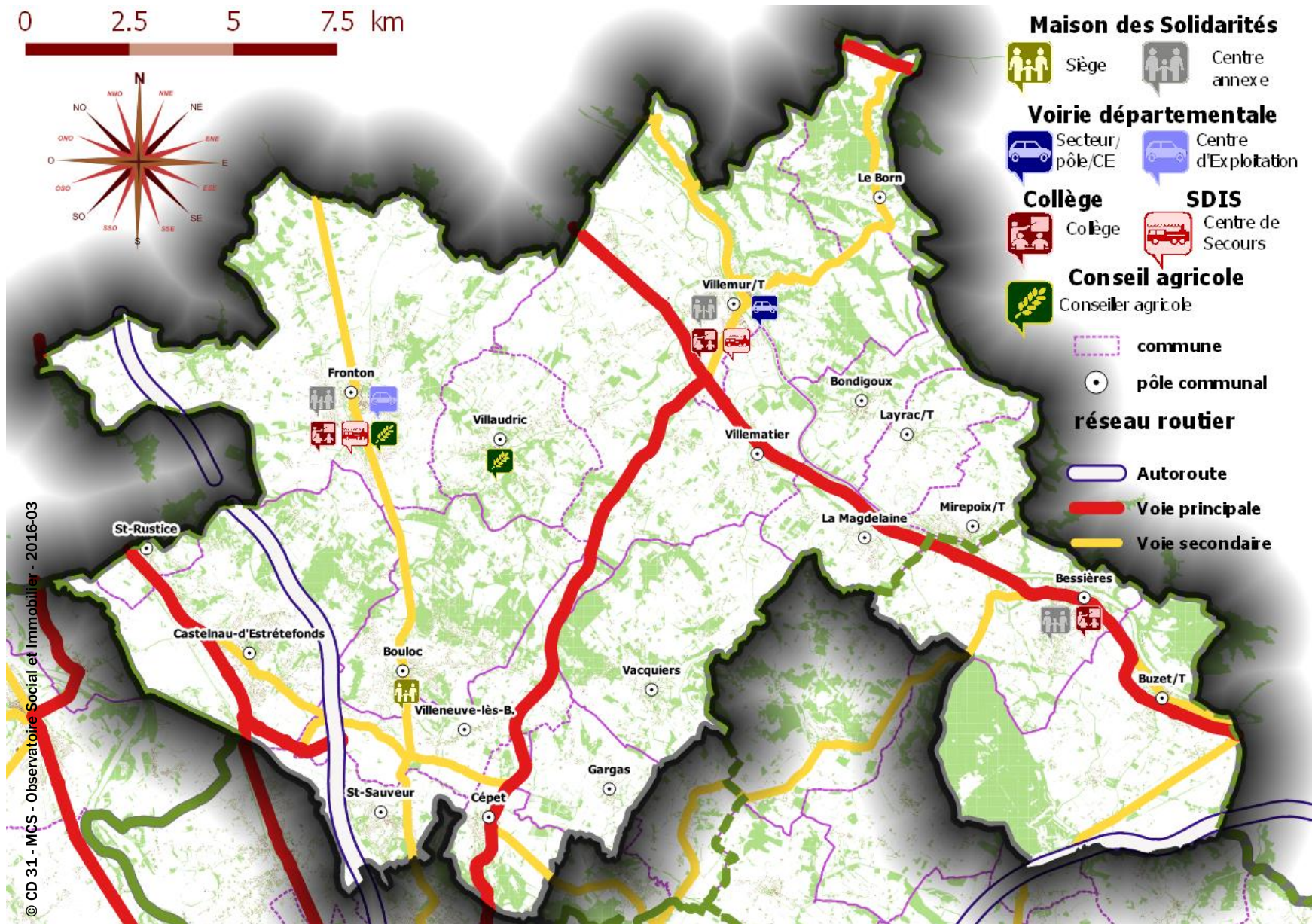
Échelles :

Département - Métropole - Hors Métropole - Canton de Villemur - Communes - Intercommunalités (Val'Aigo et Frontonnais).



Avertissement : l'ensemble des données ne seront pas toujours disponibles pour chaque échelle. Certaines données ne seront disponibles qu'à l'échelle de la Maison Des Solidarités, par exemple.

Regroupant près de 40 000 habitants, les communes du canton de Villemur-sur-Tarn se situent dans un périmètre distant de 20 à 40 km au Nord de Toulouse. 60% des habitants vivent dans la communauté de communes du Frontonnais.



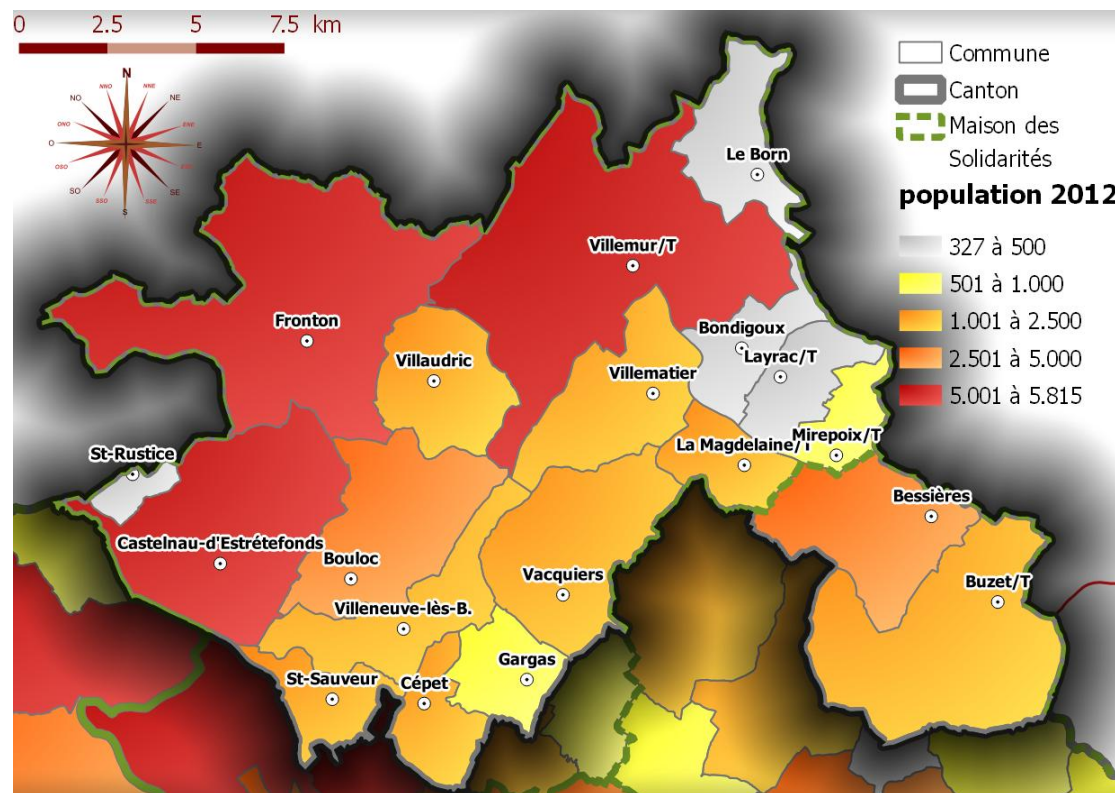
© CD 31 - MGS - Observatoire Social et Immobilier - 2016-03



Thème 1 : Démographie

Un dynamisme démographique qui ne faiblit pas

Territoire	Population 2007	Population 2012	Évolution 2007-2012
Bessières	3 069	3 472	13%
Bondigoux	424	489	15%
Bouloc	3 836	4 154	8%
Buzet-sur-Tarn	2 037	2 469	21%
Castelnau-d'Estrétefonds	4 957	5 815	17%
Cépet	1 477	1 655	12%
Fronton	5 233	5 700	9%
Gargas	600	668	11%
La Magdeleine-sur-Tarn	948	1 093	15%
Layrac-sur-Tarn	314	327	4%
Le Born	359	469	31%
Mirepoix-sur-Tarn	671	721	7%
Saint-Rustice	424	451	6%
Saint-Sauveur	1 679	1 781	6%
Vacquiers	1 259	1 332	6%
Villaudric	1 365	1 404	3%
Villematier	945	1 028	9%
Villemur-sur-Tarn	5 116	5 712	12%
Villeneuve-lès-Bouloc	1 034	1 136	10%
Canton de Villemur	35 746	39 876	12%
CC Val'Aïgo	11 845	13 311	12%
CC du Frontonnais	21 864	24 096	10%
Toulouse Métropole	692 725	725 091	5%
Hors métropole	499 290	542 430	9%
Haute-Garonne	1 192 015	1 267 521	6%



Le territoire compte trois communes de plus de 5 000 habitants qui s'affichent comme les pôles du territoire en matière d'équipements et de services (Castelnau-d'Estrétefonds, Villemur-sur-Tarn et Fronton). Depuis 2007, le canton de Villemur-sur-Tarn affiche un taux de croissance démographique deux fois plus important que la moyenne départementale. Les communes qui sont bien desservies sont les plus attractives et affichent des taux assez élevés. Cependant, on constate que la progression démographique a gagné les communes les plus éloignées et encore rurales comme Le Born et Bondigoux.

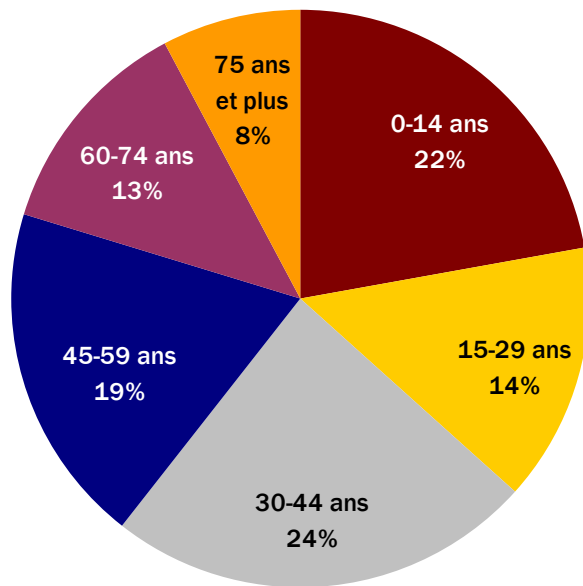
Source : INSEE - RGP 2007, 2012

Une sur représentation des 0-14 ans...

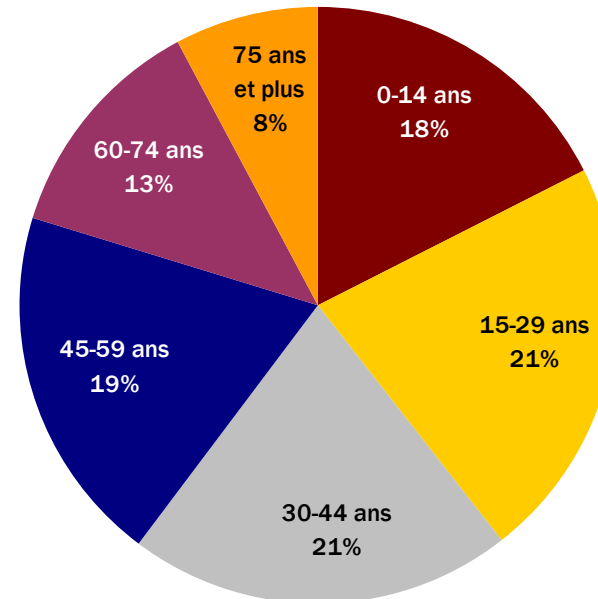
La répartition de la population par âges est proche de la moyenne départementale. Cependant, on constate que la part des plus jeunes (0-14 ans) est plus importante dans le canton de Villemur-sur-Tarn (moyenne départementale : 17%, commune de Villemur : 22%), au contraire les jeunes de 15 à 29 ans sont en proportion moins nombreux (moyenne départementale : 21%, Villemur : 14%). L'importance des 0-14 ans laisse présager un renforcement des enjeux autour de la jeunesse dans les prochaines années (d'ici 5 ans la tranche d'âge des 15-29 ans sera plus importante qu'aujourd'hui).

Répartition de la population par âges (2012)

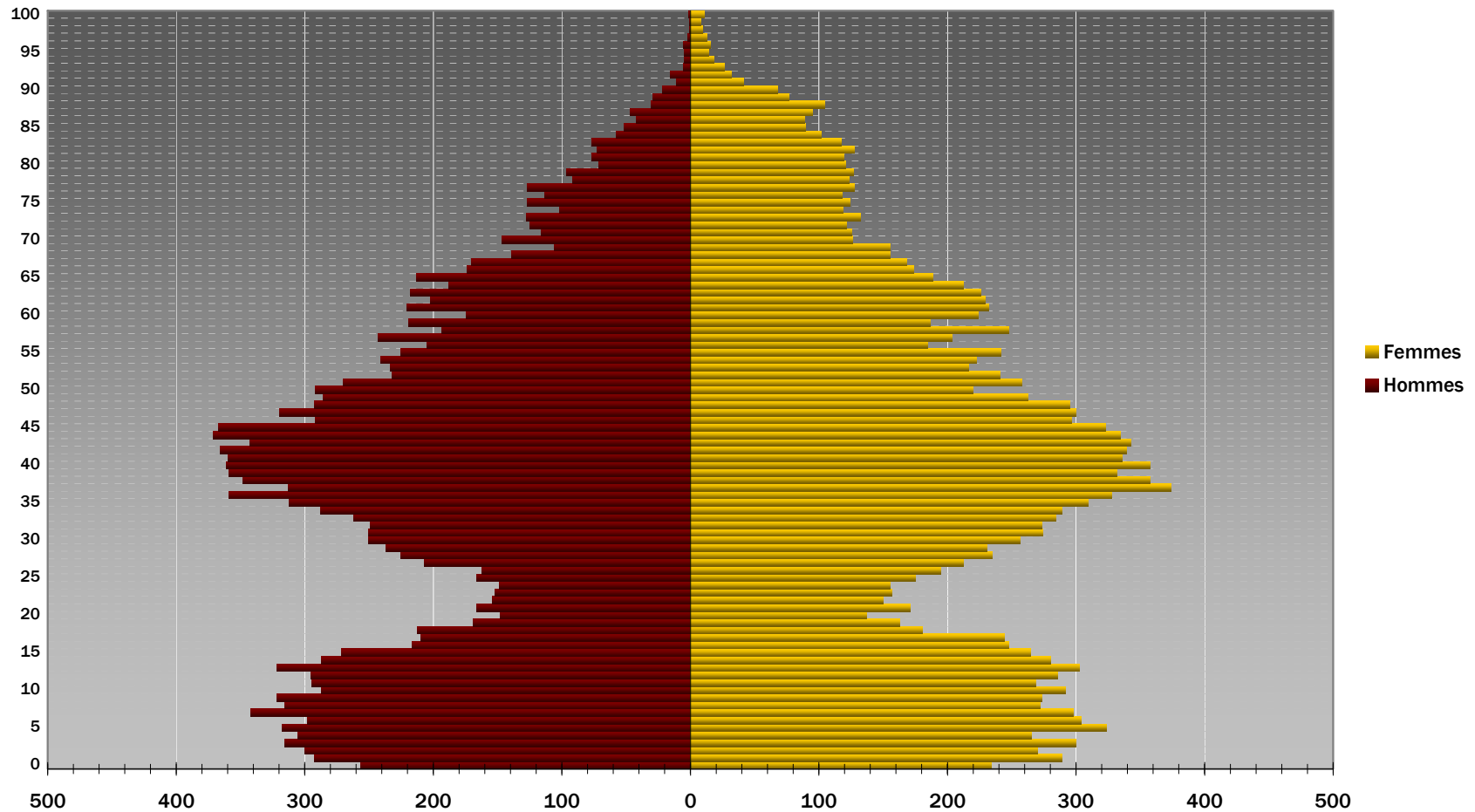
Canton de Villemur



Haute-Garonne



Pyramide des âges du canton de Villemur-sur-Tarn



La pyramide des âges met en évidence un nombre important de jeunes, en effet, la base est importante. Par contre, on dénombre également un rétrécissement marqué pour la tranche d'âge des 20-25 ans qui quittent le territoire pour poursuivre leurs études ou bien rechercher un emploi.

- ↗ Un dynamisme démographique qui a gagné les communes rurales
- ↗ Une natalité dynamique mais des signes de vieillissement démographique
- ↗ Une proportion importante de jeunes (0-14 ans)
- ↗ Une faible part des 15-29 ans
- ↗ Une hausse du nombre de jeunes à envisager dans les prochaines années



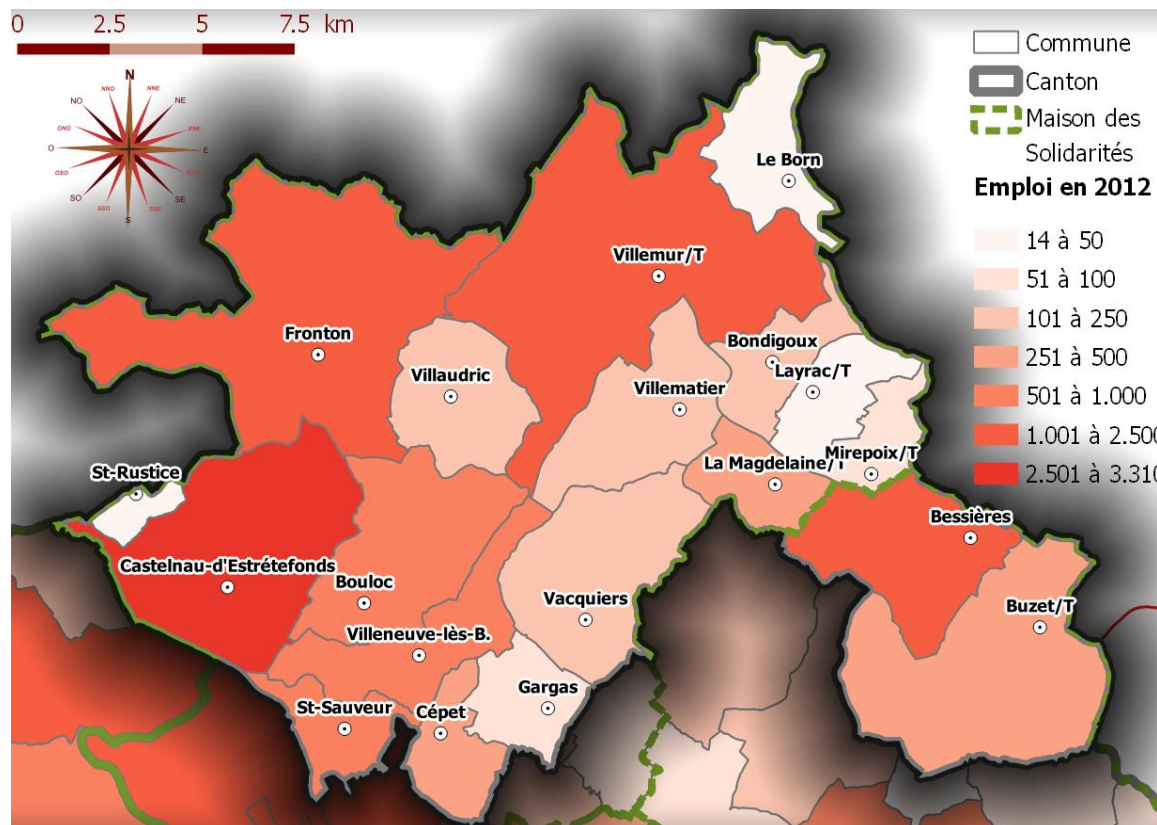
Thème 2 : Activité économique du canton de Villemur-sur-Tarn

Un déséquilibre socio-économique entre les deux communautés de communes

Communes	Population 2012	Nombre d'emplois 2012	Population active occupée 2012
Canton de Villemur	39 876	12 994	17 837
CC Val'Aïgo	13 311	4 149	5 519
CC du Frontonnais	24 096	8 480	11 194
Métropole	725 091	426 462	319 266
Hors Métropole	554 258	163 388	240 357
Haute-Garonne	1 279 349	590 450	559 623

D'un point de vue économique, la répartition des emplois et de la population active occupée témoigne d'un relatif *déséquilibre* entre les deux communautés de communes puisque pour ces deux indicateurs la CC du Frontonnais affiche des chiffres deux fois supérieurs à la CC Val'Aïgo. En effet, la CC du Frontonnais bénéficie d'une bonne liaison avec Toulouse et de la présence sur son territoire de la zone d'activité Eurocentre qui, à elle seule, compte 3 400 emplois.

Les communes de Castelnau-d'Estrétefonds, Villemur-sur-Tarn, Fronton et Bessières sont les pôles d'emplois du territoire. Mais, le rapport entre le nombre d'emplois total du territoire et le nombre d'actifs occupés témoigne du fait que nombre d'habitants du canton travaillent en dehors du territoire, au sein de la Communauté Urbaine de Toulouse. En effet, le territoire y est relié par des axes de communication rapides (notamment, sa partie ouest).

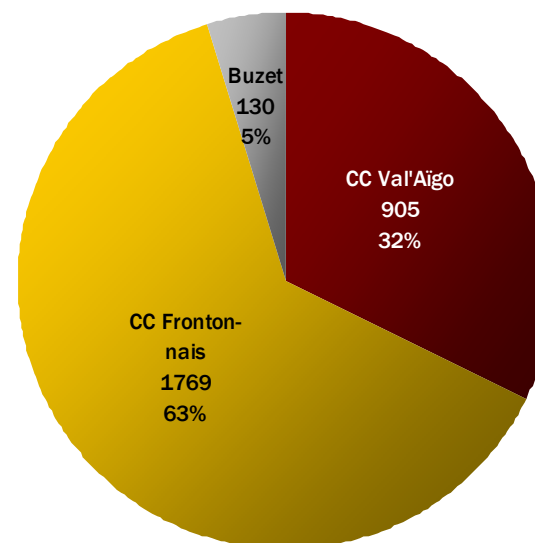


Les activités économiques dans le canton de Villemur-sur-Tarn

Le canton est concerné par un ancrage industriel historiquement fort, une vocation logistique affirmée et des activités liées à la viticulture et agriculture.

Communes	Nombre d'établissements 2014
Bessières	269
Bondigoux	34
Bouloc	261
Buzet-sur-Tarn	130
Castelnau-d'Estrétefonds	461
Cépet	81
Fronton	464
Gargas	43
La Magdelaine-sur-Tarn	73
Layrac-sur-Tarn	12
Le Born	18
Mirepoix-sur-Tarn	45
Saint-Rustice	15
Saint-Sauveur	142
Vacquiers	98
Villaudric	76
Villematier	53
Villemur-sur-Tarn	401
Villeneuve-lès-Bouloc	128
Canton de Villemur	2 804
CC Val d'Aigo	905
CC du Frontonnais	1 769
Métropole	55 526
Hors Métropole	36 437
Haute-Garonne	91 963

Répartition des établissements en 2014

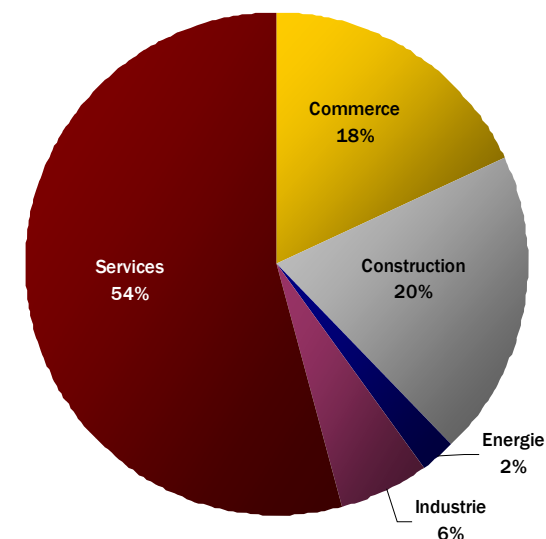


2 804 établissements économiques (Source : INSEE - REE - SIRENE 01/01/2014 - activités marchandes hors agriculture) sont répertoriés sur le territoire du canton. Plus de la moitié sont des établissements de services (54% - 1 518 établissements).

En 2014, on note la création de 402 établissements sur l'ensemble du canton.

Le tissu économique est marqué par une majorité de très petites entreprises : sur les 2 804 établissements, 2 000 n'ont pas de salarié, 343 ont entre 1 et 2 salariés, 209 ont entre 3 à 5 salariés....

Répartition des établissements par secteurs d'activité en 2014

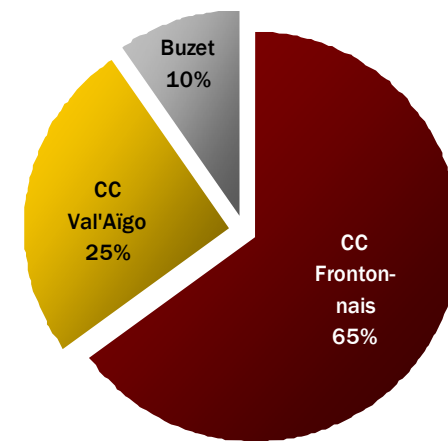


Les zones d'activités

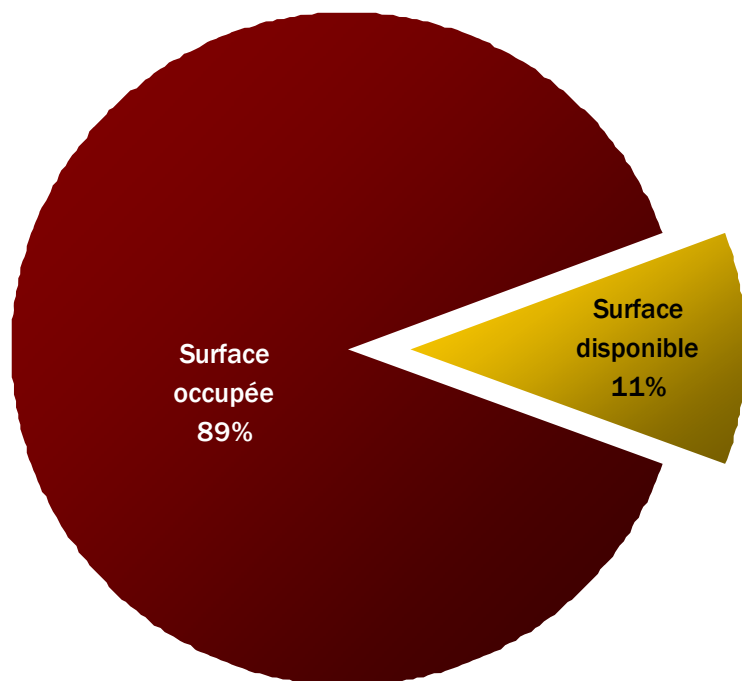
20 zones d'activités sont recensées sur le territoire du canton (source Atlas des parcs d'activités 2013) avec notamment Eurocentre, Pechnaquié, le parc économique du Triangle..., soit un total de plus de 600 ha de zones d'activités sur le canton dont près de 70 ha disponibles.

La superficie classée « zone d'activité » du territoire est pour les deux tiers localisée dans la CC du Frontonnais, la CC Val'Aïgo regroupant 25% de l'ensemble cantonal.

Répartition de la surface classée "zone d'activité"

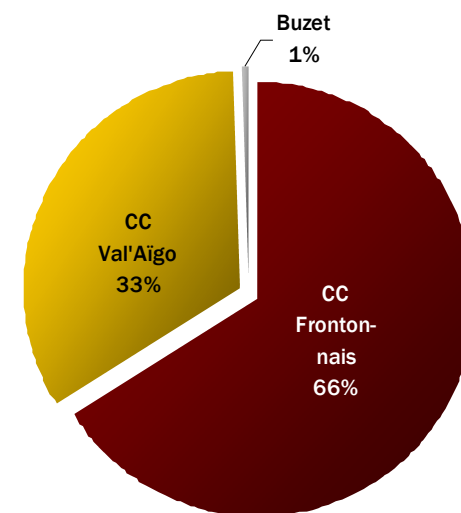


Les zones d'activités en 2013

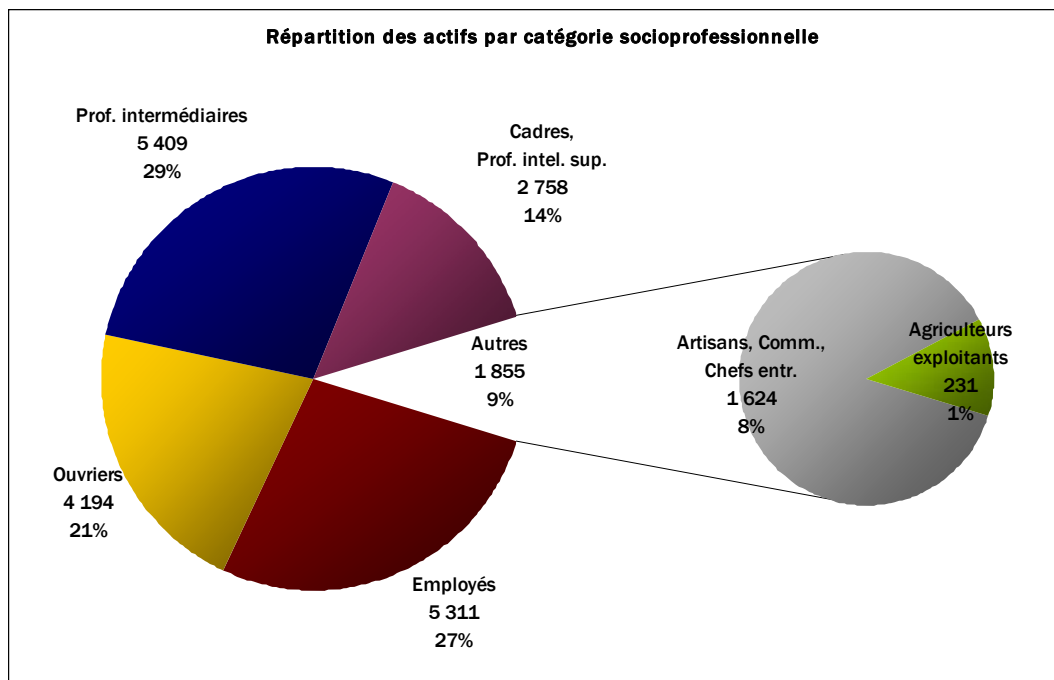


Concernant la disponibilité, on constate une répartition proche si ce n'est une part un peu plus importante de surface disponible sur le territoire de la CC Val'Aïgo (33%).

Surface disponible en zone d'activité

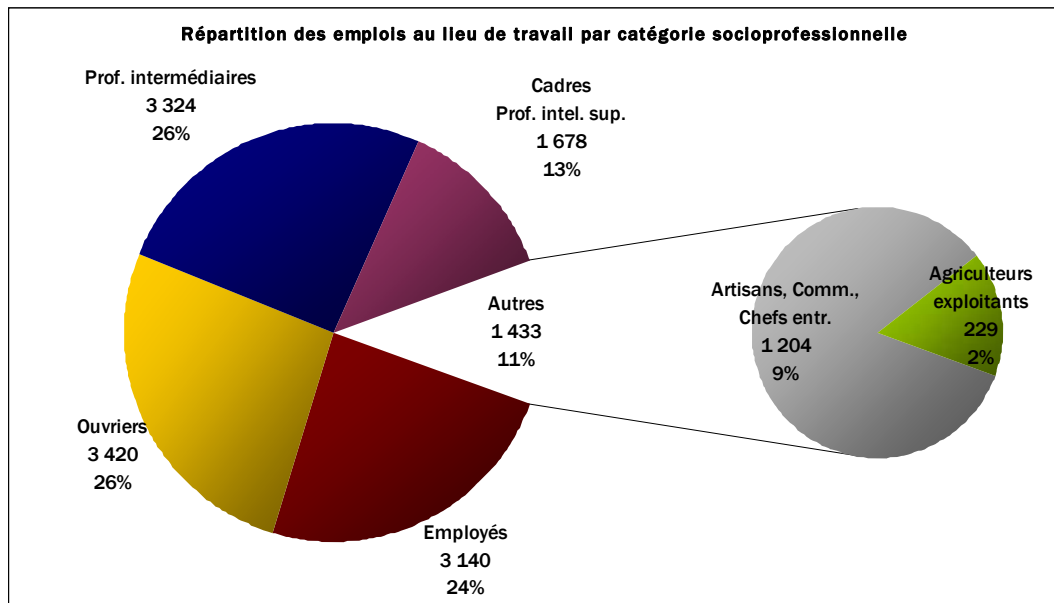


Une sur représentation des ouvriers parmi les actifs



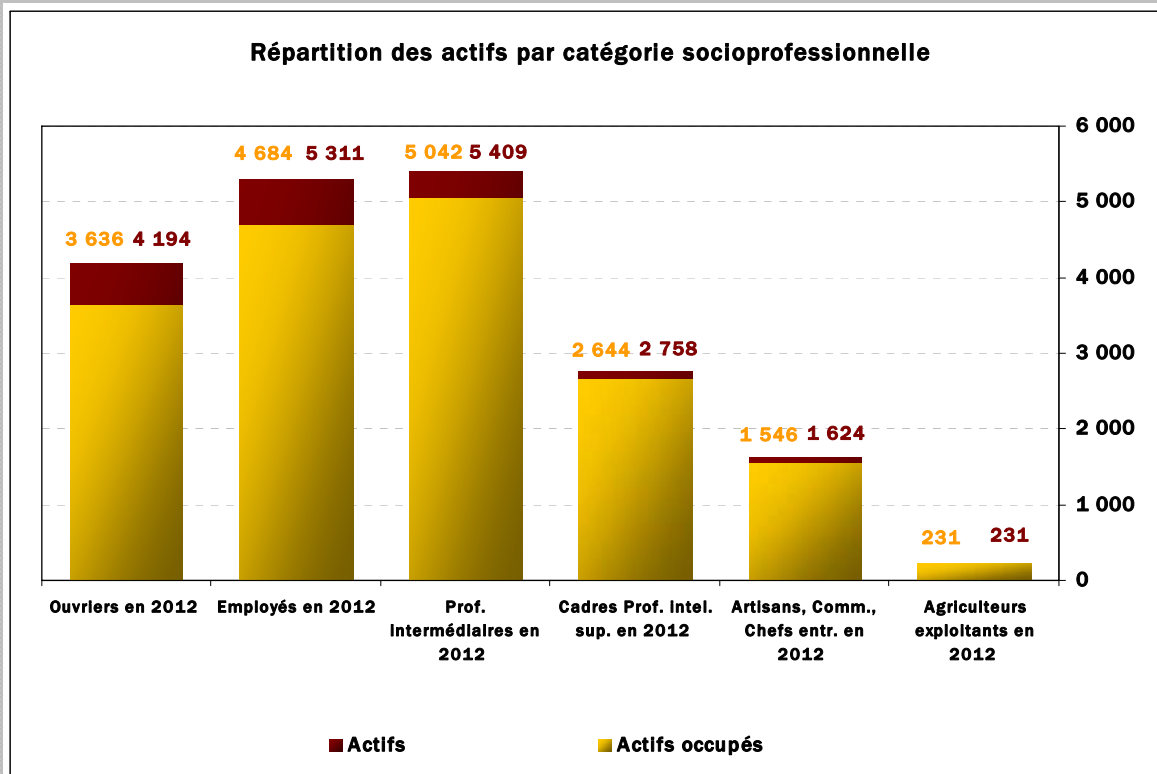
Par rapport à la moyenne départementale, la répartition des habitants¹ du canton par catégorie socioprofessionnelle met en évidence une représentation plus importante des ouvriers (5 points au-dessus de la moyenne du Département) conjuguée à une sous représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures (10 points de moins). La part des artisans, commerçants est un peu plus importante tandis que les professions intermédiaires et les employés sont représentés dans des proportions équivalentes à celles relevées pour le Département.

D'un point de vue communal, les communes de Villemur-sur-Tarn et de Castelnau-d'Estrétefonds se démarquent puisqu'elles comptent le plus grand nombre d'ouvriers.



Du point de vue de l'emploi au lieu de travail², les emplois d'ouvriers (26%) sont eux-aussi surreprésentés par rapport à la moyenne de la Haute-Garonne (15%). La sous représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures est aussi marquée : 13% pour le canton contre 24% pour le département.

Les employés et ouvriers plus impactés par le chômage



On note que les catégories « ouvriers » et « employés » sont les plus touchées par le chômage : 12% des employés et 13% des ouvriers, contre respectivement 7% pour les professions intermédiaires, 5% pour les artisans/commerçants/chefs d'entreprises et 4% pour les cadres supérieurs.

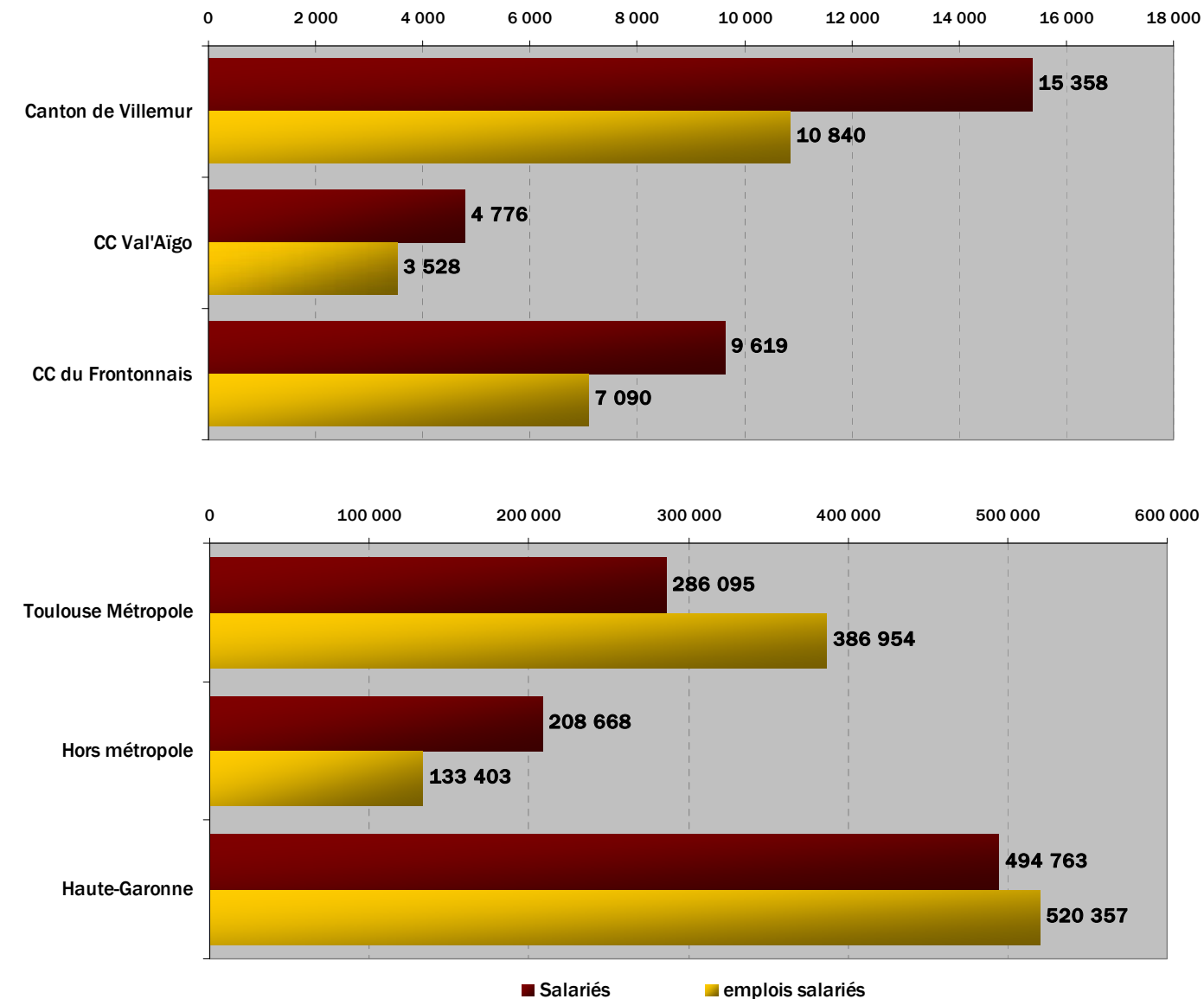
Ces taux sont généralement nettement inférieurs à ceux du département, quel que soit le secteur d'activité.

Part des actifs non-occupés par catégorie socio-professionnelle en 2012

Territoire	Agriculteurs exploitants	Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	Cadres Professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Canton de Villemur	0,0%	4,8%	4,1%	6,8%	11,8%	13,3%
CC Val'Aïgo	0,0%	3,4%	5,7%	11,4%	11,1%	16,3%
CC du Frontonnais	0,0%	5,1%	3,3%	4,3%	12,5%	11,9%
Toulouse Métropole	10,4%	9,4%	4,5%	11,0%	17,7%	23,6%
Hors métropole	1,1%	6,3%	3,7%	7,4%	12,1%	14,4%
Haute-Garonne	1,9%	7,8%	4,2%	9,5%	15,3%	19,3%

Plus de salariés que d'emplois

Population salariée et emploi au lieu de travail en 2012



Le canton de Villemur-sur-Tarn compte 10 840 emplois au lieu de travail en 2012 et 15 358 habitants salariés. Il est donc déficitaire en nombre d'emplois salariés pour ses habitants.

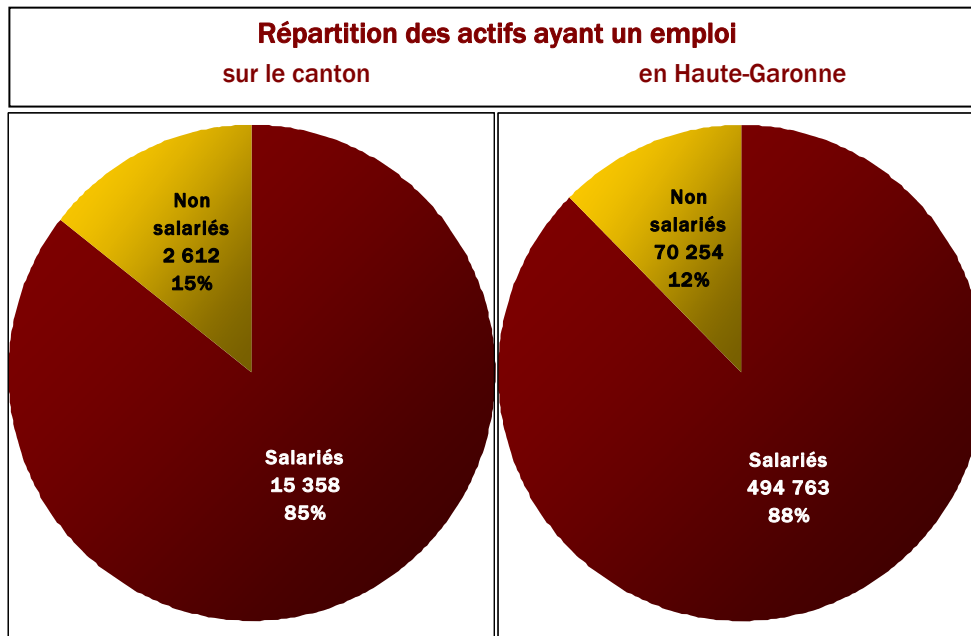
Cette tendance est aussi observable sur le territoire hors métropole de la Haute-Garonne.

Toulouse Métropole, quant à elle, offre 100 000 emplois salariés de plus que d'habitants employés. Elle attire ainsi les habitants des autres territoires voire des départements voisins.

Territoire	Écart nb d'emplois salariés/nb de salariés
Canton de Villemur	-4 517
CC Val'Aïgo	-1 248
CC du Frontonnais	-2 529
Toulouse Métropole	100 860
Hors métropole	-75 265
Haute-Garonne	25 594

Plus d'emplois non-salariés dans le canton qu'en Haute-Garonne

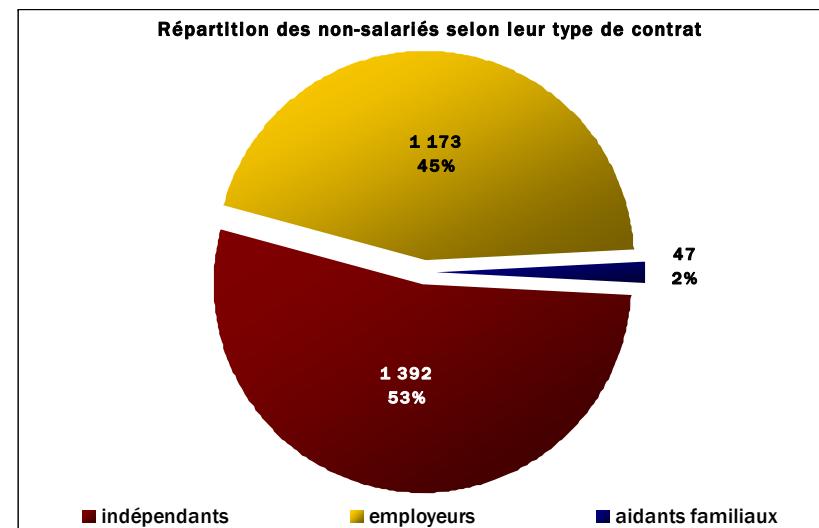
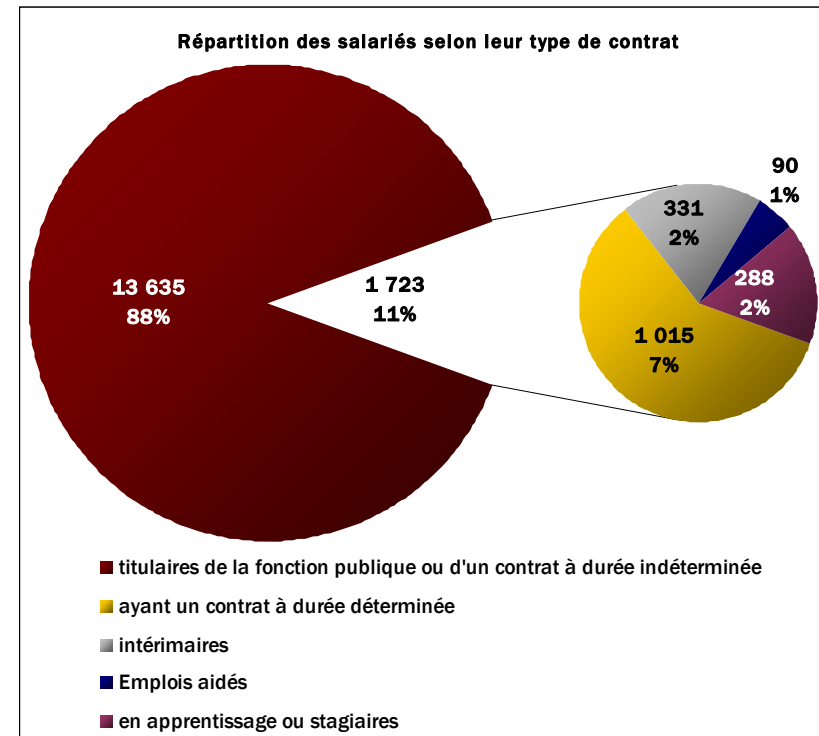
Parmi les actifs ayant un emploi, 15% ne sont pas salariés. Cette proportion est un peu plus importante qu'en Haute-Garonne (12%)



La grande majorité des salariés habitant le canton (88%) ont un emploi stable (fonctionnaire, CDI). Ce rapport est plus important que dans le département (85%, 87% hors métropole) et surtout que dans Toulouse Métropole (83%). Une distorsion existe entre la CC du Frontonnais où ils sont 89% d'employés en CDI (ou fonctionnaires) et la CC Val'Aïgo pour laquelle ils ne sont plus que 86%.

Les non salariés³ sont majoritairement des travailleurs indépendants (53%). C'est surtout vrai pour la commune de Buzet-sur-Tarn dans laquelle ils représentent 59% des non salariés.

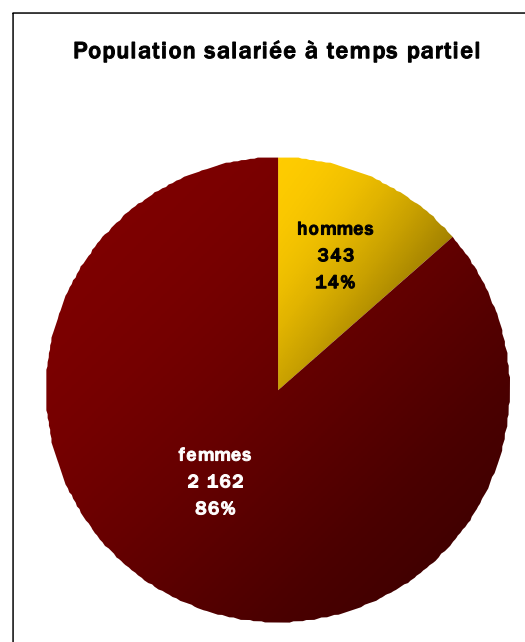
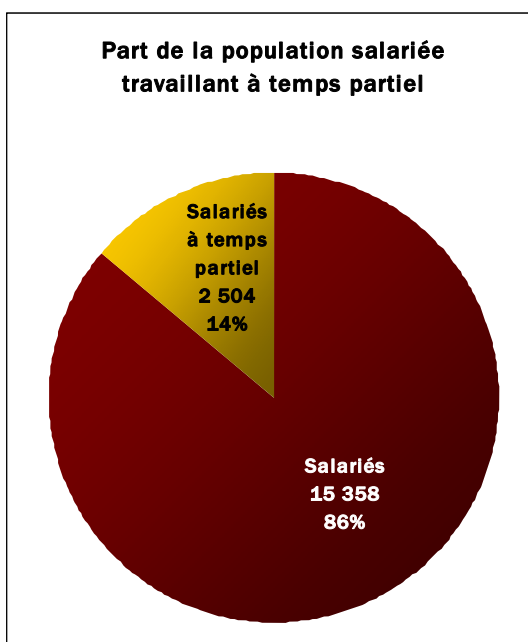
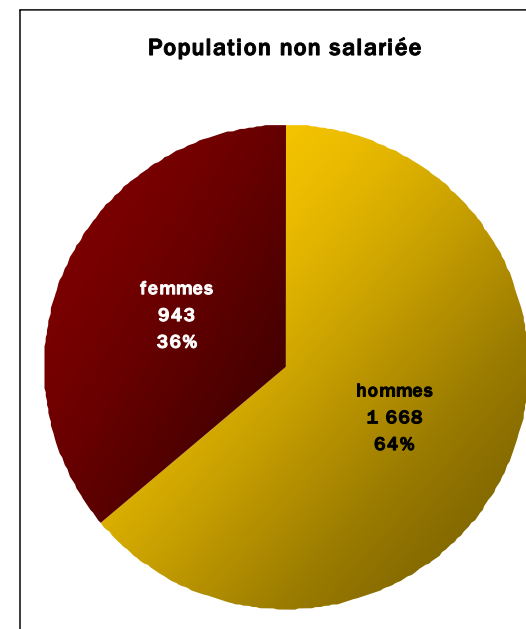
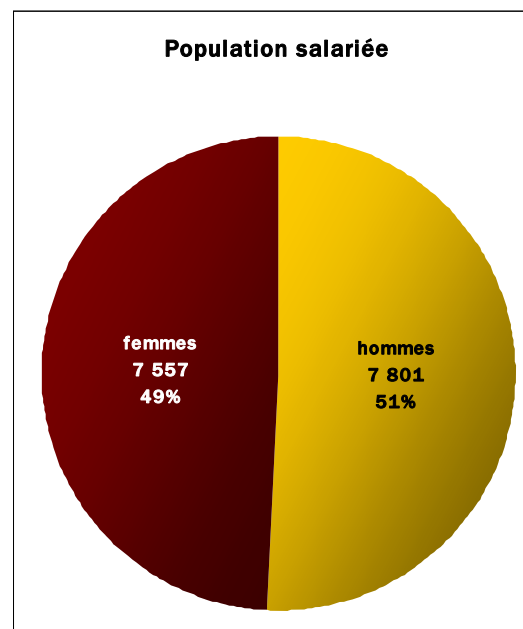
La part des aidants familiaux est de 2% sur le canton (contre 1% en Haute-Garonne, dans la métropole ou hors métropole)



Les femmes plus concernées par le temps partiel

Si la répartition hommes/femmes de la population salariée est relativement équilibrée, les hommes sont majoritaires parmi les non-salariés.

C'est une tendance globale dans le département, légèrement moins marquée dans Toulouse Métropole (39 et 61%)



Enfin, parmi les 15.358 salariés du canton, un peu plus de 2 500 personnes travaillent à temps partiel, soit 14% des salariés. La proportion est la même sur la CC du Frontonnais et la CC val'Aïgo.

En Haute-Garonne, 15% des salariés travaillent à temps partiel, 15% dans Toulouse Métropole et 16% hors métropole.

Il s'agit majoritairement de femmes (86% contre 77% pour la Haute-Garonne et 74% dans la métropole).

Principaux constats

- ↪ **Une part non négligeable de salariés travaille hors du territoire**
- ↪ **Deux fois plus d'emplois recensés dans la CC du Frontonnais que dans la CC Val'Aïgo**
- ↪ **4 pôles économiques : Castelnau-d'Estrétefonds, Villemur-sur-Tarn, Fronton et Bessières**
- ↪ **Un ancrage industriel fort**
- ↪ **Une vocation logistique affirmée (Eurocentre)**
- ↪ **Une majorité de petites entreprises**
- ↪ **Un potentiel d'accueil d'entreprises nouvelles : 70 ha de superficie disponible en zone d'activité**
- ↪ **Des ouvriers sur représentés**



Thème 3 : Lutte contre les exclusions

Des inégalités de revenus au sein d'un canton globalement peu « favorisé »

Territoire	Médiane ⁴ du revenu disponible ⁵ par unité de consommation	Rapport inter décile* ⁶	Taux de bas revenus déclarés au seuil de 60%* ⁷	Taux de pauvreté* ⁸
Bessières	20 030,48 €	2,87	18,53	10,85
Bondigoux	22 070,43 €			
Bouloc	23 157,14 €	3,11	12,22	7,64
Buzet-sur-Tarn	21 168,57 €	2,79	14,46	8,56
Castelnau-d'Estrétefonds	21 505,56 €	2,87	13,08	7,41
Cépet	21 663,81 €			
Fronton	20 982,31 €	2,93	14,96	9,73
Gargas	21 600,50 €			
La Magdelaine-sur-Tarn	20 294,29 €			
Layrac-sur-Tarn	20 514,78 €			
Le Born	21 299,05 €			
Mirepoix-sur-Tarn	19 835,72 €			
Saint-Rustice	22 847,22 €			
Saint-Sauveur	22 542,38 €			
Vacquiers	23 367,14 €			
Villaudric	20 698,00 €			
Villematier	21 232,73 €			
Villemur-sur-Tarn	18 453,00 €	2,96	22,62	13,64
Villeneuve-lès-Bouloc	23 334,76 €			
Canton de Villemur	Indéterminé**			
CC Val'Aïgo	19 673,33 €	2,86	18,85	11,30
CC du Frontonnais	21 897,22 €	2,89	12,67	7,54
Toulouse Métropole	21 406,00 €	3,92	21,04	14,00
Haute-Garonne	21 474,67 €	3,55	18,60	12,11
France métropolitaine	19 785,50 €	3,55	21,45	14,28

* - les communes pour lesquelles les chiffres sont manquants se situent sous le seuil de confidentialité.

** - Il n'est pas possible d'obtenir des chiffres pour le canton de Villemur dans son ensemble car l'INSEE ne propose pas ces éléments à l'échelle cantonale.

Globalement, le canton de Villemur ne peut être considéré comme étant « riche ». En effet, on constate que pour la moitié des communes la médiane du revenu disponible se situe en deçà de la moyenne départementale (21 474€). La commune de Villemur est la seule commune du canton à afficher une médiane inférieure à la médiane nationale (19 785€). Les communes de Vacquiers, Bouloc et Villeneuve-les-Bouloc ont les revenus médians les plus élevés (23 367 €). 5 000€ séparent la médiane la plus forte de la plus faible.

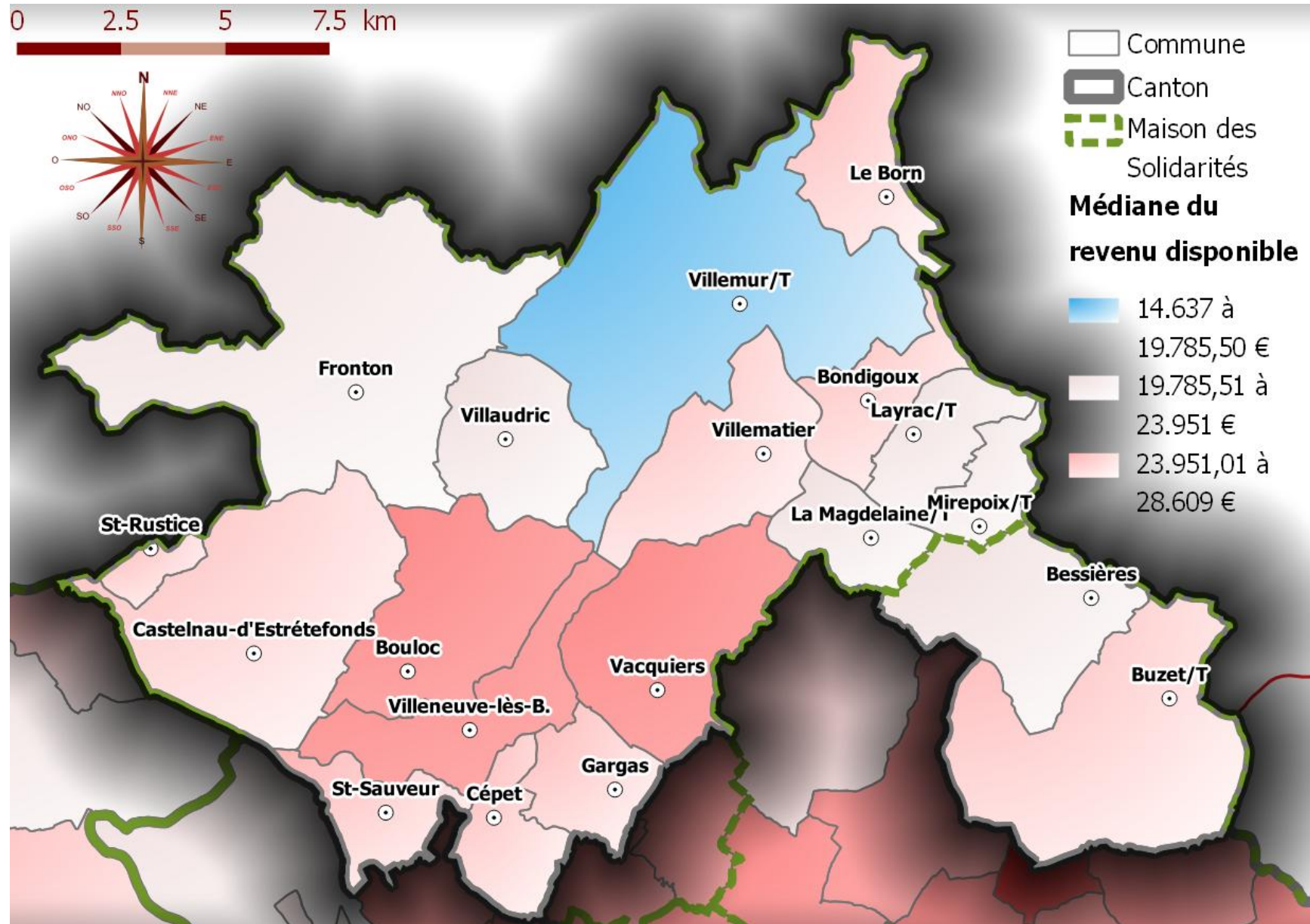
La communauté de communes Val'Aïgo affiche une médiane inférieure à celle de la CC du Frontonnais, de Toulouse Métropole ainsi que du Département.

Les taux de bas revenus et de pauvreté mettent également en évidence une forte différence entre la CC Val'Aïgo et celle du Frontonnais, puisque dans la CC Val'Aïgo plus de 11% des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 7% pour la CC du Frontonnais. Cependant, ces deux chiffres sont inférieurs au taux départemental. *Pour cet indicateur, la situation des communes ne peut être commentée faute de données suffisantes.*

La commune de Villemur-sur-Tarn se distingue par un taux de bas revenus déclaré et un taux de pauvreté supérieurs à la moyenne départementale.

En revanche, l'écart inter décile met en évidence une inégalité de revenus moins importante sur les communautés de communes du Frontonnais et de Val'Aïgo qu'en Haute-Garonne ou en France métropolitaine.

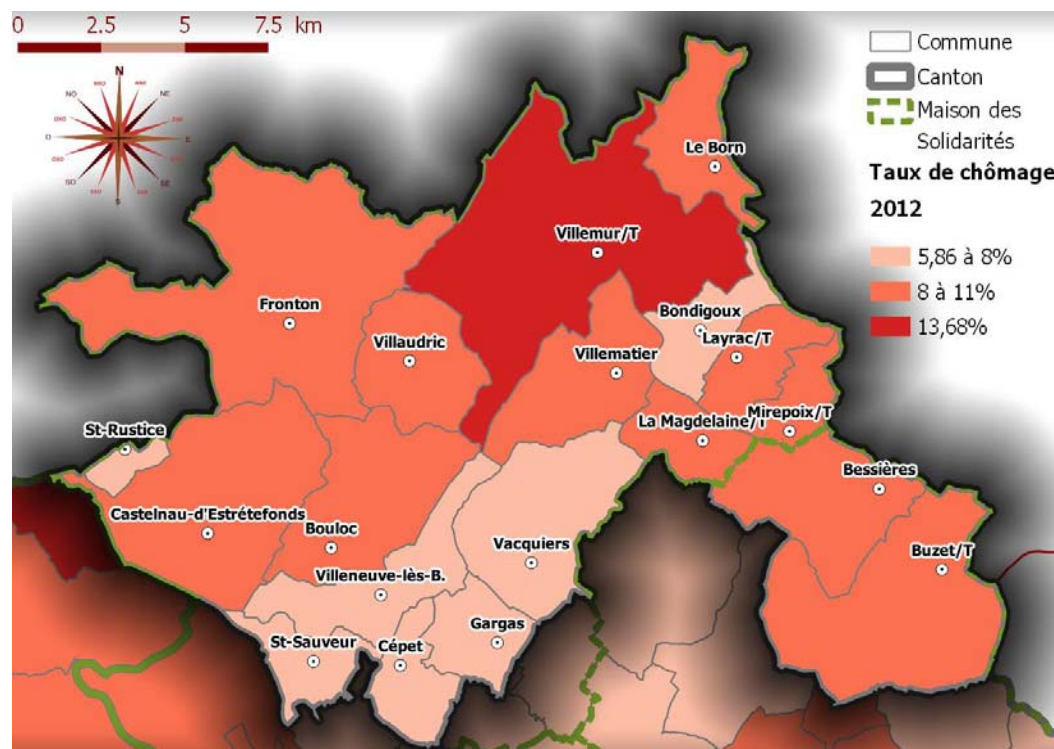
Les revenus en 2012



Des taux de chômage plus élevés dans les communes de Villemur-sur-Tarn et Bessières

Territoire	Chômeurs en 2012 ⁹	Taux de chômage en 2012	Évolution du chômage de 2007 à 2012
Bessières	168	10,30%	26%
Bondigoux	18	7,62%	22%
Bouloc	172	8,17%	12%
Buzet-sur-Tarn	101	8,23%	45%
Castelnau-d'Estrétefonds	296	9,08%	10%
Cépet	58	7,54%	95%
Fronton	246	8,94%	8%
Gargas	20	5,95%	122%
La Magdelaine-sur-Tarn	45	8,62%	13%
Layrac-sur-Tarn	13	9,70%	-21%
Le Born	23	9,92%	15%
Mirepoix-sur-Tarn	32	8,77%	-1%
Saint-Rustice	16	7,48%	25%
Saint-Sauveur	70	7,83%	23%
Vacquiers	38	5,86%	-16%
Villaudric	57	8,28%	6%
Villematier	44	8,63%	34%
Villemur-sur-Tarn	352	13,64%	11%
Villeneuve-lès-Bouloc	40	7,32%	-4%
Canton de Villemur	1 809	9,21%	15%
CC Val'Aigo	695	11,19%	14%
CC du Frontonnais	1 013	8,30%	13%
Toulouse Métropole	52 533	14,13%	17%
Hors métropole	26 257	9,85%	15%
Haute-Garonne	78 790	12,34%	16%

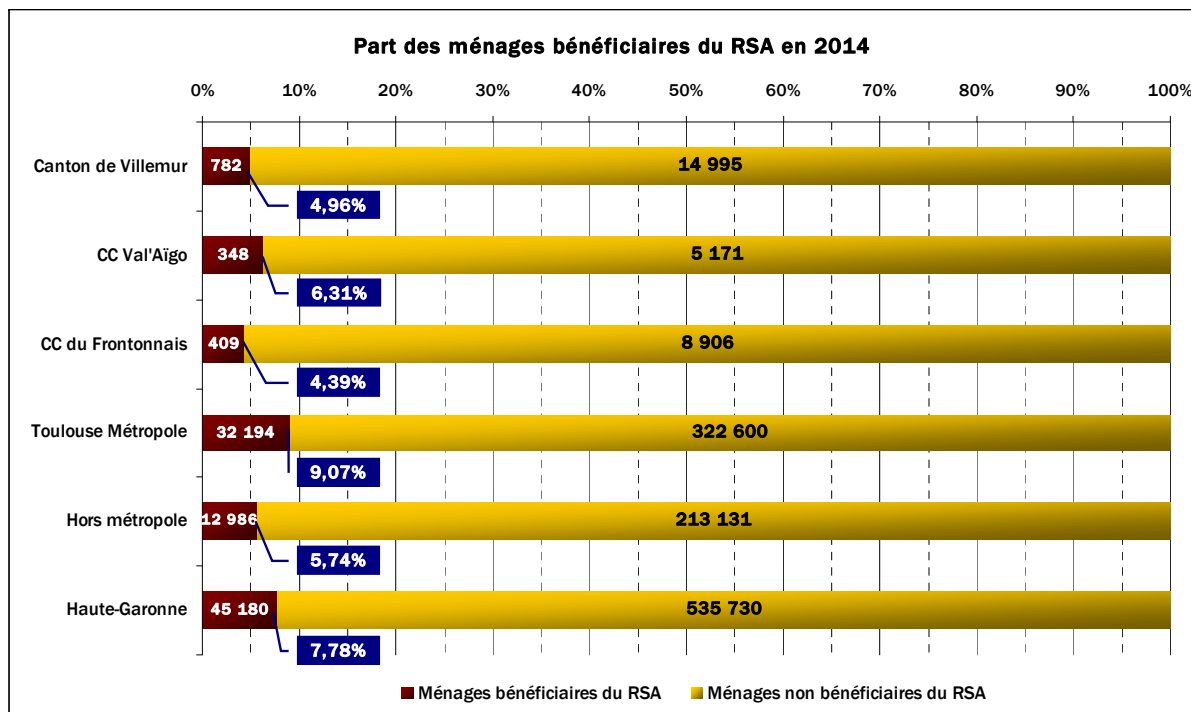
Pour l'année 2012, le canton de Villemur affiche un taux de chômage (9.21%) dans la moyenne des territoires situés en dehors de Toulouse Métropole (9.85%). Il est plus élevé dans la communauté de communes Val'Aigo que dans celle du Frontonnais (11% contre 9%). Sur le plan communal, cette disparité territoriale se confirme puisque les communes de Villemur-sur-Tarn et de Bessières affichent les taux les plus forts (13,64% et 10.30%).



Une part importante de bénéficiaires du RSA¹⁰ à Villemur-sur-Tarn et Bessières, ainsi qu'en zone rurale

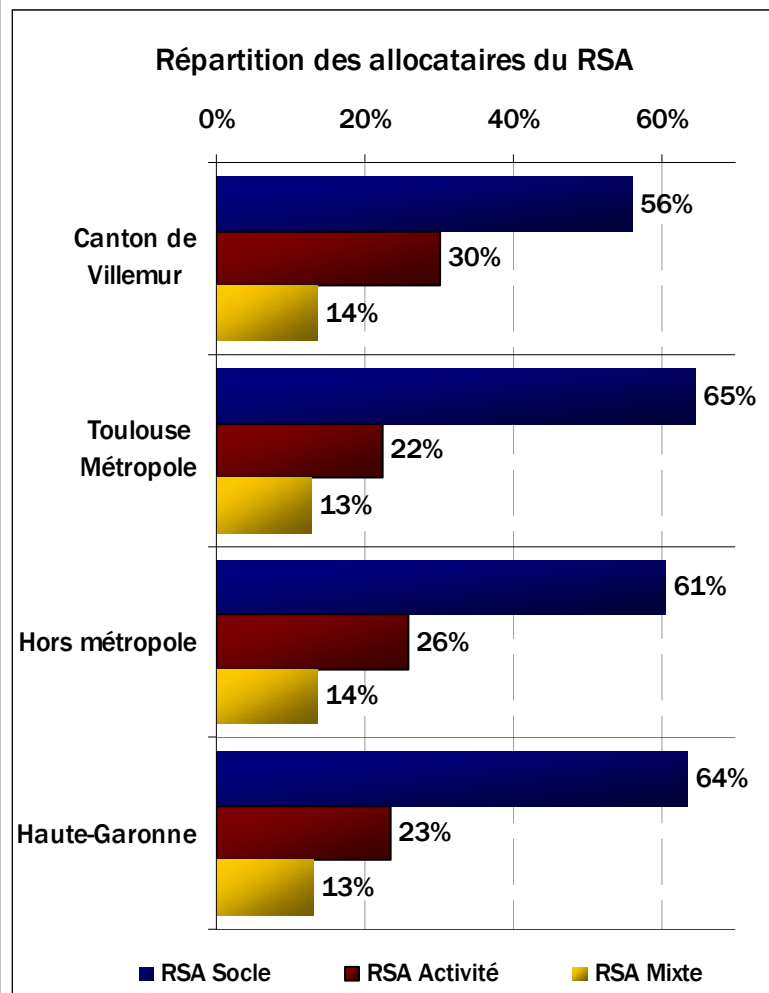
Territoire	RSA Total	Part des ménages percevant le RSA
Bessières	84	6,12%
Bondigoux	11	6,16%
Bouloc	73	4,65%
Buzet-sur-Tarn	25	2,65%
Castelnau-d'Estrétefonds	120	4,98%
Cépet	15	2,54%
Fronton	116	5,21%
Gargas	-	0,00%
La Magdelaine-sur-Tarn	18	4,45%
Layrac-sur-Tarn	6	4,58%
Le Born	6	3,45%
Mirepoix-sur-Tarn	17	6,17%
Saint-Rustice	4	2,35%
Saint-Sauveur	24	3,61%
Vacquiers	11	2,24%
Villaudric	28	5,53%
Villematier	17	3,96%
Villemur-sur-Tarn	189	7,40%
Villeneuve-lès-Bouloc	18	4,02%
Canton de Villemur	782	4,96%
CC Val'Aïgo	348	6,31%
CC du Frontonnais	409	4,39%
Toulouse Métropole	32 194	9,07%
Hors métropole	12 986	5,74%
Haute-Garonne	45 180	7,78%

En 2014, la part des ménages bénéficiaires du RSA du canton de Villemur-sur-Tarn était proche de 5%, soit un taux inférieur à la moyenne départementale et à celle du territoire haut-garonnais situé en dehors de Toulouse Métropole. La commune de Villemur-sur-Tarn se situe en tête avec plus de 7% de ménages bénéficiaires. D'autres communes affichent des taux proches comme Bessières ou Bondigoux (respectivement 6%).



Une proportion plus importante de bénéficiaires du RSA Activité dans le canton de Villemur

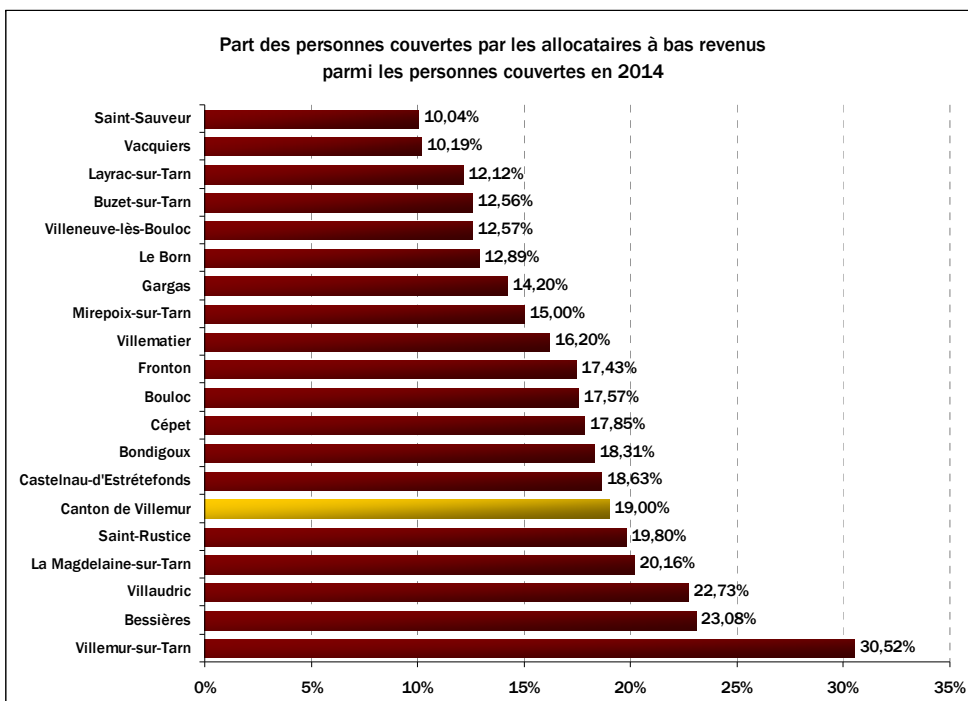
Pour l'ensemble des territoires, la majorité des bénéficiaires du RSA perçoivent le RSA socle, cela signifie qu'ils n'ont aucun revenu d'activité.



Territoire	RSA Activité	RSA Activité Majoré	RSA Mixte	RSA Mixte Majoré	RSA Socle	RSA Socle Majoré	RSA Total
Bessières	24	3	15	1	33	8	84
Bondigoux	1		3		6	1	11
Le Born					4	2	6
Bouloc	16	3	13		34	7	73
Buzet-sur-Tarn	5	3	6		9	2	25
Castelnau-d'Estrétefonds	39	5	13	1	56	6	120
Cépet	6	2	2		3	2	15
Fronton	37	3	10	2	50	14	116
Gargas							
Layrac-sur-Tarn	1				5		6
La Magdelaine-sur-Tarn	7	2	1		7	1	18
Mirepoix-sur-Tarn	3	1	4		7	2	17
Saint-Rustice	1				2	1	4
Saint-Sauveur	6		1		13	4	24
Vacquières	4		1		6		11
Villaudric	6	2	4		10	6	28
Villematier	1		1		15		17
Villemur-sur-Tarn	43	7	22	3	101	13	189
Villeneuve-lès-Bouloc	3	3	2	1	5	4	18
Canton de Villemur	203	34	98	8	366	73	782
CC Val'Aïgo	80	13	46	4	178	27	348
CC du Frontonnais	118	18	46	4	179	44	409
Toulouse Métropole	6 765	467	3 826	291	18 512	2 333	32 194
Hors métropole	3 028	321	1 635	137	6 799	1 066	12 986
Haute-Garonne	9 793	788	5 461	428	25 311	3 399	45 180

La répartition des bénéficiaires par types montre que dans le canton de Villemur-sur-Tarn, les bénéficiaires du RSA socle sont proportionnellement moins nombreux que sur les autres territoires. Inversement, la part des bénéficiaires du RSA activité tient une place plus importante. On peut donc dire que sur le territoire du canton de Villemur-sur-Tarn, les bénéficiaires du RSA sont « moins éloignés » de l'emploi. Ce sont plutôt des travailleurs ayant des revenus insuffisants (travailleurs pauvres) qui y ont recours que des personnes sans aucune ressource.

Une part d'allocataires CAF à bas revenus¹¹ dans la moyenne départementale

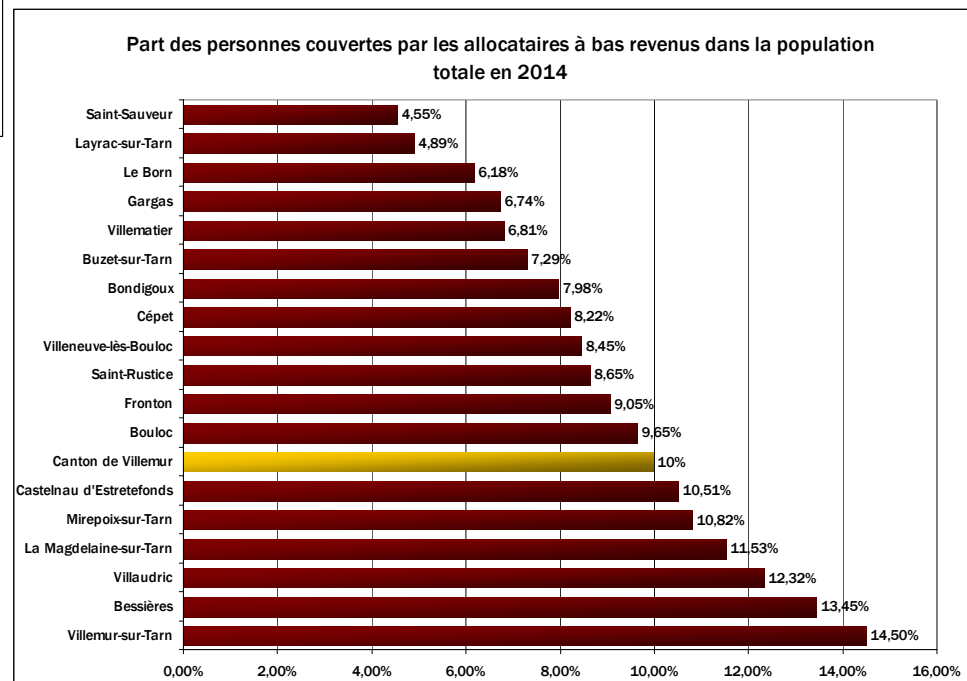


Si on analyse la proportion de ces personnes parmi l'ensemble des allocataires CAF, on observe qu'un tiers des allocataires CAF de la commune de Villemur sont couverts par les allocataires à bas revenus. Il s'agit du taux le plus élevé du canton par contre, il est nettement plus faible que la moyenne départementale (65%).

La part des personnes couvertes par les allocataires à bas revenus dans la population totale s'échelonne de près de 4% à plus de 14% selon les communes. Les communes de Bessières et de Villemur affichent les parts les plus importantes.

Depuis 2010, leur nombre a progressé de 16% sur l'ensemble du territoire, les communes les plus touchées par cette hausse sont Bessières, La Magdelaine-sur-Tarn, Mirepoix-sur-Tarn et Villematier (augmentation supérieure à 50%).

Pour l'ensemble du Département de la Haute-Garonne, ces allocataires représentent 14% de la population. Les communes du canton de Villemur se situent donc dans la limite de la moyenne départementale et pour la quasi majorité, en deçà.

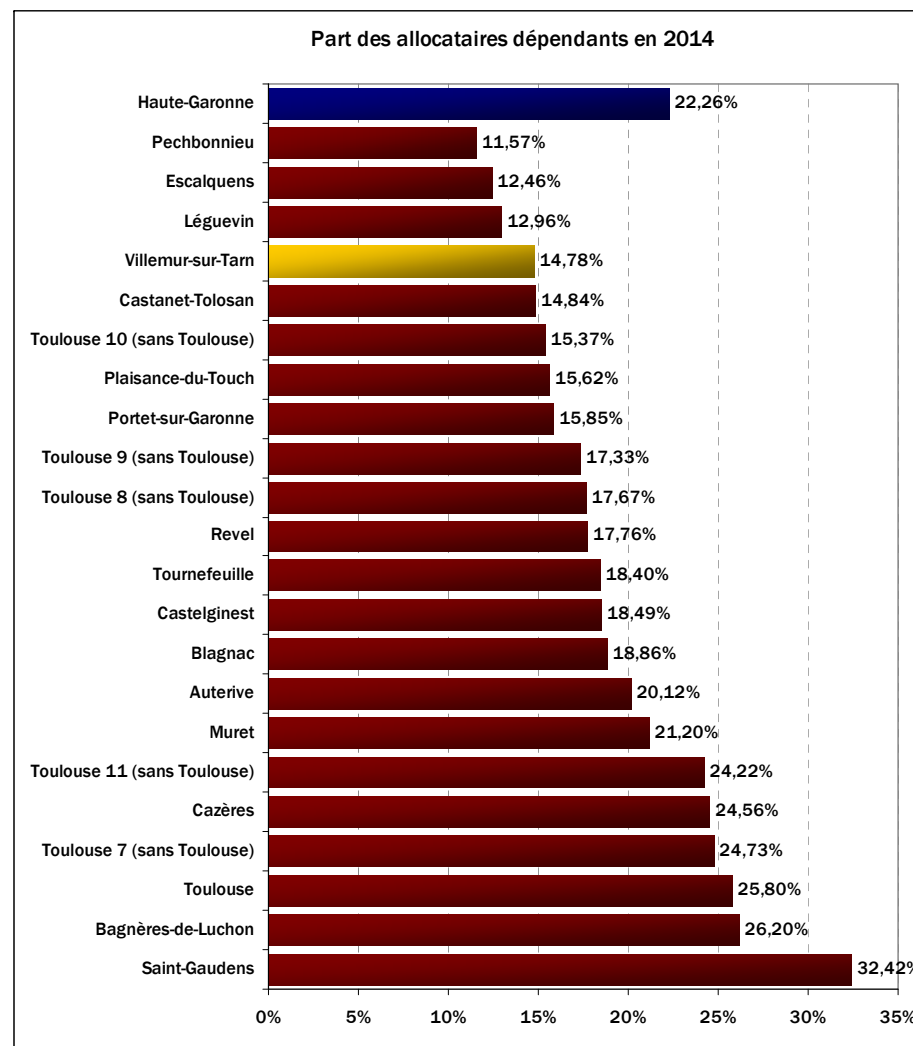
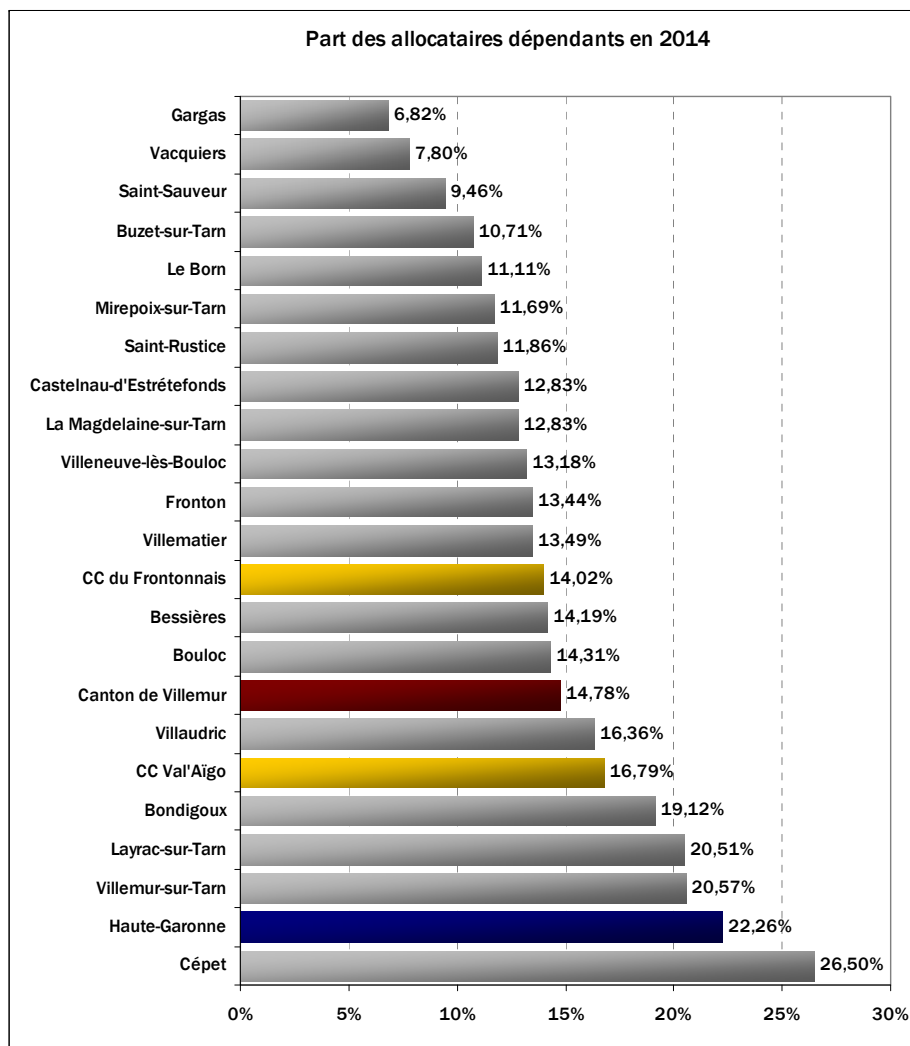


Une part d'allocataires dépendants¹² en deçà de celle du département

Les allocataires dépendants sont ceux dont les revenus sont constitués à plus de 50% par des prestations versées par la CAF.

Sur le canton, la part des allocataires dépendants (parmi l'ensemble des allocataires) est plus faible que celle que l'on observe en moyenne en Haute-Garonne, sauf sur la commune de Cépet. La CC du Frontonnais est légèrement plus favorisée que celle de Val'Aïgo sur cet indicateur.

L'analyse par canton montre que le canton de Villemur-sur-Tarn compte 14,78% d'allocataires dépendants et se classe en 4^{ème} position derrière Pechbonnieu, Escalquens et Léguevin, cantons où la part d'allocataires dépendants est la plus faible.



Une part plus importante de ménages suivis par le service social de polyvalence à Villemur et Bessières

Territoire	Ménages suivis par la polyvalence ¹³	Ménages en 2012	% des ménages suivis	Ménages visités à domicile du 5 mai au 10 oct 2015	Ménages vus en PLAS du 5 mai au 10 oct 2015
Bessières	114	1 372	8,3%	10	57
Bondigoux	10	179	5,6%	0	3
Bouloc	116	1 569	7,4%	12	54
Buzet-sur-Tarn	36	943	3,8%	0	26
Castelnau-d'Estrétefonds	109	2 408	4,5%	17	41
Cépet	20	590	3,4%	0	12
Fronton	162	2 226	7,3%	25	98
Gargas	9	240	3,8%	2	4
La Magdelaine-sur-Tarn	17	404	4,2%	5	7
Layrac-sur-Tarn	6	131	4,6%	2	4
Le Born	12	174	6,9%	0	4
Mirepoix-sur-Tarn	20	275	7,3%	3	16
Saint-Rustice	7	170	4,1%	0	3
Saint-Sauveur	19	666	2,9%	0	17
Vacquiers	7	492	1,4%	0	8
Villaudric	34	506	6,7%	11	18
Villematier	13	429	3,0%	0	7
Villemur-sur-Tarn	238	2 555	9,3%	16	97
Villeneuve-lès-Bouloc	24	448	5,4%	1	10
Canton de Villemur	973	15 777	6,2%	104	486
CC Val'Aïgo	430	5 519	7,8%	36	195
CC du Frontonnais	507	9 315	5,4%	68	265

En octobre 2015, 973 ménages du canton sont suivis par le service social de la polyvalence des MDS de Bouloc et Saint-Jean, cela représente un peu plus de 6% des ménages du territoire. Ce chiffre correspond à la moyenne départementale qui est de 6.77%. Par contre, il est supérieur au taux relevé pour les territoires situés *Hors Toulouse* (5%).

La communauté de communes de Val'Aïgo affiche un taux de couverture plus élevé (près de 8%), au contraire, celle du Frontonnais a un taux plus faible (5%).

Les communes de Villemur-sur-Tarn, Bessières, Bouloc, Fronton et Mirepoix sont celles où la proportion de ménages suivis par le service social de la polyvalence est la plus forte.

Enfin, les Plages d'Accueil Social (PLAS), ont accueilli 486 nouveaux ménages entre les mois de mai et octobre 2015. C'est dans les communes de Fronton et de Villemur-sur-Tarn qu'ils ont été le plus nombreux.

Une centaine d'allocations mensuelles accordées dans le canton de Villemur-sur-Tarn

Décisions CORAFIN ¹⁴	Allocation mensuelle ¹⁵			
	pour Enfant Mineur ou à naître		Jeune Majeur	
	accord	Rejet	accord	Rejet
Canton de Villemur	95	31	< à 5	0
CC Val'Aïgo	45	12	< à 5	0
CC du Frontonnais	48	19	0	0
Toulouse Métropole	5 117	2 924	97	5
Hors métropole	1 996	719	23	< à 5
Haute-Garonne	7 113	3 643	120	6

En 2014 dans le canton de Villemur, 95 allocations mensuelles ont été accordées à des familles. Ces décisions étaient réparties de façon équivalente sur les deux communautés de communes.

Les communes qui se distinguent sont Fronton (21 accords), Villematier (20 accords) et Bessières (13 accords). Les autres communes affichent toutes moins de 10 accords.

Territoire	FSL accès en 2013	FSL maintien en 2013
Canton de Villemur	51	5
CC Val'Aïgo	18	< à 5
CC du Frontonnais	30	< à 5
Toulouse Métropole	1 500	184
Hors métropole	823	69
Haute-Garonne	2 323	253

Le Fonds Social Logement¹⁶ (FSL) a permis, en 2013, à 51 ménages de bénéficier d'une aide pour accéder à un logement. C'est la commune de Fronton qui en compte le plus grand nombre, Villemur-sur-Tarn arrivant en seconde position. Globalement, au niveau communal, très peu de ménages sont concernés.

Comme sur les autres territoires, le FSL maintien est assez peu représenté. Concernant le Fonds de Solidarité Energie, on relève que, à l'image de ce qui est observé pour les autres territoires, c'est le FSE Electricité qui est majoritaire. En effet, sur le canton, 101 ménages en ont bénéficié en 2014. Les accords FSE Eau et Gaz représentent des parts beaucoup plus faibles (respectivement 39 et 26 ménages).

Décisions CORAFIN	Fonds de Solidarité Énergie ¹⁷								
	FSE - Eau			FSE - Electricité			FSE - Gaz		
	accord	ajournement	Rejet	accord	ajournement	Rejet	accord	ajournement	Rejet
Canton de Villemur	39	< à 5	13	101	8	33	26	< à 5	7
CC Val'Aïgo	13	< à 5	7	49	< à 5	14	15	< à 5	< à 5
CC du Frontonnais	26	0	6	48	< à 5	15	11	< à 5	< à 5
Toulouse Métropole	921	91	423	2 861	220	1 434	1 766	112	779
Hors métropole	570	36	253	1 545	60	663	488	14	188
Haute-Garonne	1 491	127	676	4 406	280	2 097	2 254	126	967

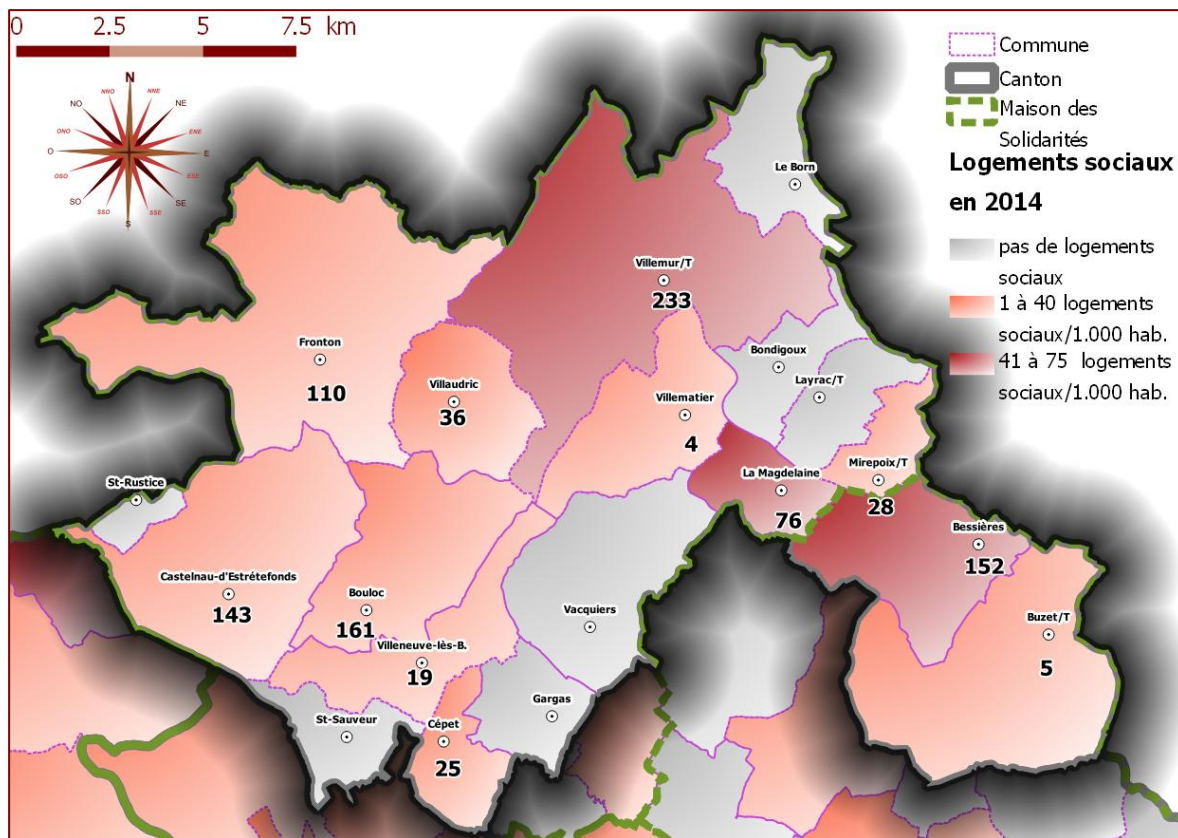
Offre et demande de logements HLM¹⁸ sur le canton de Villemur-sur-Tarn

1,3 % des logements HLM de la Haute-Garonne situés sur le canton de Villemur-sur-Tarn

Au 1^{er} janvier 2015, le territoire compte 992 logements sociaux au total. 607 familles (1 407 personnes couvertes) bénéficient d'une aide au logement de la CAF dans ce parc.

Le canton de Villemur-sur-Tarn compte 24 logements sociaux pour 1 000 habitants contre 55 en Haute-Garonne. Cependant, le canton voisin de Pechbonnieu en compte seulement 12 (celui de Léguevin : 25).

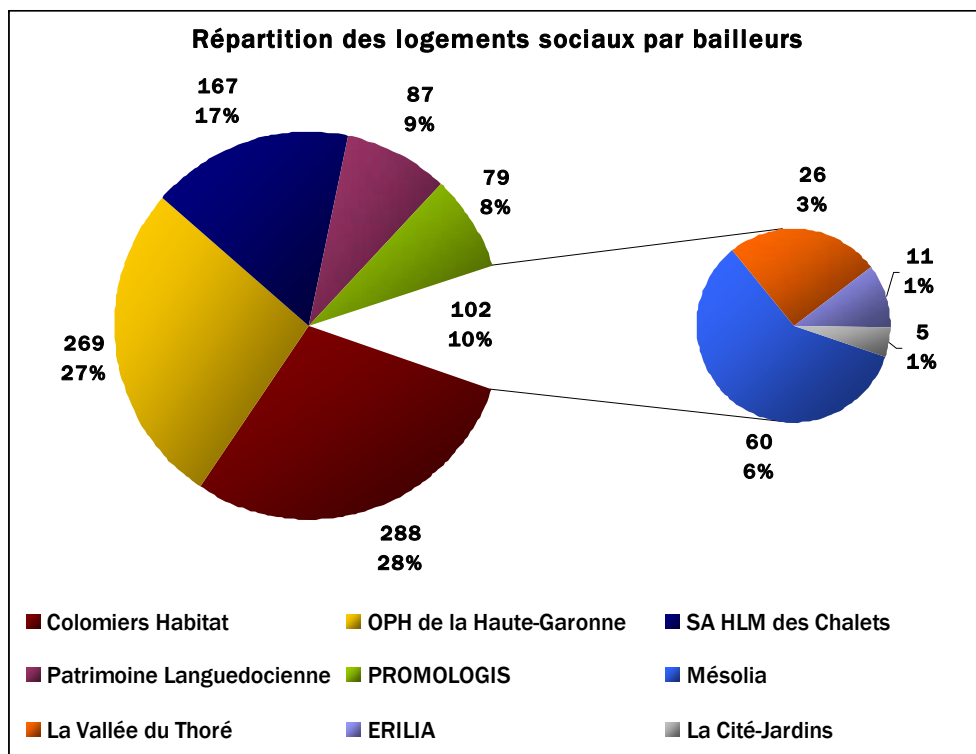
La CC du Frontonnais qui recense 494 logements sociaux au 31/12/2014 ne compte que 20 logements HLM pour 1 000 habitants. Cependant, 106 nouveaux logements ont été mis en service sur ce territoire en 2014. La commune de Bouloc compte 37 logements sociaux pour 1 000 habitants, Castelnau en compte 24, Villaudric : 5 , Fronton :9, Cépet et Villeneuve-Lès-Bouloc : 15.



Territoire	Nombre de logements sociaux livrés en 2014	Nombre de logements sociaux pour 1 000 habitants
Bessières	39 logements individuels	41
Bouloc	48 logements individuels et 62 logements collectifs	37
Castelnau-d'Estrétefonds	16 logements individuels	24
Fronton	17 logements collectifs	19
Villeneuve-Lès-Bouloc	11 logements collectifs	15
Canton de Villemur	145 logements	24
CC Val'Aigo	39 logements collectifs	35
CC du Frontonnais	106 logements individuels	20
Toulouse Métropole	2 105 logements	73
Haute-Garonne	3 336 logements	55

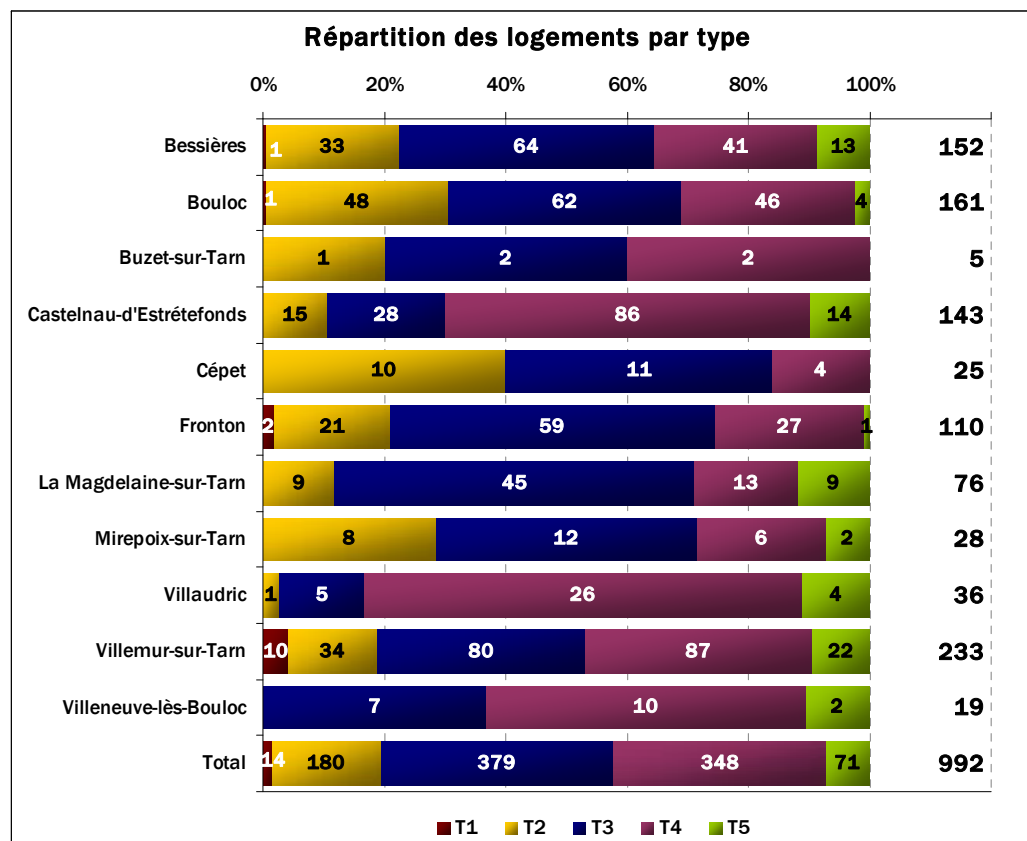
La CC Val'Aigo offre 493 logements HLM au 31/12/2013, soit 35 logements pour 1 000 habitants. 106 nouveaux logements ont été mis en service sur ce territoire en 2014. La commune de La Magdeleine-sur Tarn compte 66 logements HLM pour 1 000 habitants, celles de Bessières et de Villemur atteignent 40. Le passé ouvrier de la commune de Villemur-sur-Tarn a favorisé la construction de logements HLM, mais le parc est ancien et le coût de réhabilitation de ce parc est élevé : 59% du parc de la commune est antérieur à 1966. Mirepoix compte 30 logements pour 1 000 habitants et Villematier en compte 4.

Des logements HLM plutôt grands

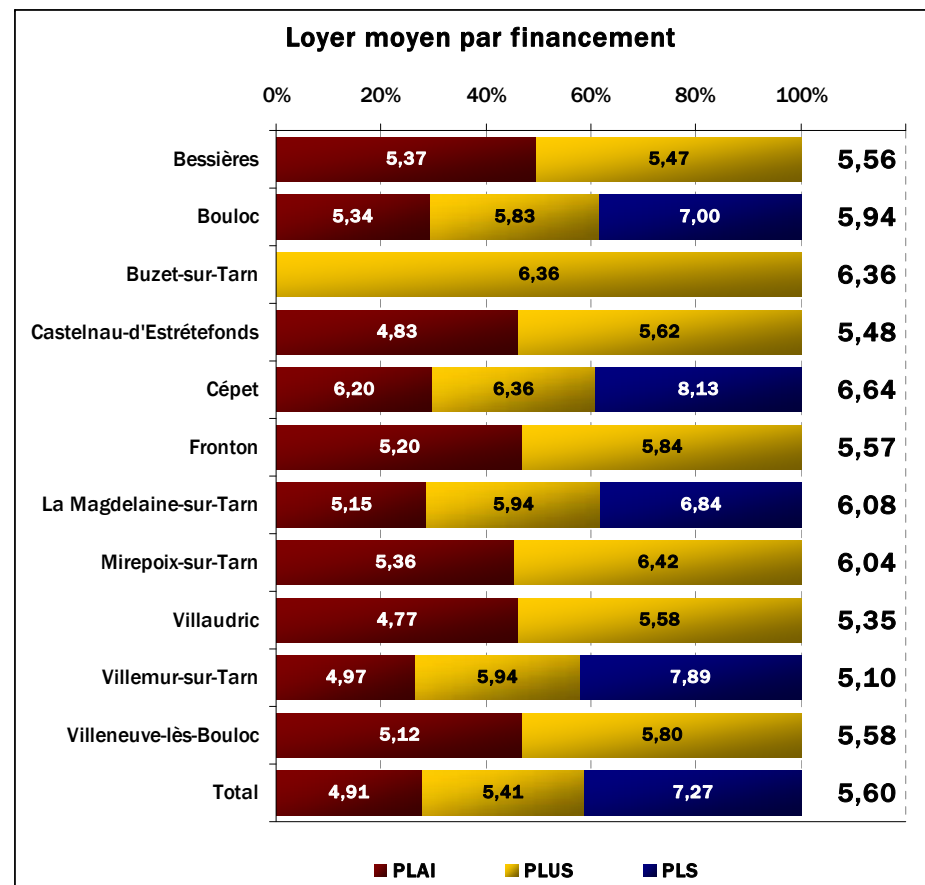
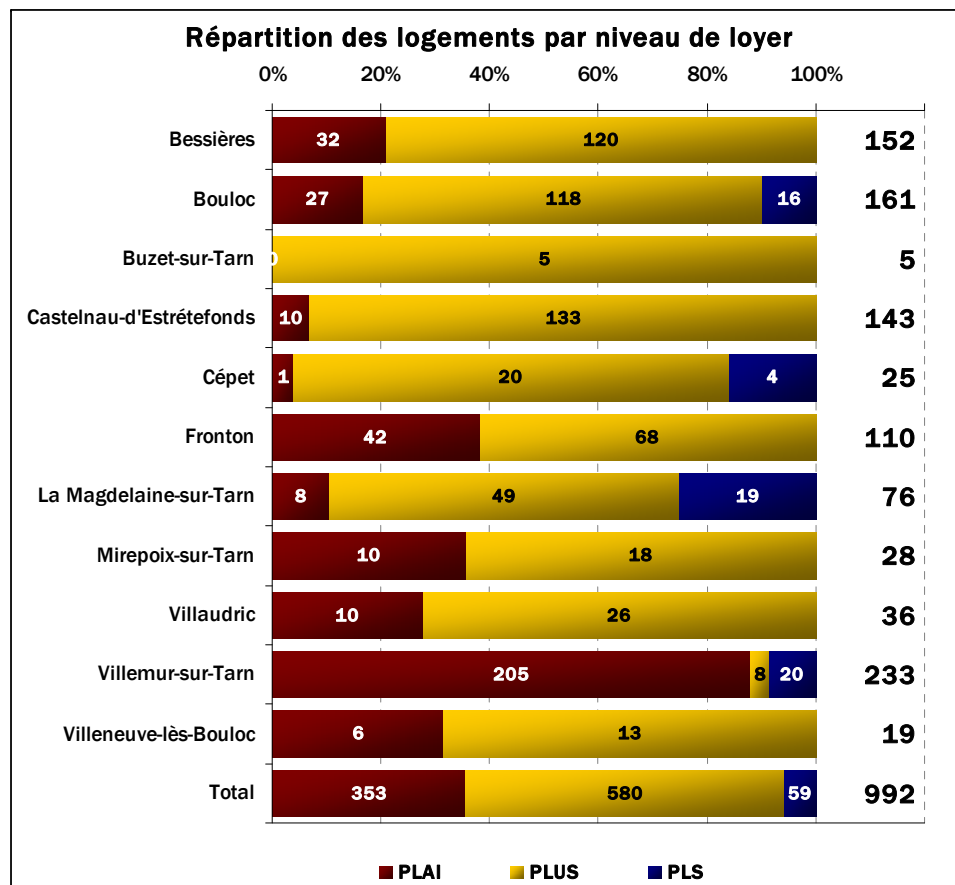


Les logements familiaux (T3 ou T4) représentent 73% du parc, les petits logements (T1 et T2) seulement 19%. 7% du parc est constitué de grands logements (T5+).

Le parc de logements sociaux sur le canton de Villemur-sur-Tarn appartient majoritairement à la SA HLM Colomiers Habitat, suivie de près par l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Garonne.



Un parc très social développé



35,6% des logements ont été financés en logements très sociaux (type PLA-I¹⁹), 58,6% en logements HLM ordinaires (type PLUS²⁰) et 5,9% en logements intermédiaires (type PLS²¹). Les recommandations pour la programmation de logements sociaux demandent un taux de 30% de PLA-I.

Le niveau moyen de loyer est de 4,91€ pour un logement PLA-I, 5,41€ pour un PLUS et 7,27€ pour un PLS.

Les écarts de loyers par communes s'expliquent par :

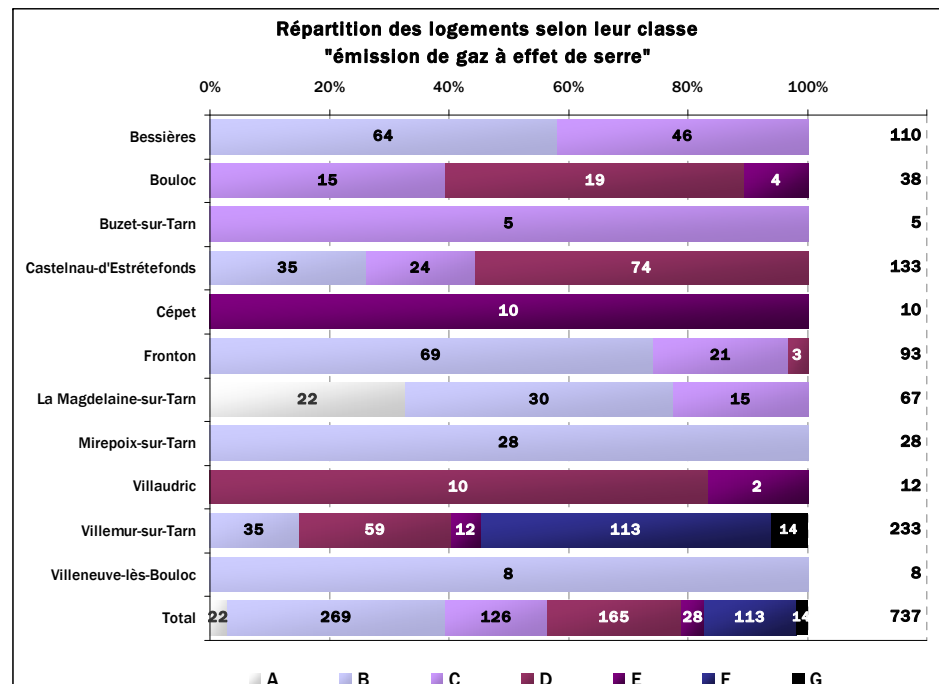
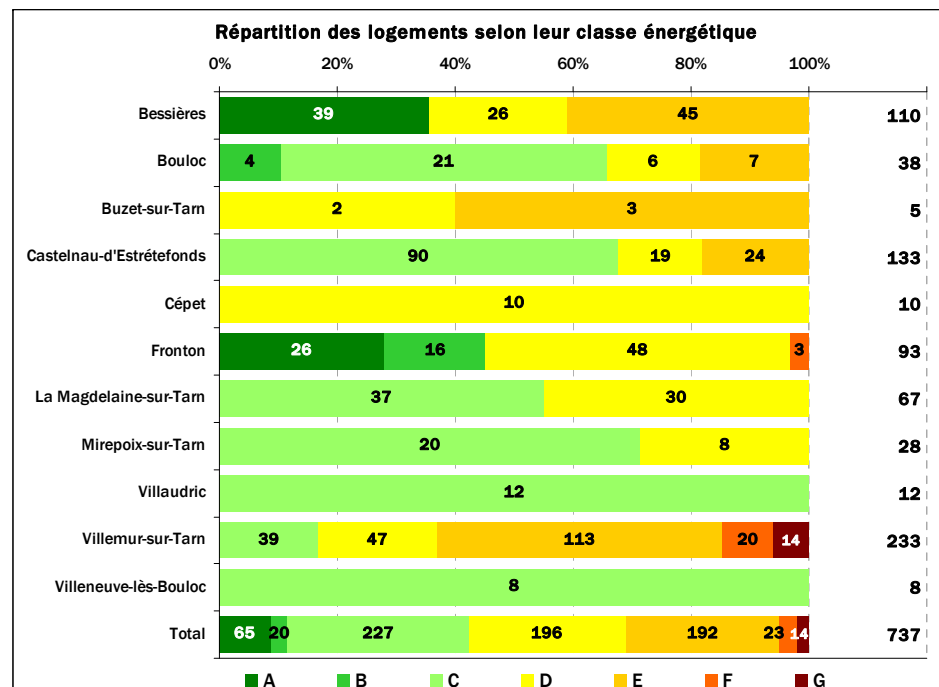
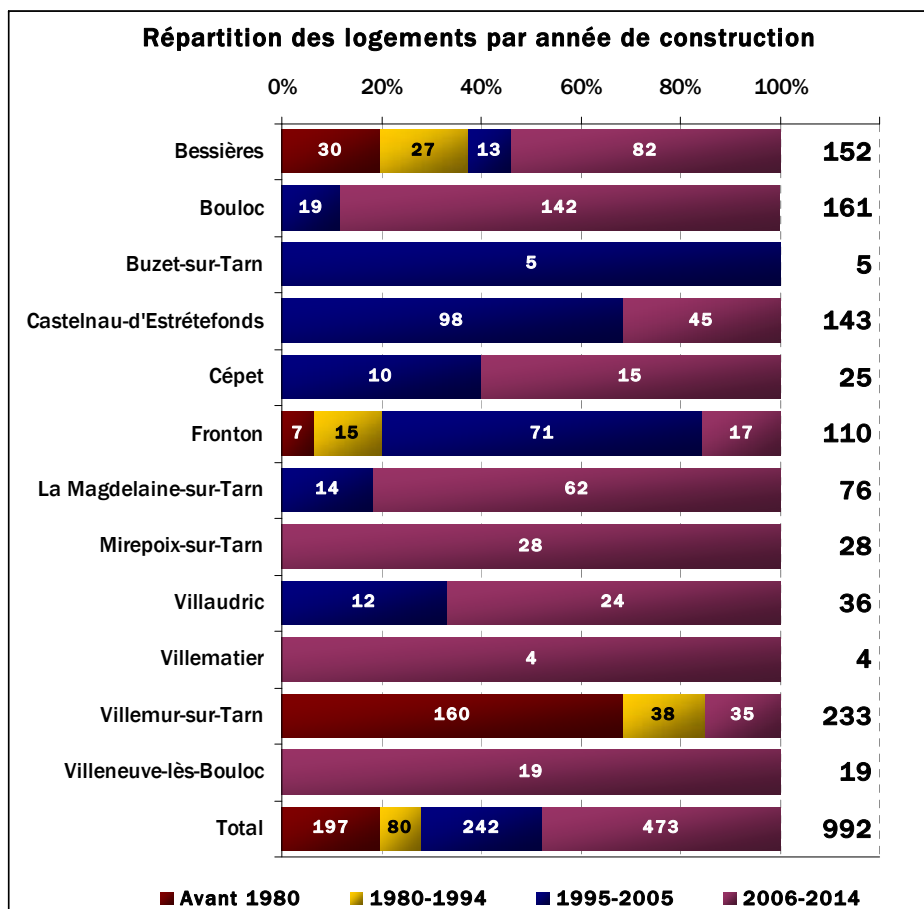
- la taille des logements (plus un logement est petit, plus son loyer au m² est élevé),
- l'âge de la construction (le loyer maximum de la convention APL des logements HLM est fixé par la circulaire loyer et augmente chaque année alors que la revalorisation annuelle des loyers, surtout dans le parc ancien, n'est pas toujours appliquée).

Un parc HLM plutôt récent mais plus énergivore qu'en Haute-Garonne

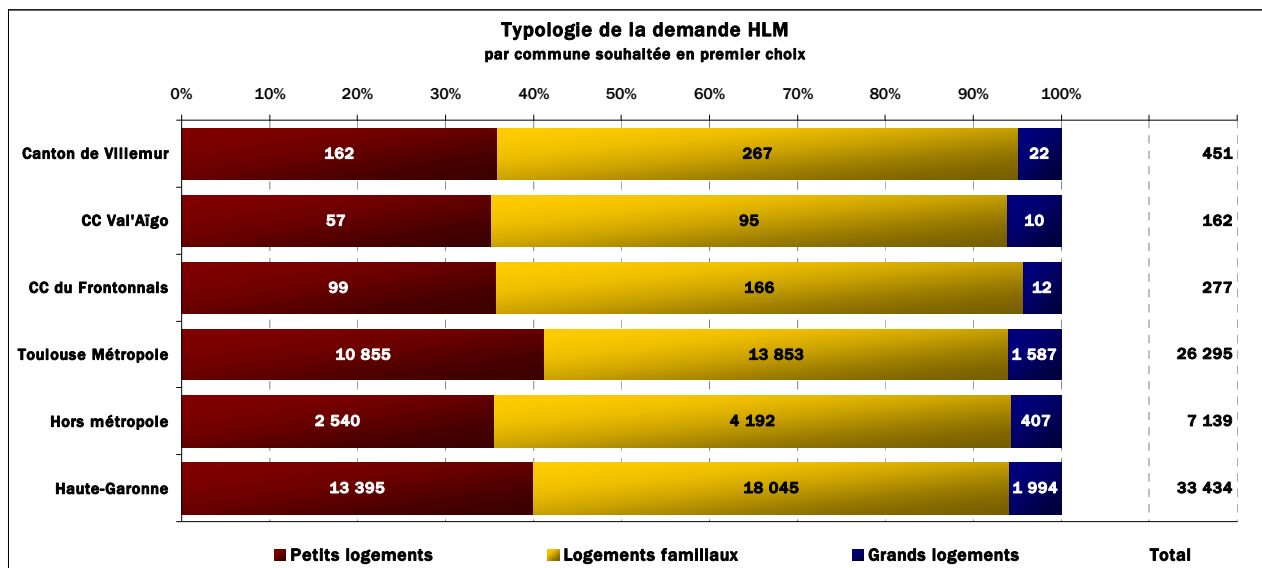
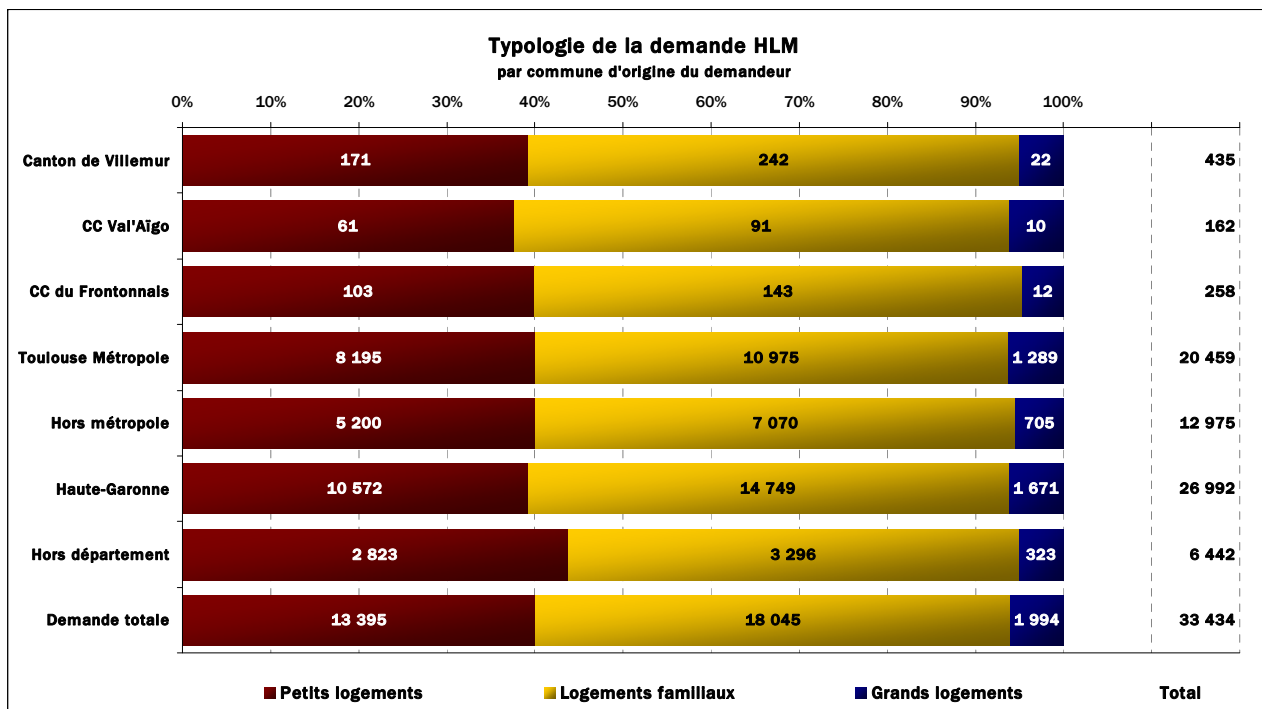
47 % des logements sociaux du canton ont été construits après 2006.

Sur les 737 logements objets d'un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), 51% ont une étiquette « énergie » inférieure à E., qui correspond à l'étiquette nationale moyenne et 31% sont classés A, B ou C. En Haute-Garonne, 46% des logements HLM ont une étiquette énergie inférieure à D.

Seuls 37 logements sont en classe énergie F ou G (1874 dans le département) indiquant qu'ils sont très mal isolés et nécessiteront sûrement d'engager des frais importants de rénovation.



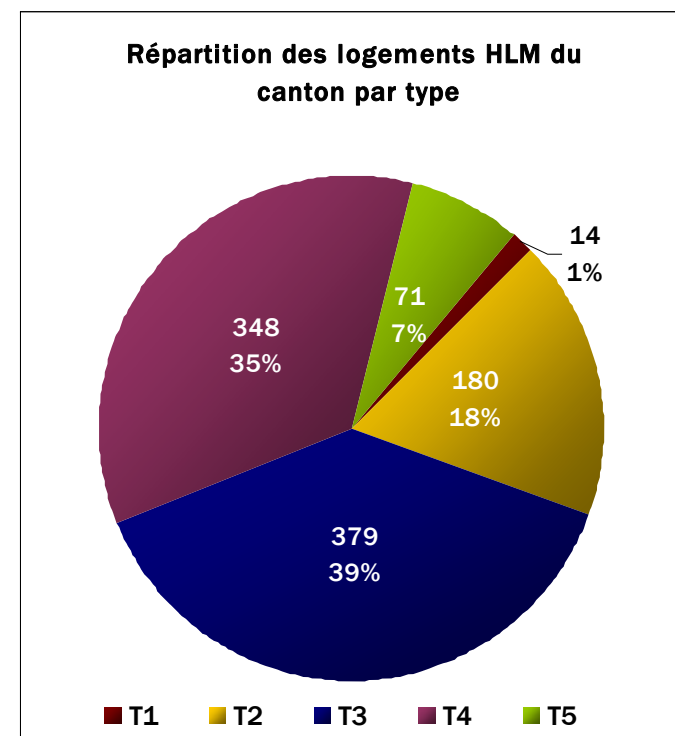
Un manque de petits logements



Au 1^{er} janvier 2016, 435 demandeurs de logements habitent le canton et 451 souhaitent y résider.

Si la demande HLM s'oriente surtout sur le logement familial de type 3 ou 4 (55% pour les habitants et près de 60% pour ceux qui souhaitent s'y installer), la demande en petits logements (chambre, T1, T2) dépasse les 35%, alors que l'offre est de seulement 19%.

Pour les grands logements, la demande se situe autour de 5% alors que l'offre atteint les 7%.



La demande de logements par commune sur le canton de Villemur-sur-Tarn

Territoire	Commune d'origine du demandeur				1ere commune recherchée			
	Petits logements	Logements familiaux	Grands logements	Total	Petits logements	Logements familiaux	Grands logements	Total
Bessières	26	43	<5	72	30	51	5	86
Bondigoux	-	<5	-	<5	-	-	-	-
Bouloc	16	24	<5	42	33	34	-	67
Buzet-sur-Tarn	7	8	-	15	6	6	-	12
Castelnau-d'Estrétefonds	30	55	6	91	28	53	6	87
Cépet	9	6	-	15	8	<5	-	12
Fronton	28	39	<5	70	26	53	<5	83
Gargas	<5	<5	-	<5	-	-	-	-
La Magdelaine-sur-Tarn	<5	5	<5	7	5	10	-	15
Le Born	<5	-	-	<5	-	-	-	-
Mirepoix-sur-Tarn	<5	5	<5	9	<5	<5	-	<5
Saint-Rustice	5	<5	-	6	-	-	-	-
Saint-Sauveur	5	<5	-	9	<5	<5	-	<5
Vacquiers	<5	<5	-	6	-	<5	-	<5
Villaudric	<5	5	-	9	<5	11	<5	14
Villematier	<5	-	-	<5	-	<5	-	<5
Villemur-sur-Tarn	28	34	5	67	21	30	5	56
Villeneuve-lès-Bouloc	-	6	<5	7	<5	9	<5	11
Canton de Villemur	171	242	22	435	162	267	22	451
CC Val'Aïgo	61	91	10	162	57	95	10	162
CC du Frontonnais	103	143	12	258	99	166	12	277
Toulouse Métropole	8 195	10 975	1 289	20 459	10 855	13 853	1 587	26 295
Hors métropole	5 200	7 070	705	12 975	2 540	4 192	407	7 139
Haute-Garonne	10 572	14 749	1 671	26 992	13 395	18 045	1 994	33 434
Hors département	2 823	3 296	323	6 442				
Demande totale	13 395	18 045	1 994	33 434				

- ↗ Un pôle d'emploi d'envergure sur le territoire (Eurocentre)
- ↗ Un équilibre démographique entre les deux communautés de communes mais des déséquilibres émergents dans les domaines économiques et sociaux
- ↗ Une sur représentation des ouvriers conjuguée à une sous représentation des cadres et professions intellectuelles
- ↗ Une part importante d'habitants travaillant en dehors du territoire
- ↗ Des revenus plus bas dans la communauté de communes Val'Aigo
- ↗ Des taux de chômage plus élevés dans les communes de Villemur et Bessières
- ↗ Un taux de ménages bénéficiaires du RSA inférieur à la moyenne départementale mais une sur représentation dans la commune de Villemur
- ↗ Une part plus importante de bénéficiaires du RSA Activité
- ↗ 6% des ménages ont sollicité le service social de polyvalence de la MDS
- ↗ Un parc de logement social en progression mais qu'il faut encore développer

Thème 3 : Lutte contre les exclusions



Thème 4 : Enfance, famille, jeunesse

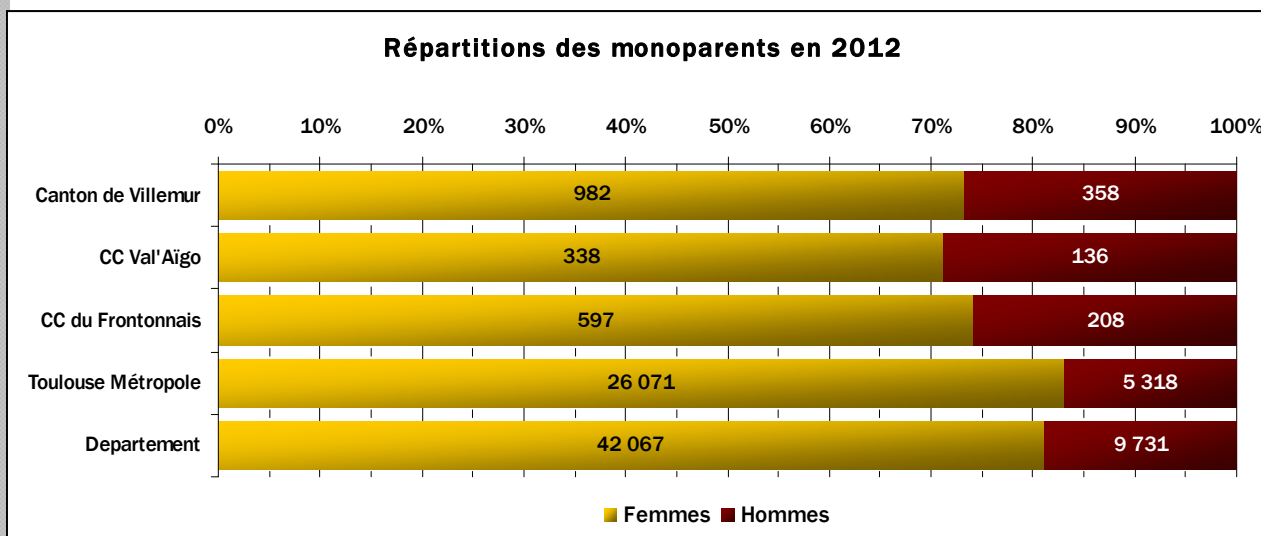
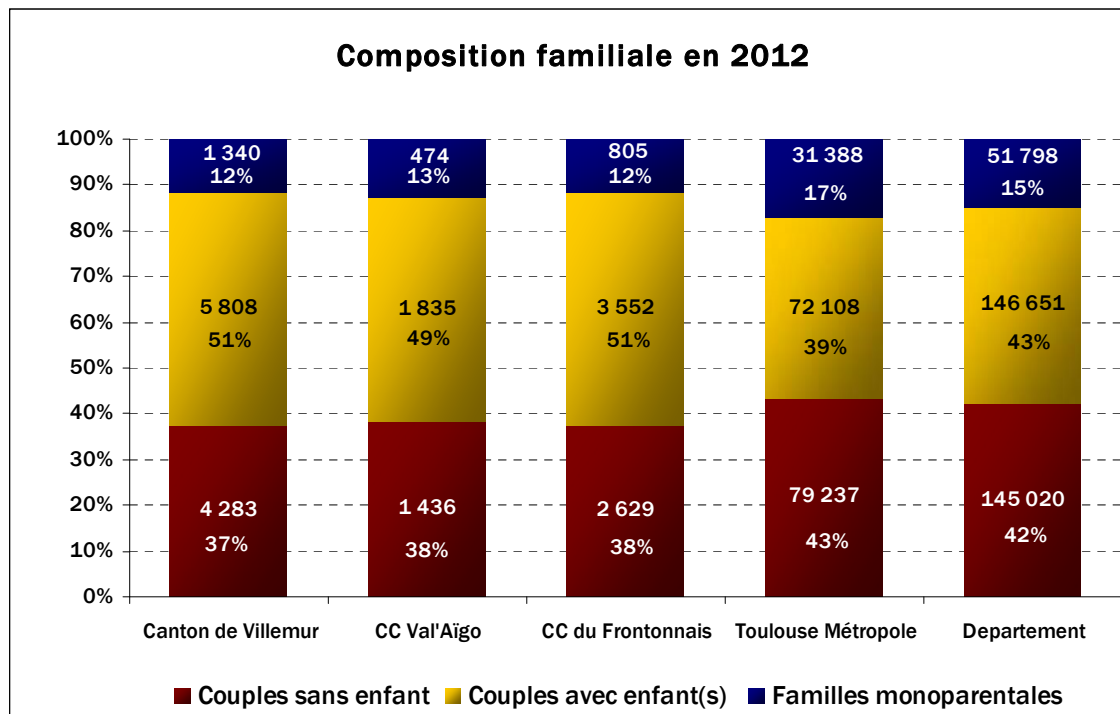
Plus de familles avec enfants et moins de mono parents

Les familles avec enfant(s) représentent 51% des familles du canton (contre 43% sur la Haute-Garonne).

Buzet-sur-Tarn se distingue par une proportion de familles avec enfant(s) de près de 70%.

À l'inverse à Saint-Rustice, les couples sans enfant sont proportionnellement plus nombreux (55%).

En proportion, les familles monoparentales sont moins nombreuses sur le canton de Villemur (12%) qu'en Haute-Garonne (15%).



Sur le champ de la monoparentalité, l'analyse de la répartition hommes/femmes montre aussi une proportion d'hommes plus importante sur le canton de Villemur (27%) et sur la CC de Val'Aïgo (29%) qu'en Haute-Garonne où seulement 18% d'hommes sont mono parents.

Une baisse du nombre de naissances

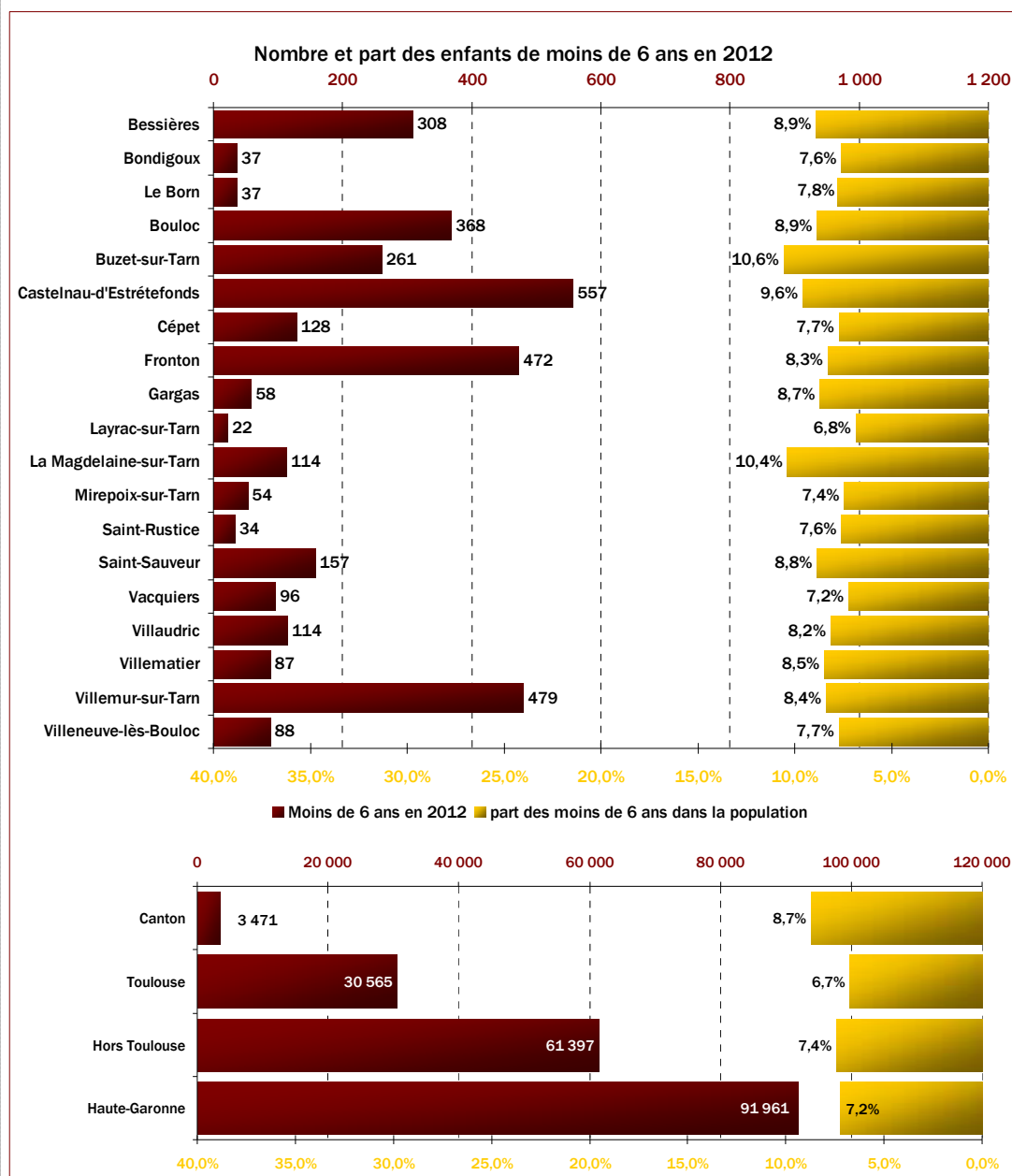
Territoire	Naissances domiciliées en 2008	Naissances domiciliées en 2013	Évolution 2008-2013
Bessières	35	51	46%
Bondigoux	4	13	225%
Bouloc	52	59	13%
Buzet-sur-Tarn	46	40	-13%
Castelnau-d'Estrétefonds	109	93	-15%
Cépet	19	16	-16%
Fronton	79	68	-14%
Gargas	7	8	14%
La Magdelaine-sur-Tarn	8	15	88%
Layrac-sur-Tarn	4	4	0%
Le Born	8	3	-63%
Mirepoix-sur-Tarn	4	16	300%
Saint-Rustice	6	6	0%
Saint-Sauveur	29	15	-48%
Vacquiers	18	8	-56%
Villaudric	12	15	25%
Villematier	13	10	-23%
Villemur-sur-Tarn	94	57	-39%
Villeneuve-lès-Bouloc	16	26	63%
Canton de Villemur	563	523	-7%
CC Val'Aïgo	170	169	-1%
CC du Frontonnais	347	314	-10%
Toulouse Métropole	9 199	9 968	8%
Hors métropole	6 216	6 322	2%
Haute-Garonne	15 415	16 290	6%

La commune de Castelnau-d'Estrétefonds est celle qui compte le plus grand nombre de naissances pour l'année 2013. Viennent ensuite les communes de Fronton, Bouloc et Villemur. La CC du Frontonnais enregistre près de deux fois plus de naissances que celle de Val'Aïgo.

Entre 2008 et 2013, le nombre global de naissances de l'ensemble du canton a baissé de 7%, ce chiffre le positionne à l'opposé de la tendance départementale qui enregistre une hausse de 6% pour la même période. Cette baisse concerne la quasi-totalité des communes à quelques exceptions près (Bessières, Bouloc...).

Ainsi, le nombre d'enfants vus en consultation PMI à la MDS de Bouloc a baissé de 6% entre 2010 et 2014, mais ils restent nombreux.

Un taux de couverture des enfants de moins de 6 ans par les services de la PMI dans la moyenne départementale



Les moins de 6 ans sont proportionnellement plus nombreux sur le canton de Villemur (8,7%) qu'en Haute-Garonne (7,2%), ce qui s'explique par le nombre important de familles avec enfants.

C'est dans les communes de Castelnau-d'Estrétefonds et de Villemur qu'ils sont les plus nombreux. Dans deux communes ils représentent 10% des habitants (La Magdelaine-sur-Tarn et Buzet-sur-Tarn).

Consultations de nourrissons

Territoire	Nombre de lieux d'accueil	Nbre de séances par semaine	évolution nb de séances par semaine 2010-2014	nombre moyen de consultations par séance	nombre total de consultations en 2014	Nombre d'enfants vus au moins 1 fois en 2014
MDS de BOULOC	4	3,50	40%	10,26	1 324	485
Toulouse	29	38,50	-3%	9,88	17 712	6 691
Hors Toulouse	48	36,50	11%	9,43	16 246	5 888
Haute-Garonne	77	75,00	3%	9,66	33 958	12 579

En 2014, la MDS de Bouloc a reçu 485 enfants en consultation PMI. Chaque enfant a été vu en moyenne 2.7 fois ce qui correspond à la moyenne départementale.

Si on rapporte le nombre d'enfants de moins de 6 ans en 2012 au nombre d'enfants vus en consultation en 2014, on obtient un taux de couverture estimatif proche de 14% des enfants de moins de 6 ans vus par les services de la PMI. Ce chiffre correspond également à la moyenne départementale (14%).

Entre 2010 et 2014, le nombre de séances de consultations de nourrissons par semaine a progressé de 40% ce qui témoigne du besoin en la matière. En parallèle, sur les autres territoires ce chiffre a faiblement progressé voir baissé.

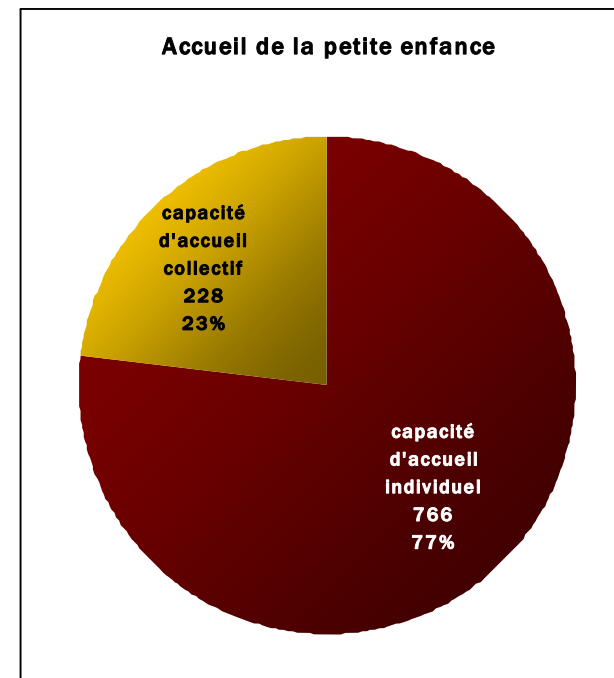
Une faible couverture de la capacité d'accueil des enfants de moins de 3 ans

Territoire	Nombre d'assistantes maternelles au 31/12/14	Capacité d'accueil individuel	Nombre de structures collectives au 30/09/15	Capacité d'accueil collectif	Capacité d'accueil totale	Nombre d'enfants de moins de 3 ans	Taux de couverture des moins de 3 ans par les modes d'accueil
Bessières	30	84	1	27	111	156	71%
Bondigoux						18	
Le Born	48	157	1	22	179	12	1465%
Bouloc						165	
Buzet-sur-Tarn	70	230	2	75	305	107	284%
Castelnau-d'Estrétefonds						282	
Cépet	50	164	1	40	204	67	305%
Fronton						213	
Gargas						29	
Layrac-sur-Tarn	1	3	1	24	27	9	295%
La Magdelaine-sur-Tarn						57	
Mirepoix-sur-Tarn						18	
Saint-Rustice						14	
Saint-Sauveur						82	
Vacquiers						38	
Villaudric						42	
Villematier						35	
Villemur-sur-Tarn	45	128	1	40	168	256	66%
Villeneuve-lès-Bouloc						43	
Canton de Villemur	244	766	7	228	994	1 643	60%
CC Val'Aigo	76	215	3	91	306	561	55%
CC du Frontonnais	168	551	4	137	688	974	71%
Toulouse Métropole	15 653	40 252	215	7 230	47 482	26 719	178%
Hors métropole	3 369	9 505	112	2 983	12 488	19 711	63%
Haute-Garonne	19 022	49 757	327	10 213	59 970	46 430	129%

Le canton de Villemur-sur-Tarn dispose de 994 places d'accueil pour les jeunes enfants.

Ces places permettent d'accueillir 60% des 1 643 enfants de moins de 3 ans du territoire.

La majorité de l'accueil est assuré par des assistantes maternelles.



Source: CD 31-DEF & INSEE RGP 2012.

Les infrastructures scolaires du canton

Hormis Layrac-sur-Tarn, toutes les communes du canton disposent d'une école.

On recense trois collèges sur le territoire :

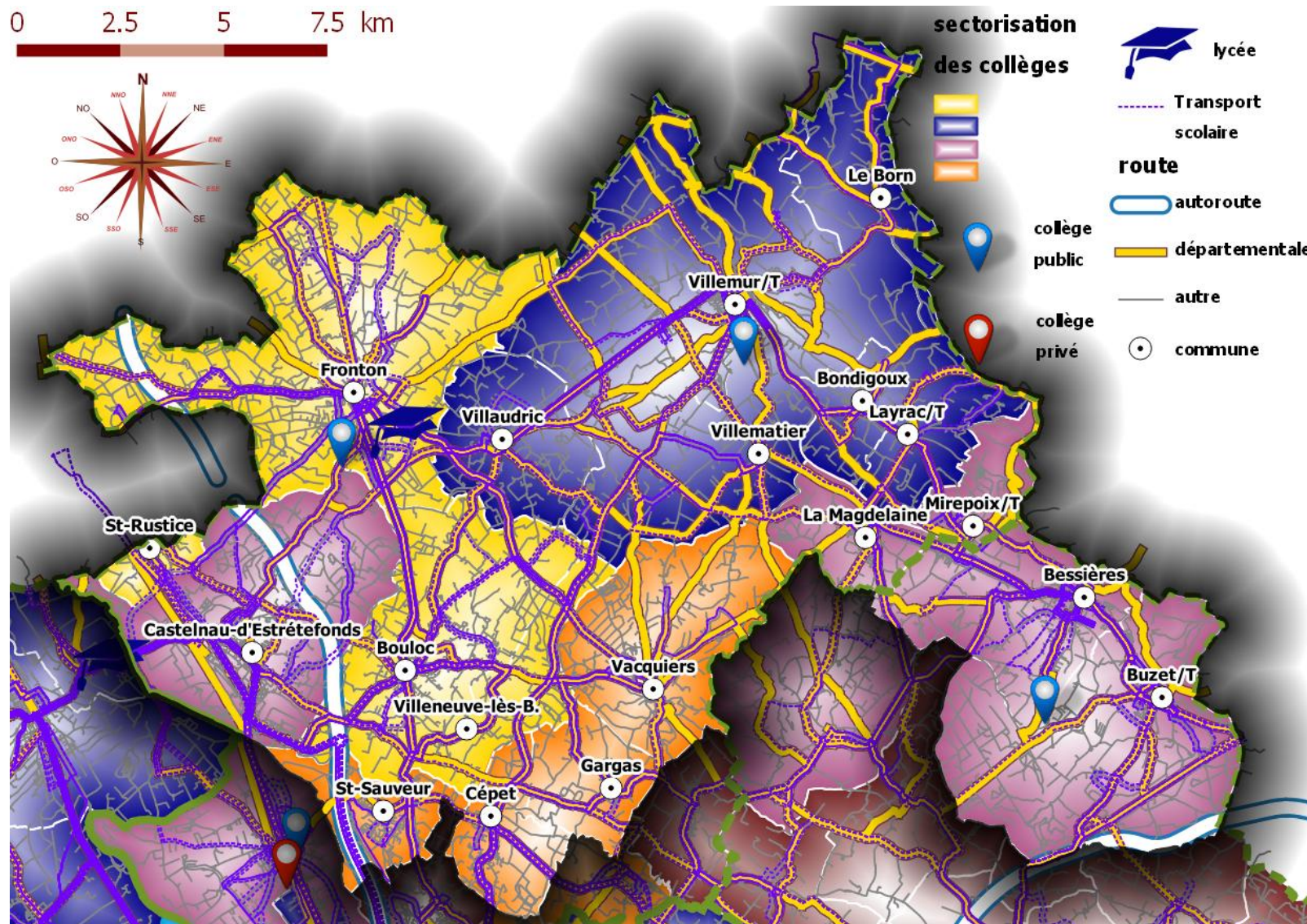
- Alain Savary à Fronton (685 élèves dont 665 demi-pensionnaires en 2014),
- Albert Camus à Villemur-sur-Tarn (507 élèves dont 467 demi-pensionnaires en 2014)
- Adrienne Rolland à Bessières (544 élèves dont 538 demi-pensionnaires en 2014).

À Castelnau-d'Estrétefonds, les élèves dépendent du collège de Saint-Jory.

Au sud du canton, les communes de Saint-Sauveur, Cépet, Gargas et Vacquiers dépendent du collège Claude Cornac de Gratentour.

Le collège Adrienne Rolland à Bessières accueille les jeunes de Montjoire (canton de Pechbonnieu).

Le seul lycée du canton est le lycée Pierre Bourdieu à Fronton. D'une capacité de plus de 1 000 élèves, il se classe au 13^{ème} rang des 36 lycées haut-garonnais au classement annuel établi par le journal « L'Express »



Un absentéisme scolaire faible

Concernant l'absentéisme scolaire, les collèges ainsi que le lycée du secteur ont été interrogés. Au sein du collège de Villemur, c'est un enjeu important. En effet, si au total « seulement » une dizaine d'enfants sont concernés il s'agit de cas plutôt sérieux et récurrents avec notamment deux élèves totalement déscolarisés. Cet établissement accueille des primo arrivants avec parfois des enfants pour qui l'accès à la langue française est compliqué, mais l'absentéisme concerne également d'autres enfants. Les autres établissements du canton ne rencontrent pas de problématique spécifique sur la question de l'absentéisme. C'est un problème marginal qui concerne très peu d'élèves (seulement 2 à 3 cas au collège de Bessières, par exemple). Par contre, la question des transports collectifs a émergé comme étant un frein à prendre en compte. En effet, les liaisons transversales sur le territoire sont peu nombreuses (par exemple, un seul bus en matinée et en soirée relie Grenade à Fronton alors que le collège de Fronton accueille dans ses filières spécifiques des élèves de Grenade). De plus, l'éloignement de Toulouse (qui regroupe des établissements d'enseignement diversifiés) est un frein à l'orientation notamment en ce qui concerne le lycée. En effet, comme il est difficile d'accéder à Toulouse, un certain nombre d'élèves sont contraints de suivre un cursus « classique » au lycée de Fronton alors qu'une autre orientation leur aurait été plus bénéfique. Globalement, pour l'année scolaire 2013-2014, la Haute-Garonne fait partie des départements français dans lequel le taux d'absentéisme est le plus faible (moins 0.1% d'élèves signalés aux DASEN). Par ailleurs, le taux d'absentéisme français est stable depuis 4 ans, il est de 2.8% dans les collèges, de 4.6% dans les lycées d'enseignement général et technologique et de 11.5% dans les lycées professionnels (sont pris en compte les élèves absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois en moyenne).

Un tiers des collégiens aidés financièrement pour la restauration scolaire

Pour l'année scolaire 2013/2014, dans les 3 collèges du territoire la part des enfants bénéficiant de l'aide à la restauration s'étend de 28% à 40%. C'est dans le collège de Villemur que ce taux est le plus élevé. Mais, pour l'ensemble du canton ce chiffre se situe dans la moyenne départementale.

Nom du Collège	Commune	Nombre de bénéficiaires de l'aide à la restauration scolaire du CD 31	Taux de bénéficiaires de l'aide à la restauration scolaire du CD 31
ADRIENNE BOLLAND	BESSIERES	139	28%
ALBERT CAMUS	VILLEMUR SUR TARN	187	40%
ALAIN SAVARY	FRONTON	217	34%
	TOTAL CANTON	543	34%
	Toulouse	7 565	39%
	Haute-Garonne	17 944	35%

Près de 300 enfants de moins de 5 ans couverts par le RSA Socle

En 2014, plus de 280 enfants âgés de 0 à 5 ans vivent dans un foyer allocataire du RSA socle. C'est dans les communes de Bessières, Castelnau d'Estrétefonds, Fronton et Villemur-sur-Tarn qu'ils sont les plus nombreux

Communes	Enfants de 0 à 5 ans couverts par les allocataires du RSA socle
Bessières	35
Castelnau-d'Estrétefonds	51
Fronton	37
Villemur-sur-Tarn	64
Canton de Villemur-sur-Tarn	282

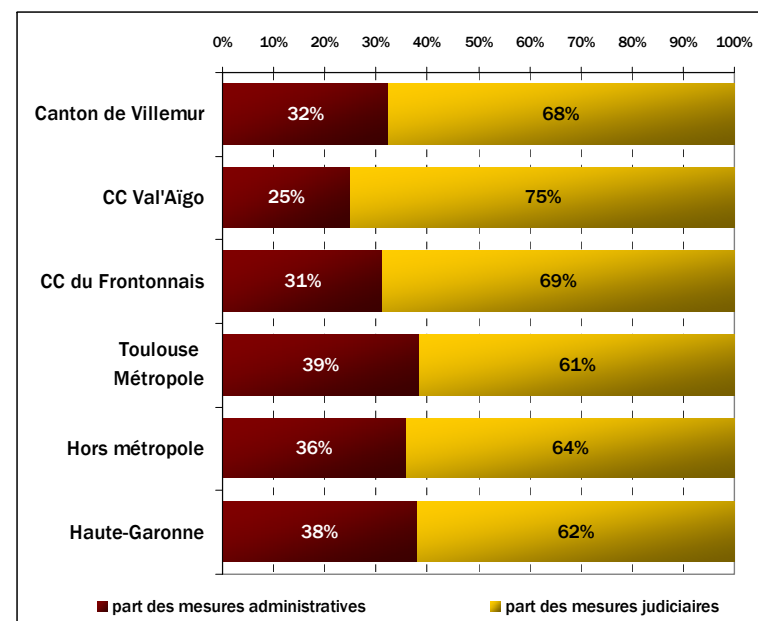
Une prépondérance de mesures de placement judiciaire

Territoire	Mesures administratives* en 2015	Évolution depuis 2010	Mesures judiciaires** en 2015	Évolution depuis 2010	Total des mesures en 2015	Évolution depuis 2010
Bessières	< à 5	-75%	5	-44%	6	-54%
Bondigoux	0	-100%	0	0%	0	-100%
Bouloc	0	0%	< à 5	0%	< à 5	0%
Buzet-sur-Tarn	< à 5	200%	0	0%	< à 5	200%
Castelnau-d'Estrétefonds	< à 5	100%	< à 5	-33%	< à 5	0%
Cépet	< à 5	-50%	< à 5	-60%	< à 5	-57%
Fronton	< à 5	200%	< à 5	0%	5	67%
La Magdelaine-sur-Tarn	< à 5	100%	0	0%	< à 5	100%
Mirepoix-sur-Tarn	0	0%	0	0%	0	0%
Vaquiers	0	0%	< à 5	100%	< à 5	100%
Villaudric	0	0%	< à 5	100%	< à 5	100%
Villematier	0	0%	< à 5	100%	< à 5	100%
Villemur-sur-Tarn	< à 5	100%	6	100%	8	100%
Canton de Villemur	11	22%	23	-8%	34	0%
CC Val'Aïgo	< à 5	-33%	12	0%	16	-11%
CC du Frontonnais	5	67%	11	-15%	16	0%
Toulouse Métropole	1 025	94%	1 630	77%	2 655	83%
Hors métropole	303	10%	541	-5%	844	0%
Haute-Garonne	1 328	65%	2 171	46%	3 499	53%

* Les mesures administratives comprennent : l'accueil de mineur, l'accueil de jeune majeur, admission au titre de pupille, l'accueil mère/enfant et la surveillance administrative exercée par le CD 31.

** Les mesures judiciaires comprennent ; l'accueil de jeunes confiés par le juges des enfants, la mise sous tutelle ASE, la délégation d'autorité parentale.

Chaque bénéficiaire d'une mesure est compté en fonction de l'adresse du parent principal au premier jour d'effet de la mesure.



Le canton de Villemur-sur-Tarn compte 34 mesures de placement en 2015, soit moins de 1% des mesures en Haute-Garonne. Si les mesures judiciaires sont prépondérantes (comme sur l'ensemble des territoires du département), elles tendent à diminuer depuis 2010, à l'inverse des mesures administratives. Le nombre de mesures de placements est resté stable sur le canton entre 2010 et 2015, à l'inverse de la tendance départementale.

Informations préoccupantes, aides financières et accompagnement éducatif de l'Aide Sociale à l'Enfance

Le canton de Villemur-sur-Tarn a été l'objet de 77 informations préoccupantes (IP) en 2014, soit 3,60% des IP du département. Leur évolution depuis 2010 a été 2,5 fois plus rapide que celle de la Haute-Garonne.

Les aides financières accordées en 2015 représentent 2% de celles attribuées dans le département (en hausse sensible sur tous les territoires).

Les mesures d'accompagnement éducatifs sont globalement en hausse, cependant les mesures administratives prennent le pas sur les mesures judiciaires.

Territoire	Informations préoccupantes 2014	Évolution depuis 2010	Aides financières-2015	Évolution depuis 2010	Aide Éducative à Domicile* en 2015	Évolution depuis 2010	Action Éducative en Milieu Ouvert* en 2015	Évolution depuis 2010
Bessières	8	60%	31	933%	14	367%	< à 5	-78%
Bondigoux	< à 5		-	-100%	-		-	
Bouloc	< à 5	33%	15	400%	< à 5	33%	13	550%
Buzet-sur-Tarn	8		6	500%	5	67%	< à 5	-50%
Castelnau-d'Estrétefonds	14	250%	18	800%	< à 5	-25%	8	60%
Cépet	-		-		-	-100%	-	-100%
Fronton	11	83%	20	567%	6	-14%	9	29%
Gargas	-		-		-	-100%	< à 5	-50%
La Magdelaine-sur-Tarn	< à 5	300%	< à 5	100%	< à 5	200%	< à 5	-75%
Le Born	-		-		< à 5	300%	-	-100%
Mirepoix-sur-Tarn	< à 5	0%	< à 5	0%	< à 5	100%	-	
Saint-Rustice	< à 5		-		< à 5	0%	< à 5	
Saint-Sauveur	-		-		< à 5	-50%	6	500%
Vacquiers	-	-100%	< à 5		-		-	
Villaudric	< à 5	100%	< à 5	200%	-	-100%	-	-100%
Villematier	< à 5		-		-	-100%	< à 5	200%
Villemur-sur-Tarn	16	100%	18	260%	17	143%	20	82%
Villeneuve-lès-Bouloc	< à 5		< à 5	0%	-	-100%	< à 5	-67%
Canton de Villemur	77	141%	117	432%	60	50%	66	-3%
CC Val'Aigo	34	127%	40	264%	52	373%	26	-4%
CC du Frontonnais	35	106%	43	330%	59	490%	39	0%
Toulouse Métropole	1 264	52%	3 883	149%	7 712	395%	1 150	7%
Hors métropole	872	67%	1 760	213%	3 083	448%	830	-16%
Haute-Garonne	2 136	58%	5 643	166%	10 795	409%	1 980	-4%

*Il s'agit là des mesures d'accompagnement éducatif distinguées ainsi : Aide Éducative à Domicile – AED = mesure administrative & Action Éducative en Milieu Ouvert – AEMO = mesure judiciaire

Chaque bénéficiaire d'une mesure est compté en fonction de l'adresse du parent principal au premier jour d'effet de la mesure.

Un quart des jeunes de moins de 25 ans au chômage

Communes	Taux de chômage des 15-24 ans en 2007	Taux de chômage des 15-24 ans en 2012	Evolution 2007-2012 du taux de chômage des 15-24 ans
Bessières	18%	24%	+ 6 points
Bondigoux	20%	24%	+ 4 points
Bouloc	19%	23%	+ 4 points
Buzet-sur-Tarn	21%	30%	+ 9 points
Castelnau-d'Estrétefonds	16%	22%	+ 6 points
Cépet	10%	20%	+ 10 points
Fronton	14%	21%	+ 7 points
Gargas	9%	23%	+ 14 points
La Magdelaine-sur-Tarn	9%	32%	+ 23 points
Layrac-sur-Tarn	55%	43%	- 12 points
Le Born	33%	31%	- 2 points
Mirepoix-sur-Tarn	13%	25%	+ 12 points
Saint-Rustice	9%	36%	+ 27 points
Saint-Sauveur	12%	21%	+ 9 points
Vacquiers	24%	26%	+ 2 points
Villaudric	12%	22%	+ 10 points
Villematier	25%	17%	- 8 points
Villemur-sur-Tarn	22%	31%	+ 9 points
Villeneuve-lès-Bouloc	14%	19%	+ 5 points
Canton de Villemur	17%	24%	+ 7 points
CC Val'Aïgo	21%	28%	+7 points
CC du Frontonnais	15%	22%	+ 7 points
Métropole	19%	27%	+ 8 points
Hors Métropole	19%	26%	+ 7 points
Haute-Garonne	19%	26%	+ 7 points

En 2012, près d'un quart des jeunes de moins de 25 ans habitant le canton de Villemur étaient au chômage. Ce taux situe le canton en deçà des autres territoires observés ici, mis à part celui de la communauté de communes du Frontonnais (22%) qui bénéficie d'un dynamisme économique plus important. Parmi les communes les plus peuplées du territoire, celles de Villemur-sur-Tarn et de Buzet se distinguent nettement avec un tiers des jeunes au chômage.

Villeneuve-les-Bouloc et Castelnau-d'Estrétefonds (communes d'implantation de la zone d'activité Eurocentre) affichent des taux parmi les plus bas (respectivement (19% et 22%).

Enfin, les communes plus rurales ont des taux particulièrement élevés (Layrac-sur-Tarn, Le Born, Saint-Rustice...).

Entre 2007 et 2012, le taux de chômage des jeunes a progressé de façon similaire dans l'ensemble des territoires, il n'existe pas de spécificité pour le canton de Villemur dans ce domaine. Au niveau communal, les communes les plus peuplées affichent une progression dans la limite de la moyenne départementale (de 4 à 9 points supplémentaires), les communes rurales affichent des hausses beaucoup plus fortes (Saint-Rustice...).

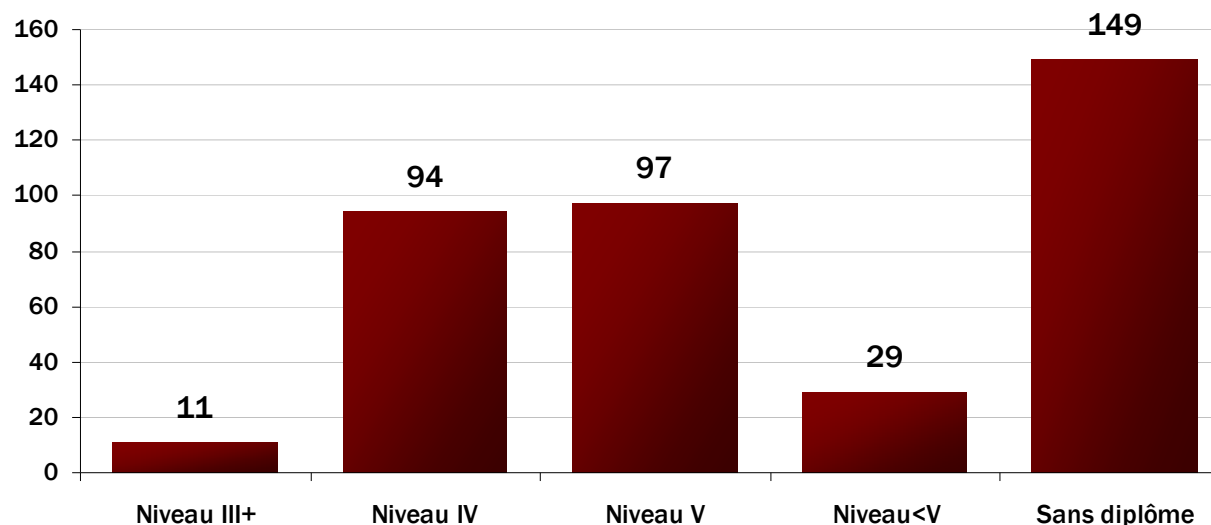
Un taux de couverture des jeunes par la Mission Locale supérieur à la moyenne départementale

En 2015, 381 jeunes du canton de Villemur ont été suivis par la Mission locale de la Haute-Garonne. La moitié d'entre eux ont entre 18 et 21 ans, un tiers entre 22 et 25 ans. 11% des jeunes du canton sont suivis, contre 8% pour le Département.

64% des jeunes vivent chez leurs parents, 20% ont un logement autonome. Ils sont peu mobiles puisque seulement 40% ont un véhicule, alors que sur ce territoire l'absence de moyen de locomotion est un frein important à l'insertion.

39% d'entre eux ne sont pas diplômés, la moitié ont un niveau IV ou V.

Niveau de diplôme des jeunes suivis par la Mission Locale



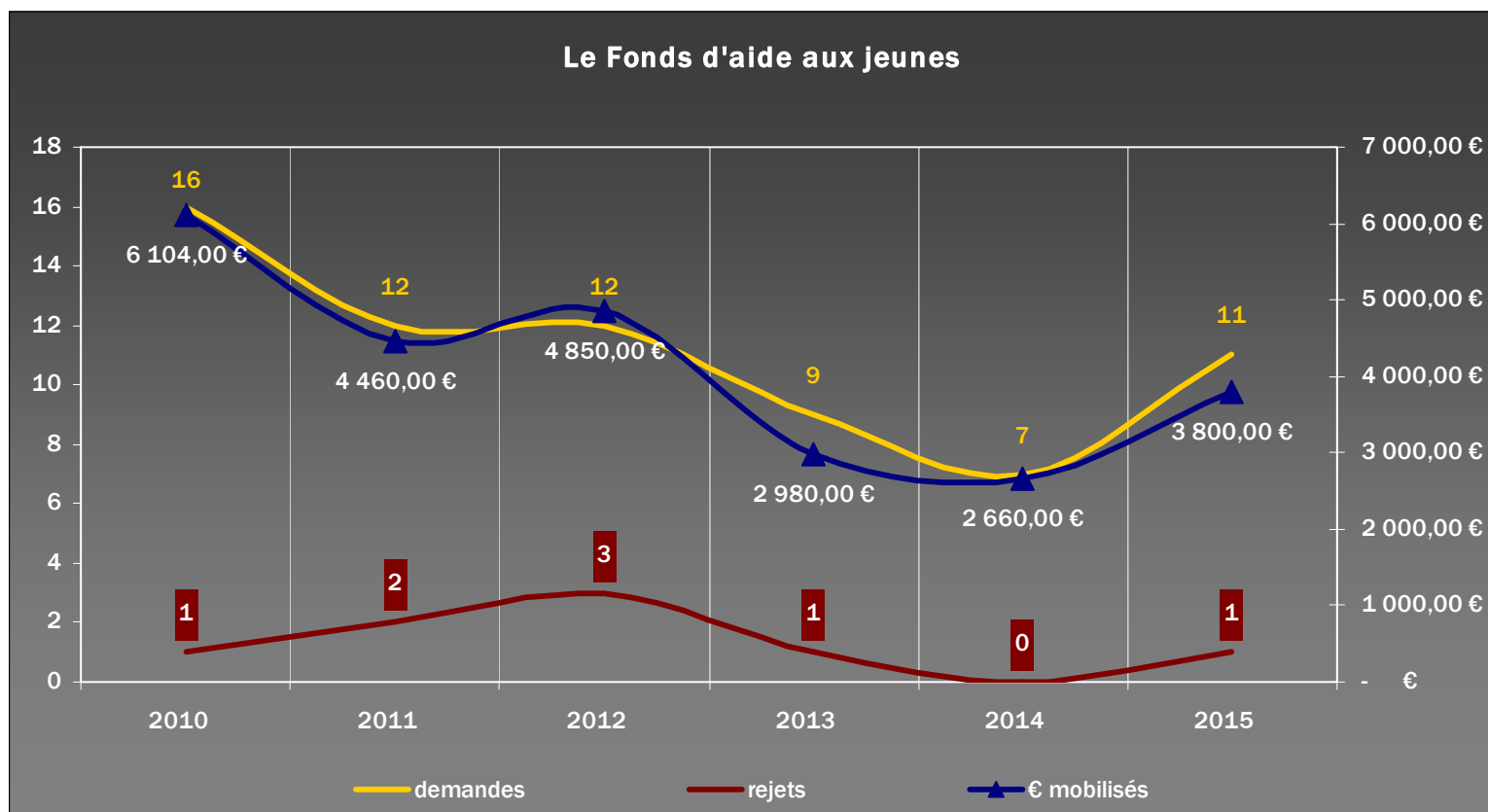
Selon la responsable de l'antenne d'Aucamville, la Mission Locale rencontre sur ce canton des profils de jeunes en difficulté sociale, non qualifiés, qui peuvent également avoir des difficultés de mobilité et de maîtrise de la langue française. En effet, certains sont arrivés récemment sur le territoire (en provenance d'Espagne ou du Portugal le plus souvent).

Le Fonds d'Aide aux Jeunes²² peu mobilisé sur le canton

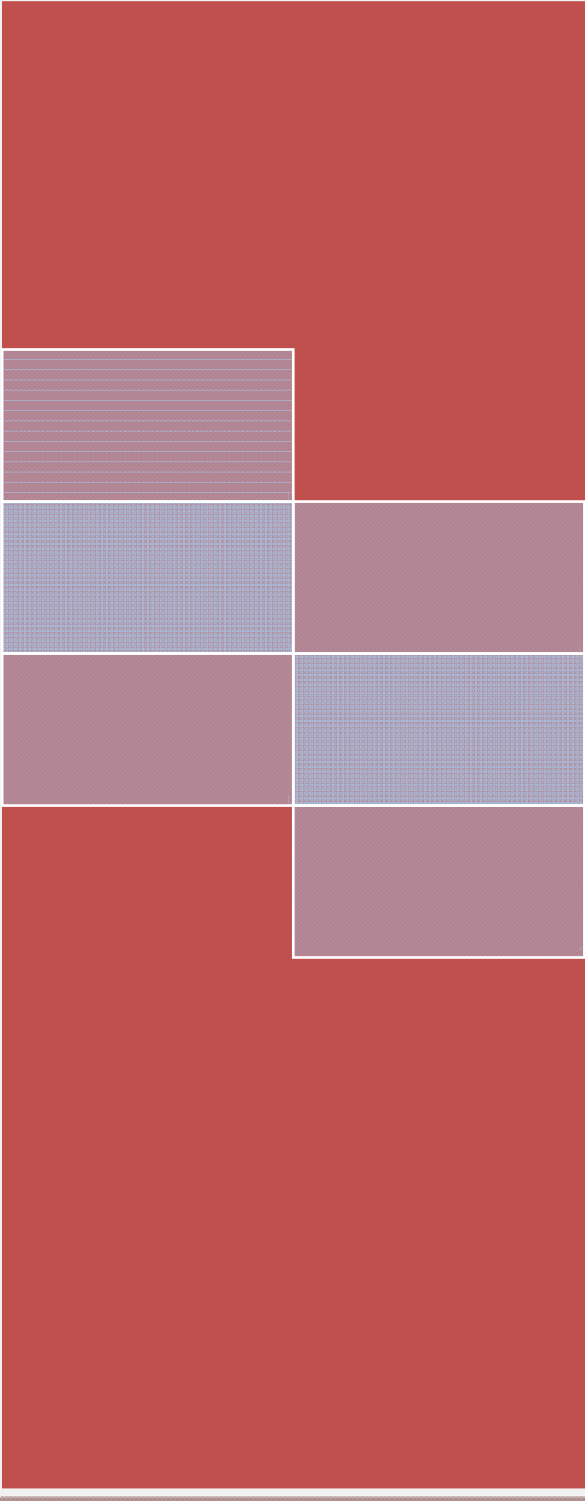
En 2015, seulement 10 jeunes du canton ont bénéficié du FAJ. Ce chiffre apparaît plutôt faible au regard des problématiques repérées sur la jeunesse sur ce territoire, notamment la part importante de jeunes au chômage.

De 2010 à 2014, le nombre de bénéficiaires n'a cessé de baisser.

D'un point de vue départemental, 75% des demandes d'aides au titre du FAJ sont issues de jeunes résidant dans la Métropole.



- ↗ Un nombre important de naissances malgré une tendance à la baisse
- ↗ Une baisse du nombre d'enfants vus en consultation PMI à la MDS de Bouloc
- ↗ Un quart des jeunes de moins de 25 ans au chômage
- ↗ Une progression du nombre de jeunes au chômage semblable aux autres territoires
- ↗ Une part significative de jeunes suivis par la Mission Locale
- ↗ Un faible recours au Fond d'Aide aux Jeunes



Thème 4 :
Autonomie des personnes
âgées et des personnes en
situation de handicap

Une hausse des bénéficiaires de l'APA inférieure à la tendance départementale

Territoire	Allocation Personnalisée d'Autonomie ²³					
	APA à domicile en 2014	Évolution 2010-2014	APA en établissement en 2014	Évolution 2010-2014	APA - TOTAL en 2014	Évolution 2010-2014
Bessières	55	17,0%	138	12,2%	193	13,5%
Bondigoux	8	-42,9%			8	-42,9%
Bouloc	9	50,0%			9	50,0%
Buzet-sur-Tarn	71	20,3%			71	20,3%
Castelnau-d'Estrétefonds	40	14,3%			40	14,3%
Cépet	74	-6,3%	52	205,9%	126	31,3%
Fronton	28	27,3%	81	-2,4%	109	3,8%
Gargas	113	-4,2%	29	-19,4%	142	-7,8%
La Magdelaine-sur-Tarn	14	7,7%			14	7,7%
Layrac-sur-Tarn	14	27,3%			14	27,3%
Le Born	24	26,3%			24	26,3%
Mirepoix-sur-Tarn	24	26,3%			24	26,3%
Saint-Rustice	9	28,6%			9	28,6%
Saint-Sauveur	42	27,3%			42	27,3%
Vacquières	21	-34,4%			21	-34,4%
Villaudric	41	10,8%			41	10,8%
Villematier	38	31,0%			38	31,0%
Villemur-sur-Tarn	223	6,2%	66	-9,6%	289	2,1%
Villeneuve-lès-Bouloc	27	42,1%			27	42,1%
Canton de Villemur	875	8,2%	366	10,2%	1 241	8,8%
CC Val'Aïgo	395	11,3%	204	4,1%	599	8,7%
CC du Frontonnais	440	5,0%	162	19,1%	602	8,5%
Toulouse Métropole	8 733	12,0%	2 930	24,9%	11 663	15,0%
Hors métropole	9 262	10,7%	5 221	13,2%	14 483	11,6%
Haute-Garonne	17 995	11,4%	8 151	17,1%	26 146	13,1%

Les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie

En 2014, le canton de Villemur-sur-Tarn compte 1 241 bénéficiaires de l'APA, dont 70% perçoivent l'APA à domicile. Parmi l'ensemble, se sont les communes de Villemur-sur-Tarn (223) et de Gargas (113) dans lesquelles le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile est le plus élevé. En revanche, la commune de Bessières se distingue par un nombre important de bénéficiaires de l'APA en établissement (138) car elle abrite 3 établissements pour personnes âgées.

Entre 2010 et 2014, le nombre de bénéficiaires a progressé de 9% sur le canton alors que sur l'ensemble du Département la hausse a été plus marquée (+13%). A l'échelle des deux communautés de communes le taux d'évolution global de bénéficiaires est semblable, cependant on constate que concernant l'APA à domicile, le taux de progression est beaucoup plus faible dans la communauté de communes du Frontonnais (+5% contre +11% pour Val'Aïgo).

Pour le canton de Villemur le taux d'évolution de l'APA en établissement est nettement inférieur à la moyenne départementale (10% contre 17% pour le Département). Par contre, la CC du Frontonnais affiche un taux de progression élevé (+19%).

Peu de personnes âgées bénéficiaires de l'Aide sociale²⁴

Territoire	Aide sociale pour les personnes âgées		
	Aide sociale pour l'hébergement	Aide sociale pour les services ménagers	Total
Bessières	23	-	23
Castelnau-d'Estrétefonds	11	-	11
Fronton	10	-	10
Villemur-sur-Tarn	11	< à 5	12
Canton de Villemur	55	< à 5	56
CC Val'Aïgo	34	< à 5	35
CC du Frontonnais	21	-	21
Toulouse Métropole	350	38	388
Hors métropole	909	39	948
Haute-Garonne	1 259	77	1 336

L'aide sociale pour les personnes âgées est majoritairement consacrée à l'hébergement sur l'ensemble des territoires observés dans cette étude. Pour le canton de Villemur, 55 personnes étaient concernées en 2014.

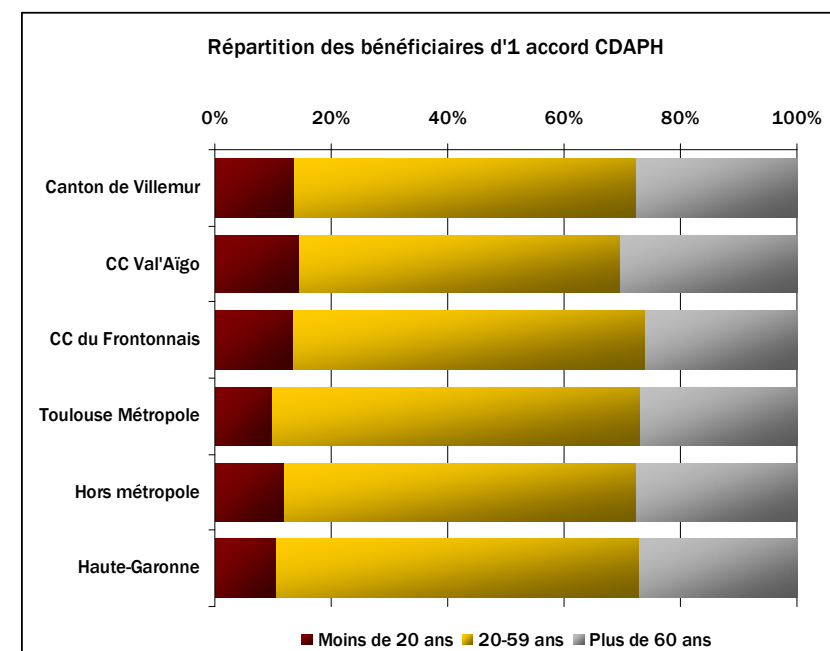
2 645 personnes concernées par un accord de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)²⁵

Bénéficiaires d'au moins 1 accord de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées en 2014

Territoire	Bénéficiaires d'au moins un accord CDAPH (quel qu'il soit)					
	Moins de 20 ans	20-59 ans	Plus de 60 ans	Hommes	Femmes	Total
Bessières	20	134	82	118	118	236
Bondigoux	6	12	8	14	12	26
Bouloc	23	122	70	111	104	215
Buzet-sur-Tarn	15	82	38	67	68	135
Castelnau-d'Estrétefonds	47	223	71	196	145	341
Cépet	18	138	28	121	63	184
Fronton	57	222	102	206	175	381
Gargas	5	23	18	26	20	46
La Magdelaine-sur-Tarn	18	46	18	33	49	82
Layrac-sur-Tarn	4	11	6	9	12	21
Le Born	5	19	3	13	14	27
Mirepoix-sur-Tarn	2	24	18	20	24	44
Saint-Rustice	4	19	8	13	18	31
Saint-Sauveur	16	40	33	46	43	89
Vacquières	6	42	20	35	33	68
Villaudric	16	62	34	59	53	112
Villematier	13	25	20	33	25	58
Villemur-sur-Tarn	74	268	141	243	240	483
Villeneuve-lès-Bouloc	13	38	15	34	32	66
Canton de Villemur	362	1 550	733	1 397	1 248	2 645
CC Val'Aïgo	142	539	296	483	494	977
CC du Frontonnais	205	929	399	847	686	1 533
Toulouse Métropole	5 117	32 550	13 823	26 619	24 841	51 490
Hors métropole	4 418	22 442	10 288	19 395	17 746	37 148
Haute-Garonne	9 535	54 992	24 111	46 014	42 587	88 638

En 2014, le canton de Villemur comptait plus de 2 600 bénéficiaires d'un accord CDAPH. Les communes qui en comptaient le plus grand nombre étaient celles de Villemur (483), Castelnau (341) et Fronton (381).

La répartition par âges des bénéficiaires recensés sur le canton diffère un peu de la moyenne départementale. En effet, les moins de 20 ans sont en proportion plus représentés (14% dans le canton contre 11% pour le département), inversement, la part des adultes est plus faible dans le canton que la moyenne départementale (59% contre 62%). En revanche, les chiffres affichés pour le canton sont plus proches de la moyenne des territoires situés Hors Toulouse.

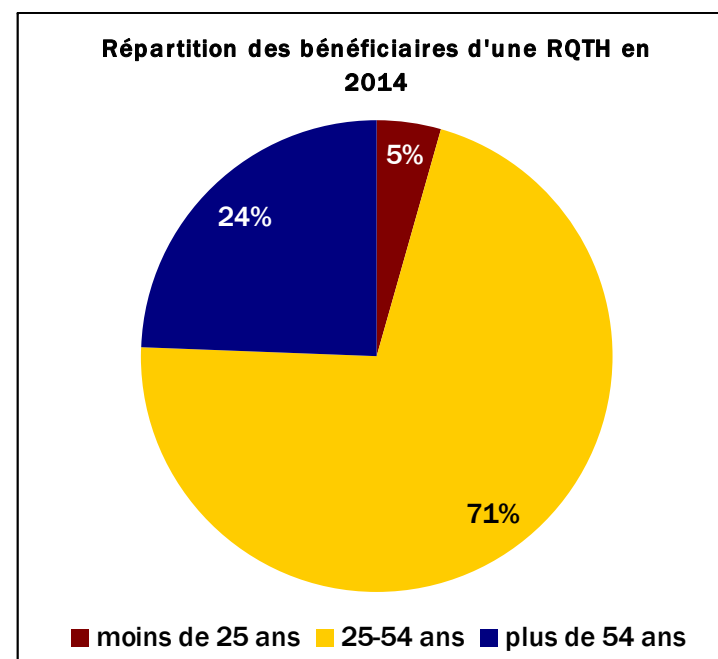


Bénéficiaires d'une Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)²⁶ en 2014

Territoire	Bénéficiaires d'un accord CDAPH pour une RQTH						Total
	moins de 20 ans	moins de 25 ans	25-54 ans	plus de 54 ans	Hommes	Femmes	
Bessières	2	3	84	20	57	50	107
Bondigoux	0	0	10	1	5	6	11
Bouloc	1	4	67	30	42	59	101
Buzet-sur-Tarn	0	4	44	12	31	29	60
Castelnau-d'Estrétefonds	0	5	160	32	107	90	197
Cépet	1	2	29	11	23	19	42
Fronton	1	9	130	41	95	85	180
Gargas	0	0	17	5	9	13	22
La Magdelaine-sur-Tarn	1	1	25	4	6	24	30
Layrac-sur-Tarn	0	0	6	3	1	8	9
Le Born	0	1	11	4	5	11	16
Mirepoix-sur-Tarn	0	2	11	6	10	9	19
Saint-Rustice	0	0	12	4	5	11	16
Saint-Sauveur	0	3	26	9	15	23	38
Vacquières	0	2	22	11	13	22	35
Villaudric	1	3	34	16	28	25	53
Villematier	2	3	16	9	14	14	28
Villemur-sur-Tarn	7	13	143	66	104	118	222
Villeneuve-lès-Bouloc	0	1	23	14	21	17	38
Canton de Villemur	16	56	870	298	591	633	1 224
CC Val'Aigo	12	23	306	113	240	202	442
CC du Frontonnais	4	29	520	173	364	358	722
Toulouse Métropole	302	1 458	18 564	6 544	13 607	12 983	26 590
Hors métropole	199	935	12 292	4 552	8 995	8 792	17 787
Haute-Garonne	501	2 393	30 856	11 096	22 602	21 775	44 377

1.224 personnes vivant dans le canton de Villemur-sur-Tarn bénéficient d'une reconnaissance de travailleur handicapé.

La répartition par âges est à peu près la même sur l'ensemble des territoires, aucune spécificité ne se dégage. En effet, on relève que près des ¾ de ces personnes sont âgées de 25 à 54 ans et qu'un quart ont plus de 54 ans.



Bénéficiaires d'une allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)²⁷ ou de la prestation de compensation du Handicap (PCH)²⁸ en 2015

Territoire	ACTP au 31/12/2015	PCH au 31/12/2015	Total
Bessières	3	35	38
Bondigoux	0	0	0
Bouloc	0	10	10
Buzet-sur-Tarn	0	10	10
Castelnau-d'Estrétefonds	2	18	20
Cépet	3	2	5
Fronton	7	29	36
Gargas	0	0	0
La Magdelaine-sur-Tarn	0	9	9
Layrac-sur-Tarn	0	3	3
Le Born	0	4	4
Mirepoix-sur-Tarn	1	2	3
Saint-Rustice	0	1	1
Saint-Sauveur	0	3	3
Vacquières	0	4	4
Villaudric	1	4	5
Villematier	0	5	5
Villemur-sur-Tarn	2	24	26
Villeneuve-lès-Bouloc	0	1	1
Canton de Villemur	19	164	183
CC Val'Aïgo	6	82	88
CC du Frontonnais	13	72	85
Toulouse Métropole	662	3 369	4 031
Hors métropole	440	2 396	2 836
Haute-Garonne	1 102	5 765	6 867

Près de 200 personnes du canton de Villemur-sur-Tarn bénéficient d'une aide financière (ACTP ou PCH) leur permettant de compenser l'impossibilité de réaliser les gestes ordinaires de la vie. Elles représentent 2,6% de l'ensemble des bénéficiaires en Haute-Garonne.

Seules deux communes du canton n'ont aucun bénéficiaire : Bondigoux et Gargas.

Bénéficiaires d'une Allocation d'Education Enfant Handicapé (AEEH)²⁹ 2014

Territoire	Bénéficiaires d'un accord CDAPH AEEH								
	moins de 3 ans	3-5 ans	6-10 ans	11-14 ans	plus de 15 ans	Garçons	Filles	Indéterminé	Total AEEH
Bessières	0	1	4	2	2	6	3	0	9
Bondigoux	0	1	1	0	0	2		0	2
Bouloc	0	1	5	5	3	13	1	0	14
Buzet-sur-Tarn	0	0	2	4	4	6	4	0	10
Castelnau-d'Estrétefonds	0	4	17	7	8	27	9	0	36
Cépet	0	0	3	3	4	9	1	0	10
Fronton	1	5	11	16	11	31	13	0	44
Gargas	0	0	0	1	3	2	2	0	4
La Magdelaine-sur-Tarn	0	1	6	5	3	10	5	0	15
Layrac-sur-Tarn	0	0	2	1	0	3		0	3
Le Born	0	0	2	2	1	4	1	0	5
Mirepoix-sur-Tarn	0	0	0	0	0			0	
Saint-Rustice	0	1	0	1	1		3	0	3
Saint-Sauveur	0	0	10	3	1	9	5	0	14
Vacquières	0	0	2	0	2	3	1	0	4
Villaudric	0	2	3	4	1	7	3	0	10
Villematier	0	1	4	3	1	7	2	0	9
Villemur-sur-Tarn	1	8	13	11	8	32	9	0	41
Villeneuve-lès-Bouloc	1	2	3	3	2	5	6	0	11
Canton de Villemur	3	27	88	71	55	176	68	0	244
CC Val'Aïgo	1	12	32	24	15	64	20		84
CC du Frontonnais	2	15	54	43	36	106	44		150
Toulouse Métropole	103	410	1 062	883	856	2 214	1 089	11	3 314
Hors métropole	67	273	972	846	741	1 954	941	4	2 899
Haute-Garonne	170	683	2 034	1 729	1 597	4 168	2 030	15	6 213

En 2014, 244 enfants et jeunes du canton de Villemur sont concernés par l'Allocation d'éducation enfant handicapé (AEEH). Ce sont les enfants de 6 à 10 ans qui sont les plus nombreux, suivis de près par les 11-14 ans.

Les garçons sont en proportion 2,5 fois plus nombreux que les filles sur le canton de Villemur (contre 2 dans le département)

Le canton de Villemur ne montre pas de spécificité en la matière, en effet, on retrouve les mêmes tendances sur les autres territoires.

A noter, le territoire compte peu de structures destinées à l'accueil et/ou à l'accompagnement des enfants handicapés.

Principaux constats

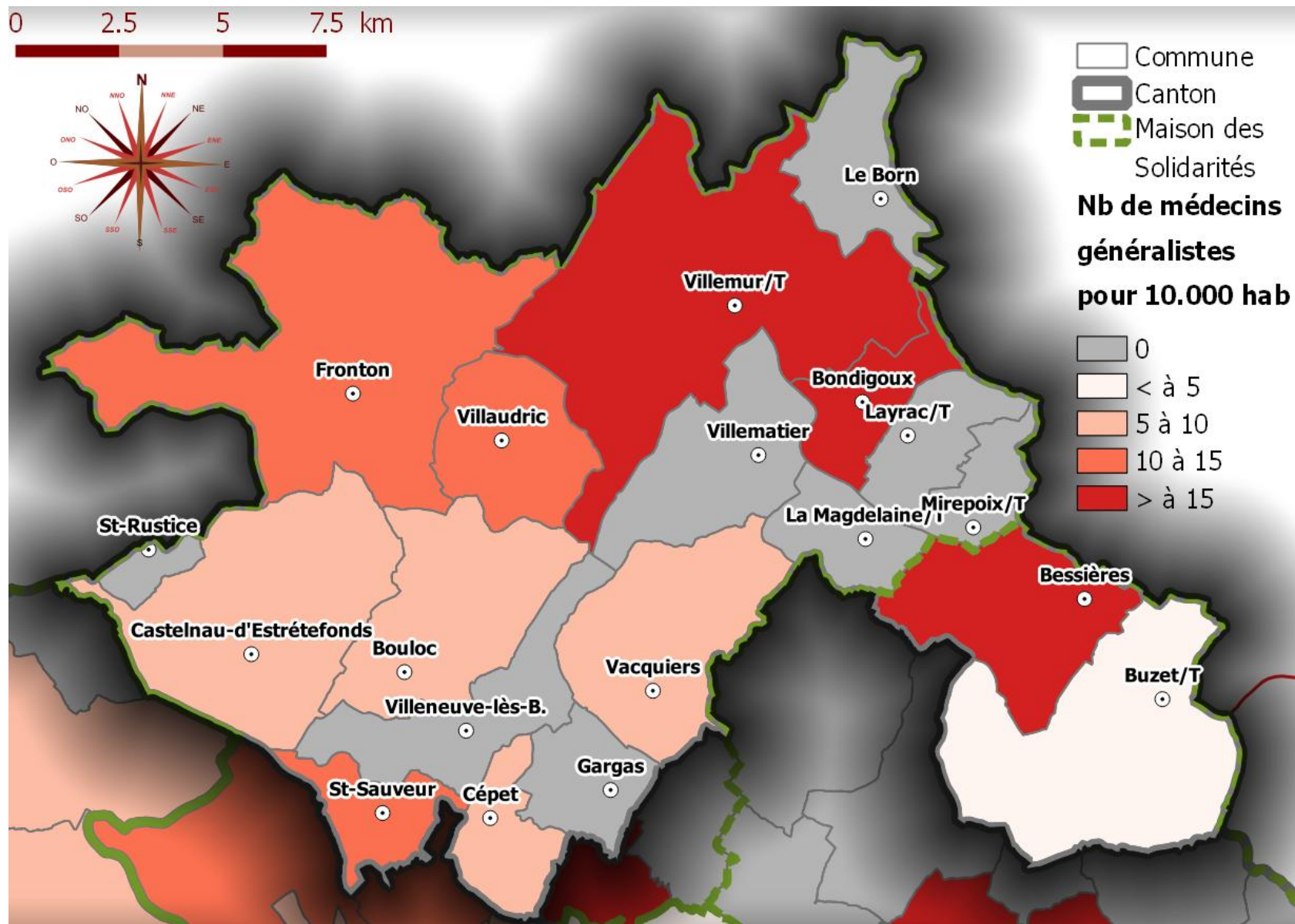
- ↘ Une progression des allocataires de l'APA en deçà de l'évolution départementale
- ↘ Peu de bénéficiaires de l'aide sociale
- ↘ Des personnes en situation de handicap plus présentes dans les communes les plus peuplées



Thème 5 : Santé

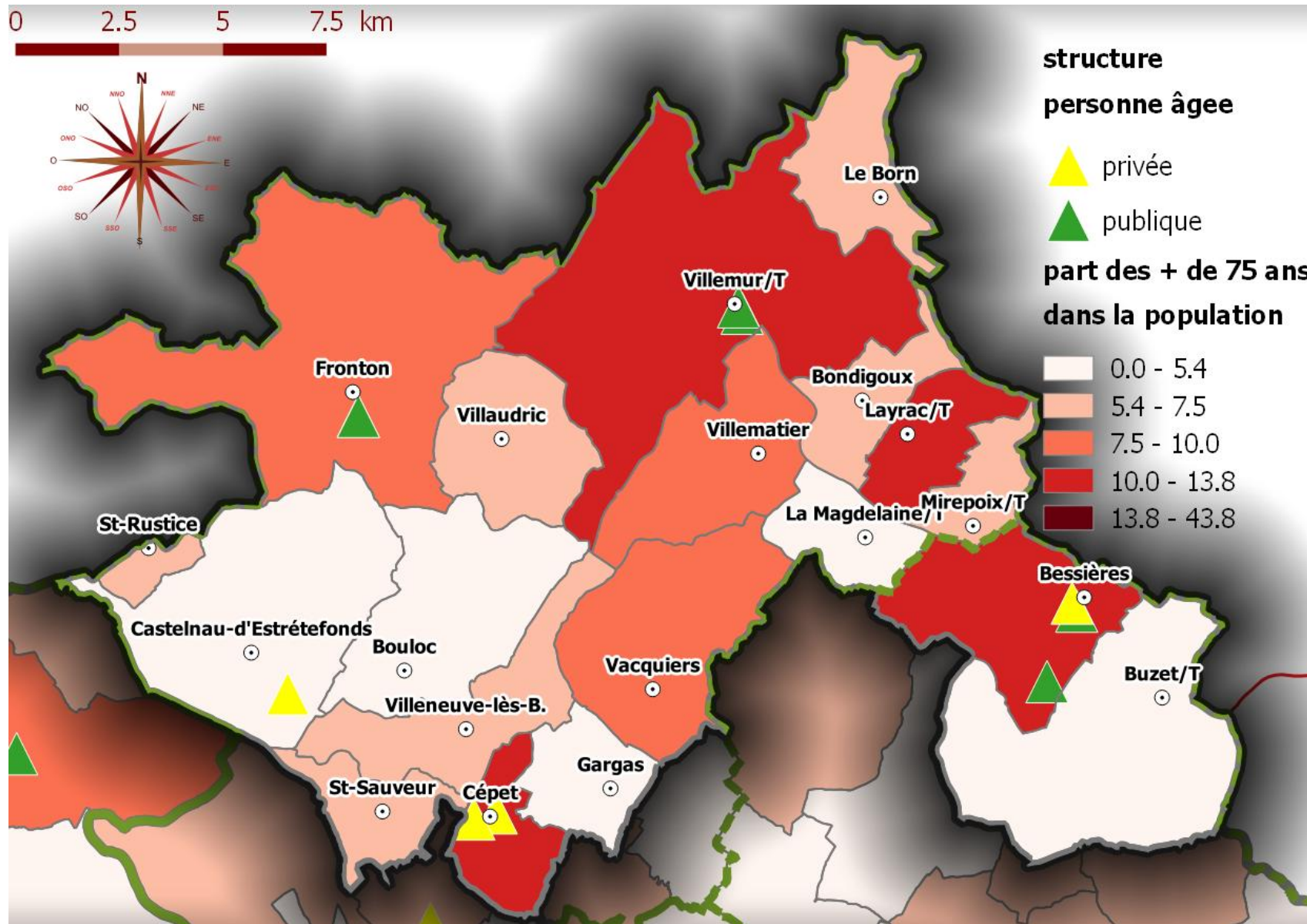
La santé : une offre concentrée dans quelques communes

En 2013, le taux de médecins généralistes pour 10 000 habitants en Haute-Garonne était de 17,2. Trois communes du territoire se situent dans cette moyenne, les autres ont toutes des taux inférieurs.



Les établissements d'accueil de personnes âgées

Le territoire compte 9 établissements pour personnes âgées dont la majorité se situe dans les communes de Bessières, Villemur et Cépet.



Principaux constats

- ↪ Une concentration des médecins généralistes dans les communes pôles
- ↪ Neufs établissements pour personnes âgées



Synthèse

Des indicateurs de précarité sociale sur le canton de Villemur mais des disparités territoriales

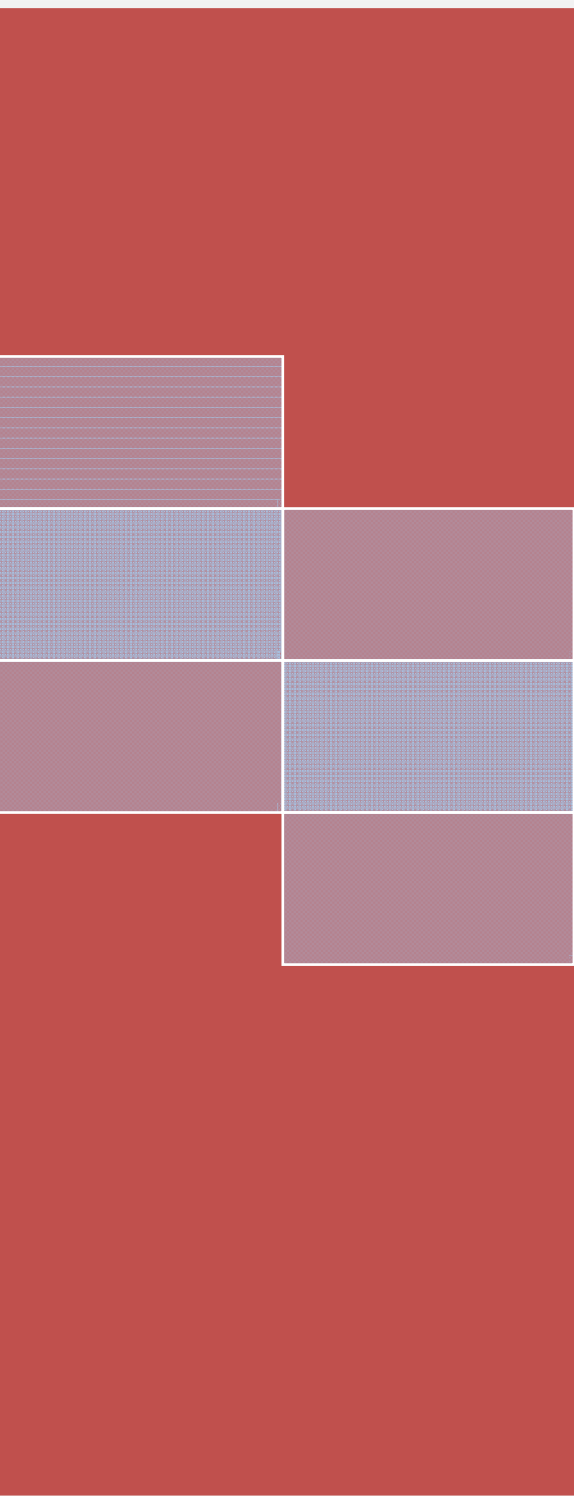
Au-delà des constats thématiques, cette étude a mis en évidence des spécificités territoriales qui doivent être prises en compte dans la réflexion partagée avec les partenaires du territoire.

En effet, l'analyse communale et intercommunale a montré que ce territoire est disparate, ainsi des communes se distinguent de par leurs enjeux sociaux. On retient que :

- Les deux communautés de communes ont des profils socio démographiques différents : la CC du Frontonnais apparaît beaucoup plus « favorisée » que celle de Val'Aïgo.
- Des indicateurs sociaux alertants sur certaines communes : Villemur qui affiche le plus souvent les indicateurs les plus « défavorables » mais également d'autres communes comme Bessières, Bouloc ou Fronton qui affichent des données sociales préoccupantes. On note aussi l'émergence de fragilités sociales dans des communes plus rurales (Layrac, Le Born, Saint-Rustice, Mirepoix...).

Ces spécificités territoriales devront être prises en compte dans les réflexions avec les partenaires afin que le projet de territoire soit adapté à l'ensemble du territoire cantonal.

- ↳ Comment lutter davantage contre la précarité et en particulier sur la commune de Villemur
- ↳ Comment adapter la politique jeunesse aux diverses problématiques de ce public ?
- ↳ Comment répondre aux nouveaux besoins induits par l'accueil des nouveaux habitants ?



Lexique



Références et définitions

1 L'analyse présentée ici porte sur l'activité des **habitants** du canton de Villemur-sur-Tarn.

2 Au recensement, les personnes actives ayant un **emploi peuvent être comptées à leur lieu de résidence ou à leur lieu de travail**. Au lieu de résidence, on parle de population active ayant un emploi. Au lieu de travail, on parle d'emploi au lieu de travail ou plus brièvement d'emploi.

Remarque(s)

Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Une part de l'évolution de l'emploi, depuis 1999, peut être liée à ce changement.

Le lieu de travail est la zone géographique où une personne exerce son activité professionnelle. Certaines personnes exerçant des professions bien déterminées telles que "chauffeur-routier", "chauffeur de taxi", "VRP", "commerçant ambulancier" ou "marin pêcheur" les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour leur travail sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence.

3 Les non-salariés comprennent les **indépendants** ou les personnes travaillant à leur compte, les **chefs d'entreprise** salariés ou PDG ou gérants minoritaires de SARL, et les **personnes aidant une autre personne** dans son travail sans être rémunérées (le plus souvent ces dernières sont des personnes qui aident, sans être salariées, un membre de leur famille qui est lui-même à son compte : exploitant agricole, artisan, commerçant, industriel, profession libérale).

4 La **médiane du revenu disponible** est le revenu qui divise la population en deux parties : la moitié de la population a un revenu fiscal inférieur au revenu fiscal médian et la moitié un revenu supérieur.

5 Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

6 L'**écart inter décile** du revenu disponible par unité de consommation (ou du niveau de vie) mesure l'éventail des niveaux de vie de la moitié des personnes répartie autour de la médiane (écartant 10 % des personnes aux niveaux de vie les plus bas et 10 % des personnes aux niveaux de vie les plus élevés).

7 Le **taux de bas revenus déclarés au seuil de 60%** correspond à la part de la population sous le seuil de 60% du revenu déclaré par UC médian calculé sur la France Métropolitaine. En 2012, le seuil de bas revenus déclarés à 60% est de 11 808 euros par an (soit 984 euros par mois).

8 Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

9 Le **chômage** représente l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, privées d'emploi et en recherchant un. Sa mesure est complexe. Les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir, ce qui amène souvent à parler d'un « halo » autour du chômage. Il y a en France deux sources statistiques principales sur le chômage : les statistiques mensuelles du Ministère du travail, élaborées à partir des fichiers de demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle Emploi et l'enquête Emploi de l'Insee, qui mesure le chômage au sens du BIT. Les chiffres du chômage dans ce document sont ceux de l'INSEE au sens du recensement.

10 Le **Revenu de Solidarité Active** (RSA) concerne aussi bien des foyers n'ayant aucune ressource, que des personnes percevant des revenus d'activité proches du Smic. Selon son niveau de revenus d'activité, un foyer est soit bénéficiaire du RSA socle seul, du RSA socle et activité ou du RSA activité seul. Un foyer allocataire du RSA socle seul n'a pas de revenus d'activité. Les bénéficiaires du RSA socle et activité ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est inférieur au montant forfaitaire. Ceux du RSA activité seul ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est supérieur au montant forfaitaire.

11 **Les Allocataires CAF à bas revenus** sont les allocataires des diverses prestations de la branche Famille qui se trouve sous le seuil des bas revenus (revenus mensuels inférieurs à 828 euros soit 50 % du revenu médian par Unité de consommation (données 2012)).

12 Les **Allocataires CAF** sont considérés comme **Dépendants** lorsque plus de la moitié de leurs revenus provient des prestations versées par la CAF.

13 Le **service social polyvalent** offre aux habitants de la Haute-Garonne la possibilité :

- d'être écoutés pour des besoins à caractère social et/ou économique,
- d'accéder aux dispositifs de droit commun (emploi, logement...),
- de bénéficier de l'expertise d'une plateforme de professionnels mobilisant l'ensemble des compétences de la Collectivité pour une réponse globale et adaptée à leurs besoins.

14 Le dispositif **CORAFIN** (Coordination des aides financières) réunit une trentaine de partenaires institutionnels (Caisse d'Allocation familiale (CAF), Centre Communal d'Action Social (CCAS), Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), etc.) et associatifs (caritatifs) avec l'objectif essentiel d'apporter une réponse financière coordonnée et globale aux requêtes des usagers en difficulté. Ce dispositif vise quatre objectifs majeurs :

- un meilleur accès aux droits des usagers,
- la synergie des aides financières octroyées par les organismes partenaires pour une réponse plus rapide et globale,
- un accompagnement des bénéficiaires vers l'autonomie sociale et professionnelle,
 - une amélioration de la connaissance de la précarité à l'échelle du département.

Il s'agit d'améliorer le service rendu à l'usager en renforçant la coordination partenariale et en économisant nos forces respectives.

15 Les **allocations mensuelles** pour enfant mineur ou à naître et pour enfant majeur font partie des mesures gérées par la CORAFIN (voir note 10).

16 Le **Fonds de Solidarité pour le Logement** (FSL) de la Haute-Garonne est destiné à venir en aide à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières en raison, notamment, de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, afin qu'elle accède ou se maintienne dans un logement décent et indépendant et y dispose de la fourniture d'énergie et de services téléphoniques.

17 Le **Fonds de Solidarité Énergie** (FSE) fait également partie des mesures gérées par la CORAFIN (voir note 10) et est intégré au FSL (voir note 12).

18 Une **habitation à loyer modéré (HLM)** ou **logement social** en France est un logement géré par un organisme d'habitations à loyer modéré, public ou privé, qui bénéficie d'un financement public partiel.

Les logements sociaux répondent à plusieurs critères :

- ↳ ils sont agréés par l'Etat et financés avec l'apport de fonds publics,
- ↳ ils font l'objet d'une procédure d'attribution contrôlée par la puissance publique,
- ↳ ils ont un loyer plafonné,

↪ ils sont grevés d'une procédure d'affectation de longue durée ou illimitée,

↪ ils accueillent des locataires qui disposent, à leur entrée, de ressources inférieures à un plafond et peuvent bénéficier de l'APL,

↪ ils répondent à des caractéristiques techniques minimales.

19 Logements PLAI -prêt locatif aidé d'intégration : les PLAI sont destinés aux personnes en difficulté. Ils accueillent des ménages disposant de ressources inférieures de 55 à 60 % au plafond de ressources exigé à l'entrée dans un logement PLUS.

20 Logements PLUS - prêt locatif à usage social : le PLUS finance la création des logements sociaux classiques. Il est distribué par la Caisse des dépôts. Le loyer est plafonné, ainsi que les ressources des locataires.

21 Logements PLS - prêt locatif social : le PLS a remplacé le PLI, logement dit intermédiaire. Il n'est donc pas à proprement parler un logement social. Ce type de logement est destiné aux classes moyennes. Le plafond de ressources exigé du locataire est supérieur de 30 % au plafond demandé pour un logement social classique. Au 1^{er} janvier 2016, en Province, une personne seule peut prétendre à un logement PLS si ses ressources annuelles sont inférieures à 26 644 euros. Un ménage sans enfants ne doit pas disposer de plus de 34 913 euros de ressources annuelles.

22 Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est un dispositif départemental de dernier recours destiné aux jeunes adultes en grande difficulté sociale, âgés pour la plupart entre 18 et 25 ans. Il vise à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, à leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents. Le fonds octroie essentiellement des aides financières individuelles versées le plus souvent à titre subsidiaire lorsque les autres dispositifs existants ne peuvent être mobilisés.

La direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) mène auprès des conseils généraux une enquête bisannuelle sur le fonds d'aide aux jeunes.

23 L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : Allocation versée aux personnes âgées dépendantes. Les experts médico-sociaux mesurent, grâce à la grille AGGIR, le degré de dépendance des personnes âgées en se fondant sur les activités qu'elles peuvent effectuer seules. Selon leur niveau de dépendance, elles sont classées en 6 Groupes Iso-Ressources (GIR). Les personnes classées des GIR 1 à 4 sont dépendantes et sont concernées par l'APA tandis que les personnes des GIR 5 à 6 sont peu ou pas dépendantes et, en conséquence, ne perçoivent pas l'APA.

24 L'aide sociale recouvre un large champ de solidarités mises en œuvre en Haute-Garonne par le Conseil Départemental pour aider les personnes qui ne peuvent subvenir à leurs besoins. En tant que chef de file de l'action sociale, le Conseil Départemental organise en particulier une solidarité active au service spécifique des personnes âgées pour les aider dans leur vie quotidienne à domicile ou dans un établissement d'hébergement.

L'aide sociale aux personnes âgées est une forme de solidarité qui s'adresse aux personnes résidant en France. Elle se traduit par des aides en nature ou en espèces pour toute personne âgée dont les ressources personnelles, la solidarité familiale, les régimes de prévoyance ou d'assurances personnelles sont insuffisants pour lui permettre de faire face à ses besoins.

Il s'agit d'une avance accordée par le Conseil Départemental, qui pourra donc entraîner dans certains cas la récupération des sommes versées par la collectivité du vivant (retour à meilleure fortune, donation, legs) ou au décès du bénéficiaires.

Pour bénéficier d'une prise en charge sociale pour l'aide aux personnes âgées, les conditions sont :

- être âgé de plus de 65 ans, ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail ;

- justifier d'un titre de séjour régulier en France ou pour certaines aides justifier d'une résidence ininterrompue en France métropolitaine ;
- avoir des ressources insuffisantes.

25 Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) : Les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ont été créées par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Leur fonctionnement a été précisé par le décret 2005 -1589 du 19 décembre 2005.

Dans le cadre de la mission de guichet unique dévolue aux MDPH, elles remplacent les Commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) et les Commissions départementales d'éducation spéciale (CDES), voire aux Sites pour la Vie Autonome (SVA).

Elles sont composées de représentants du Conseil Général, des services et des établissements publics de l'État (ARS, Académie, etc.), des organismes de protection sociale (CAF, CPAM, etc.), des organisations syndicales, des associations de parents d'élèves et, des représentants des personnes handicapées et de leurs familles désignés par les associations représentatives, et un membre du conseil départemental consultatif des personnes handicapées. La CDAPH est indépendante dans ses choix et ses décisions, la MDPH assure son secrétariat.

Au sein de la MDPH, la CDAPH prend toutes les décisions concernant les aides et les prestations à la lumière de l'évaluation menée par l'équipe pluridisciplinaire mise en place au sein des MDPH (besoins de compensation et élaboration du plan personnalisé de compensation du handicap). La CDAPH est compétente pour :

- ↪ se prononcer sur l'orientation de la personne handicapée et les mesures propres à assurer son insertion scolaire ou professionnelle et sociale ;
- ↪ désigner les établissements ou services répondant aux besoins de l'enfant / adolescent ou concourant à la rééducation, à l'éducation, au reclassement et à l'accueil de l'adulte handicapé ainsi que statuer sur l'accompagnement des personnes handicapées âgées de plus de soixante ans hébergées dans les structures d'accueil spécialisées ;
- ↪ l'attribution, pour l'enfant ou l'adolescent, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et, éventuellement, de son complément ;
- ↪ l'attribution de la carte d'invalidité (CIN) ;
- ↪ l'attribution de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ainsi que de la prestation de compensation du handicap (PCH) ;
- ↪ reconnaître la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

26 Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) : Est considérée comme travailleur handicapé, toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites, par suite d'une altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique.

27 allocation compensatrice tierce personne (ACTP) : permet aux personnes handicapées d'assumer les frais liés à l'intervention d'une tierce personne pour les aider dans les actes essentiels de la vie quotidienne. Elle a été remplacée par la Prestation de compensation depuis le 1er janvier 2006. Les personnes qui bénéficiaient de l'ACTP avant 2006 peuvent choisir de continuer à la percevoir si elles remplissent les conditions d'attribution.

28 prestation de compensation du Handicap (PCH) : dispositif d'aide visant à financer les besoins liés à la diminution de l'autonomie des personnes handicapées. La prestation de compensation du handicap ou PCH couvre les aides humaines, techniques, matérielles ou animalières. La PCH prend la forme d'une aide financière versée par le conseil général. Les bénéficiaires de la PCH peuvent obtenir cette aide à domicile ou lorsqu'elles sont prises en charge par un établissement spécialisé.

29 Allocation d'Éducation Enfant Handicapé (AEEH) : prestation destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap. Cette aide est versée à la personne qui en assume la charge. Des compléments peuvent également être attribués, sous réserve de remplir certaines conditions.

LE SOUTIEN AUX PLUS FRAGILES



LA HAUTE-GARONNE C'EST VOUS !